



## Plan Climat Air Energie Territorial



## RAPPORT FINAL

## Sommaire

<b>I. Avant propos / introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>II. Contexte et motivations d'engagement dans le PCAET .....</b>	<b>2</b>
II.1 Les engagements français en matière de transition énergétique.....	2
II.2 Les outils de mise en œuvre de la transition énergétique .....	3
II.3 Les motivations d'Albret Communauté.....	7
II.4 La co-construction du PCAET d'Albret Communauté.....	8
<b>III. Synthèse du diagnostic et et des enjeux air-énergie-climat.....</b>	<b>10</b>
III.1 Adaptation aux changement climatique .....	10
III.2 Atténuation du changement climatique .....	12
III.3 L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques .....	17
III.4 La séquestration nette de dioxyde de carbone.....	20
III.5 L'approvisionnement énergétique du territoire d'Albret Communauté .....	24
III.6 Diagnostic qualitatif.....	37
III.7 Synthèse finale des enjeux .....	39
<b>IV. La stratégie .....</b>	<b>43</b>
IV.1 Les cadres de références .....	43
IV.2 Pourquoi une stratégie PCAET ?.....	45
IV.3 Les orientations stratégiques sur le territoire d'Albret Communauté.....	45
IV.4 Les objectifs sur le territoire d'Albret Communauté.....	46
<b>V. Le plan d'actions .....</b>	<b>57</b>
<b>VI. Le dispositif de suivi/évaluation du plan d'action.....</b>	<b>100</b>
VI.1 Les instances de suivi-évaluation du PCAET .....	100
VI.2 La capitalisation des indicateurs dans un outil de suivi et d'évaluation .....	101
<b>VII. Annexes.....</b>	<b>103</b>
VII.1 Table des figures et tableaux.....	103
VII.2 Méthodologie d'élaboration du bilan territorial.....	104
VII.3 Liste des communes et sites ayant engagé un COE durant la campagne 2010-2012 du Sdee 47 .....	107
VII.4 L'éclairage public sur le territoire d'Albret Communauté.....	109
VII.1 Liste des acronymes .....	111

# I. AVANT PROPOS / INTRODUCTION

Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la Communauté de communes Albret Communauté a vu le jour, suite à la fusion des trois Communautés de communes du territoire et du Syndicat Mixte du Pays d'Albret.

Cette nouvelle entité a naturellement conservé les engagements pris antérieurement, mais doit en priorité construire son projet de territoire, comme fondement à son action.

Le projet de territoire ne doit pas se contenter d'énumérer les compétences de la collectivité, mais doit, à partir de la réalité présente, poser un cadre général et cohérent, qui orientera les actions d'Albret Communauté. **Issu de la volonté des élus, en concertation avec la population et les acteurs du territoire**, l'un et l'autre considérés comme partenaires, ce projet devra s'attacher à répondre aux **enjeux et aux besoins pour les années à venir**.

Le développement, quelle que soit la thématique abordée – services à la population, économie, tourisme, culture, ... - ne doit plus être envisagé de manière cloisonnée. Ces champs d'investigation seront désormais construits et mis en œuvre de manière transversale, car reliés par une dynamique commune.

Confrontée aux enjeux de consommation et de production d'énergie locale qui la caractérise – 114 GWh produits sur le territoire à partir de sources renouvelables pour 645 GWh consommés – Albret Communauté voit **dans le PCAET** (et sa réponse à l'appel à projets TEPOS), une opportunité de faire de la **transition énergétique et écologique un enjeu fondateur de son projet de territoire**.

Dès lors, les apports des démarches PCAET et Territoire à Energie Positive (TEPOS) seront les **prérequis du projet de développement**, notamment économique, de l'Albret. Élément fondateur de son projet de territoire, il permettra aux acteurs locaux de s'approprier les ressources présentes et de les exploiter au bénéfice du plus grand nombre.

Cette démarche éco-citoyenne est d'une réelle pertinence car, d'une part, elle s'adresse à toutes les composantes de la population, et d'autre part, elle influe sur le présent et prépare l'avenir.

Elle permettra au territoire et à tous ses acteurs :

- De diminuer leurs consommations ;
- De tirer profit de nos ressources locales ;
- D'améliorer notre autonomie énergétique ;
- D'optimiser et de pérenniser notre tissu économique en le rendant moins dépendant de ressources extérieures et en améliorant sa compétitivité.

C'est en ce sens que notre PCAET été rédigé. Elle s'appuie sur **un engagement territorial fort** qui invitera l'Albret à se mettre en mouvement, à prendre la route vers **une économie endogène, efficace et vertueuse**.

# II. CONTEXTE ET MOTIVATIONS D'ENGAGEMENT DANS LE PCAET

## II.1 LES CADRES DE REFERENCES

### II.1.1 Le cadre européen

#### II.1.1.1 Le paquet « Energie Climat » de l'Union Européenne (U.E)

Le paquet « *Énergie Climat* » de l'Union Européenne, adopté en décembre 2008 et révisé en octobre 2014, vise les objectifs pour 2020 et 2030 (année de référence 1990)<sup>1</sup> :

	2020	2030
Réduction des émissions de G.E.S	-20 %	40 % (contraignant)
Efficacité énergétique (amélioration)	20 %	32,5 %
Part EnR / consommation finale d'énergie	20 %	32 %

A noter que la neutralité carbone tous GES a été proposée par la Commission européenne dans son projet de stratégie à long terme à l'horizon 2050, avec travaux de recherche à l'appui<sup>2</sup>. La neutralité carbone est définie comme étant zéro émissions nettes tous G.E.S confondus.

### II.1.2 Le cadre français

#### II.1.2.1 La loi de Transition Énergétique

Dans la continuité du paquet « *Énergie-Climat* », la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, vise des objectifs à échéances 2030 et 2050 :

- Réduire de **40 % d'émissions de G.E.S en 2030 par rapport à 1990** ;
- Réduire la consommation énergétique finale de **50 % en 2050 par rapport à 2012** ;
- Porter la part des énergies renouvelables à **32 % de la consommation finale d'énergie en 2030**.

#### II.1.2.2 La Stratégie Nationale Bas-Carbone

La France s'est donné **comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** dans le Plan climat de juillet 2017. Le projet de loi relatif à l'énergie et au climat 2019<sup>3</sup> doit inscrire sous peu ce nouvel objectif dans la loi, remplaçant l'objectif actuel de diviser par quatre les émissions de G.E.S. Le projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone (S.N.B.C) publié en décembre 2018, a pour but de transformer cet objectif en stratégie opérationnelle.

<sup>1</sup> Conclusion du Conseil EUCO 169/14. Ce cadre a été adopté par les dirigeants de l'Union Européenne en octobre 2014. Il s'inscrit dans le prolongement du paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020. Les objectifs de réduction de GES et de la part des EnR sont contraignants. Les objectifs de part des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ont été revus à la hausse en 2018 (27% précédemment). Source : [https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2030\\_en](https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2030_en)

<sup>2</sup> Commission européenne, A Clean Planet for all : A European strategic long-term vision for a prosperous, modern, competitive and climate neutral economy (novembre 2018)

<sup>3</sup> 11. Projet de loi relatif à l'énergie et au climat, n° 1908, déposé le mardi 30 avril 2019 au parlement.

Pour atteindre ces objectifs, la S.N.B.C a défini des « budgets-carbone » qui correspondent aux volumes totaux d'émissions de G.E.S et qui devront être dégressifs par paliers de 5 ans successifs et selon une répartition sectorielle.

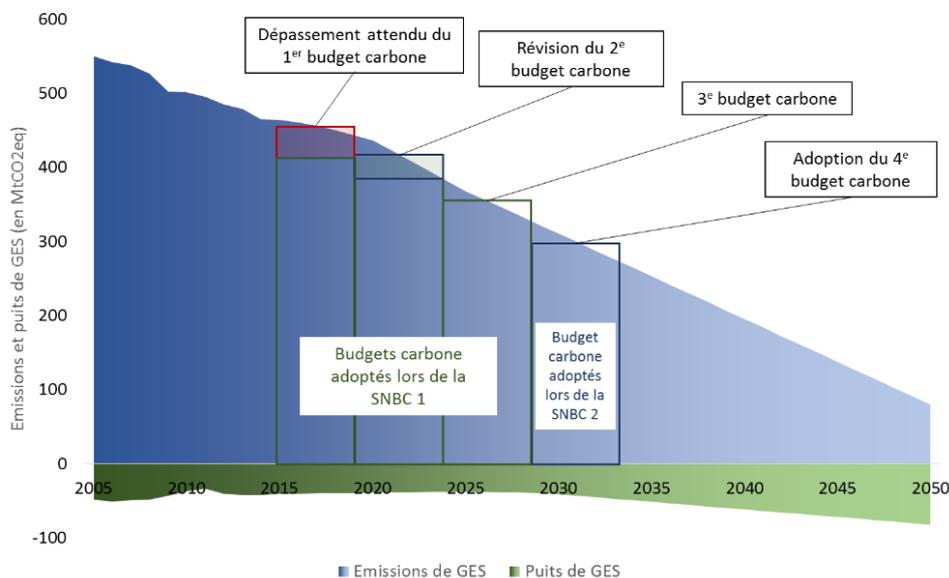


Figure 1 : Historique et trajectoire des émissions nettes de gaz à effet de serre en France entre 1990 et 2050 - Source(données 2005 à 2017) : inventaire CITEPA secten –format Plan Climat Kyoto –avril 2018

## II.2 LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

### II.2.1 Echelle nationale

La loi TECV développe une stratégie reposant au niveau national sur deux piliers :

- **La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** qui permet de piloter le développement à moyen terme de l'ensemble des ressources énergétiques du pays en cohérence avec les objectifs de long terme ;
- **La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** qui permet de piloter la décroissance des émissions de GES de la France avec le facteur 4 en perspective à horizon 2050 ; elle affecte l'effort par secteur d'activités et par périodes de 5 ans en donnant des indications sur les outils et méthodes à mobiliser.

### II.2.2 Echelle territoriale

Au niveau territorial, **les conseils régionaux** se voient confier le rôle de **chef de file de la transition énergétique**. Pour ce faire, il doit élaborer :

- Le **Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique (PR2E)** dans le domaine du bâtiment ;
- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** dont le volet climat, air et énergie se substituera à l'actuel schéma régional climat air énergie.

Les EPCI de plus de 20 000 habitants ont quant à elles, obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

### II.2.2.1 Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Un PCAET est un **projet territorial de développement durable** dont la finalité est la **lutte contre le changement climatique** et **l'adaptation du territoire**. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Depuis le décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un PCAET **est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants**. L'échelle du bassin de vie étant la plus appropriée pour leur mise en place, les territoires de projet sont également encouragés à adopter un PCAET, cela de manière volontaire. Le PCAET vise deux objectifs dans un délai donné :

- **Atténuer / réduire les émissions GES** pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- **Adapter le territoire au changement climatique** pour réduire sa vulnérabilité.

### II.2.2.2 L'élaboration d'un PCAET

Au lancement de la démarche PCAET, la collectivité doit informer le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional qui doivent transmettre les informations dont ils disposent pour l'élaboration du PCAET.

Le PCAET devra être soumis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil départemental, ainsi qu'au représentant régional des organismes d'HLM, s'il en fait la demande. Le PCAET doit être révisé tous les 6 ans.

### II.2.2.3 La place du PCAET

Quatre types de documents stratégiques peuvent être cités :

- **Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) / le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**

Dans l'attente de l'approbation du SRADDET, le PCAET doit être **compatible avec l'ex SRCAE Aquitaine**. Elaboré conjointement par l'Etat et le Conseil régional d'Aquitaine, le schéma a été arrêté par le Préfet **le 15 novembre 2012**.

	Tendancier	Scénario Grenelle+	Scénario Durban
<b>1- Efficacité énergétique (2008/2020)</b>	-13,5%	-28,5%	-41%
<b>Consommation d'énergie (2008/2020)</b>	5,6%	-12,7%	-27,7%
<b>2- Part EnR dans la consommation d'énergie</b>	15,6%	25,4%	34,6%
<b>3- Emissions de gaz à effet de serre (Evolution par rapport à 1990)</b>	7,1%	-20%	-30%

Figure 2 : Objectifs stratégiques du SRCAE Aquitaine

Elaboré sous la responsabilité du Conseil régional, le SRADDET doit être approuvé **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019**, date à laquelle les schémas sectoriels encore en vigueur – dont les SRCAE– deviendront caducs.

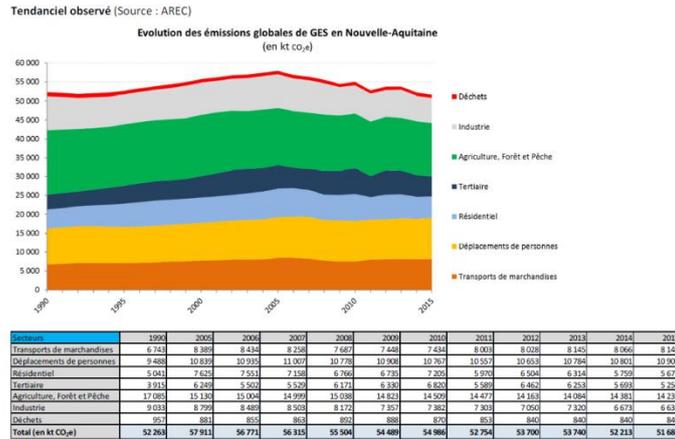


Figure 3 : Fiches thématiques synthétiques - Documents de travail non contractuels Région Nouvelle-Aquitaine – Région Nouvelle Aquitaine

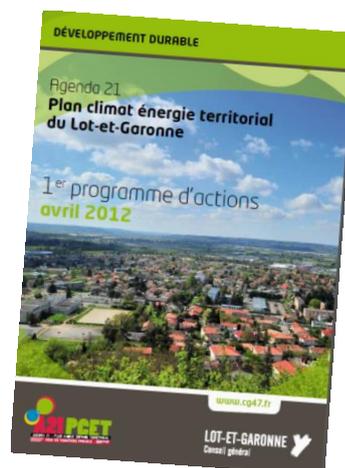
- **Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)**

Elaboré par RTE dans une large concertation avec les professionnels des principales filières, l'ADEME et les services du Conseil régional, ce schéma a été approuvé par le Préfet de région le **15 avril 2015**. Il détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2020 par le réseau électrique et définit le renforcement de ce réseau pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, selon les objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

➔ Pour plus de détails sur les capacités de raccordement sur le territoire de la d'Albret Communauté, le lecteur (la lectrice) se reportera **au chapitre III.5 (réseaux électriques)**.

- **L'Agenda 21 – le Plan Climat du Lot-et-Garonne**

Porté par le Conseil départemental en 2012, ce dernier vise notamment à porter à **23 % d'ici 2020 la part des EnR** dans la **consommation d'énergie finale** du départemental.



- **Les documents d'urbanisme (SCoT notamment)**

Le schéma ci-dessous présente les rapports juridiques reliant certaines des démarches ci-dessus.

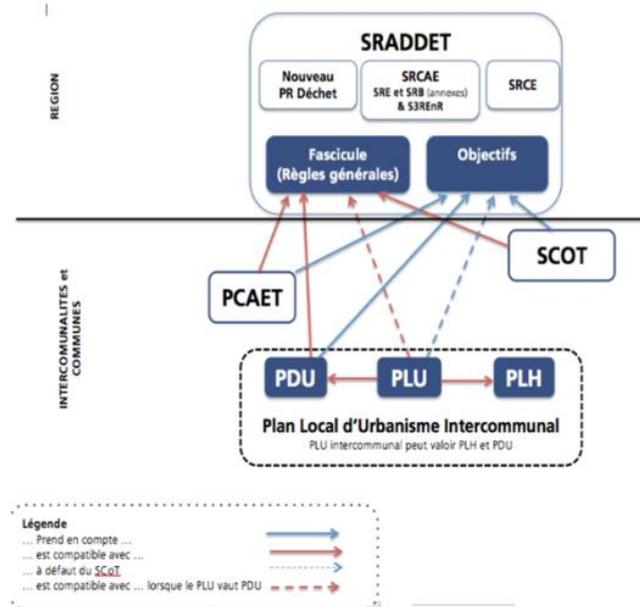
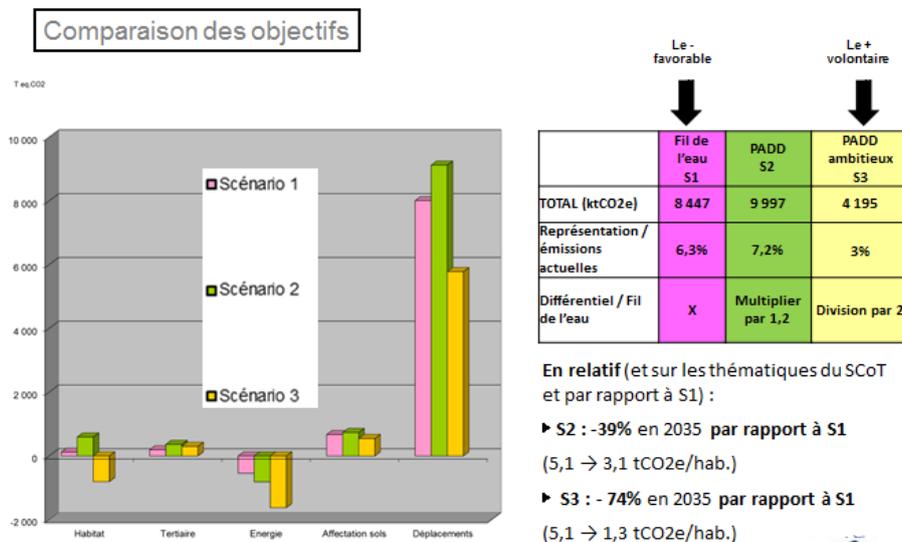


Figure 4 : Schéma simplifié de la gouvernance de l'énergie et du climat – RAC

Le PCAET doit également prendre en compte le SCoT dont la maîtrise d'ouvrage ici est également Albret Communauté et où a été réalisé notamment une **évaluation des émissions de GES émis au regard des différents scénarios d'aménagement du territoire à l'échéance du SCoT.**



Cette évaluation **figure au rapport d'évaluation environnementale du SCoT** que le lecteur (la lectrice) **pourra consulter sur demande à Albret Communauté.**

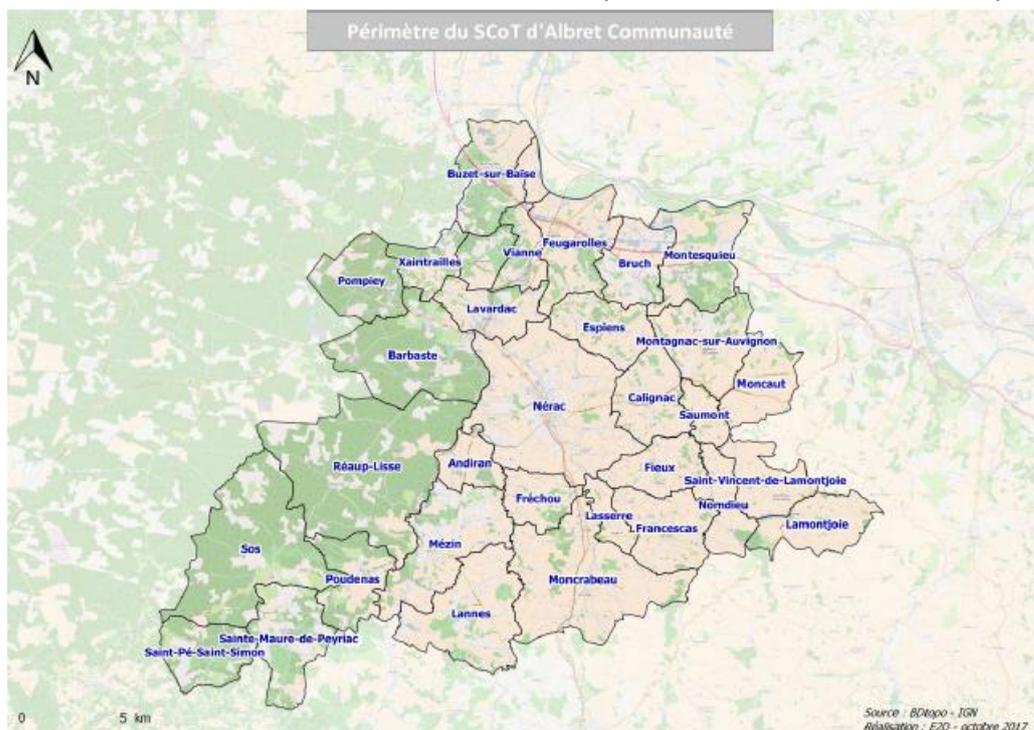
## II.3 *LES MOTIVATIONS D'ALBRET COMMUNAUTE*

### II.3.1 *Le territoire d'Albret Communauté*

Le PCAET d'Albret Communauté porte sur le périmètre arrêté en 2013 à l'échelle des trois Communautés de Communes du Val d'Albret, des Coteaux de l'Albret et du Mézinais, moins Saint-Laurent. Le périmètre du SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comprend **33 communes**.

L'organisation territoriale s'est modifiée avec la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des trois intercommunalités qui ont constitué une Communauté de Communes unique : **Albret Communauté**.

Le territoire s'étend sur 746 km<sup>2</sup> au sud-ouest du Lot et Garonne. Situé aux portes de l'agglomération d'Agen, et bordé par les départements du Gers et des Landes, il est en relation étroite avec des villes proches, où ses habitants accèdent à des services complémentaires et à un bassin d'emploi important.



### II.3.2 *Les motivations d'Albret Communauté*

Depuis de nombreuses années, l'Albret s'est **investi sur divers champs de la transition énergétique**, mais **sans réelle stratégie élaborée**. D'expérimentations en opportunités, le territoire a mené des **actions dispersées, sans recherche d'une véritable cohérence**. La reconnaissance de l'Albret comme territoire PCAET (et TEPOS) conduira à renforcer cette cohérence et amènera par conséquent **plus de lisibilité aux actions qui pourront être initiées**. Enfin, cette démarche renforcera la mobilisation collective, indispensable pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, qui n'est pas l'affaire de quelques-uns, mais bien celle de tout un territoire.

- Par délibération du 8 juillet 2014, le Pays d'Albret s'est engagé dans **l'élaboration conjointe de son Schéma de Cohérence Territoriale et de son PCET**. Dans ce cadre, le territoire a notamment travaillé à une **évaluation pour estimer les émissions GES générées par l'aménagement du territoire à échéance du SCoT de l'Albret**.
- La **prolongation naturelle** de ce travail consiste à **anticiper/préparer un cadre d'animation pour la concrétisation de ce projet ambitieux**. Le Plan Climat Energie Territoire (PCET) était

un outil dédié à cette fin. Il a **évolué vers un PCAET**, le Pays d'Albret ayant cédé la place à Albret Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se trouvant soumis à l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

- **L'appel à projet TEPOS** a permis à Albret Communauté de matérialiser son ambition dans la transition énergétique et écologique, et ce sur deux volets :

## II.4 *LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET D'ALBRET COMMUNAUTE*

### II.4.1 *La gouvernance PCAET*

La réussite de la démarche passe par une **construction collective et concertée** dans laquelle **les partenaires locaux deviennent des acteurs du programme PCAET**. Le schéma de gouvernance mis en place pour le PCAET d'Albret Communauté est présenté ci-dessous :

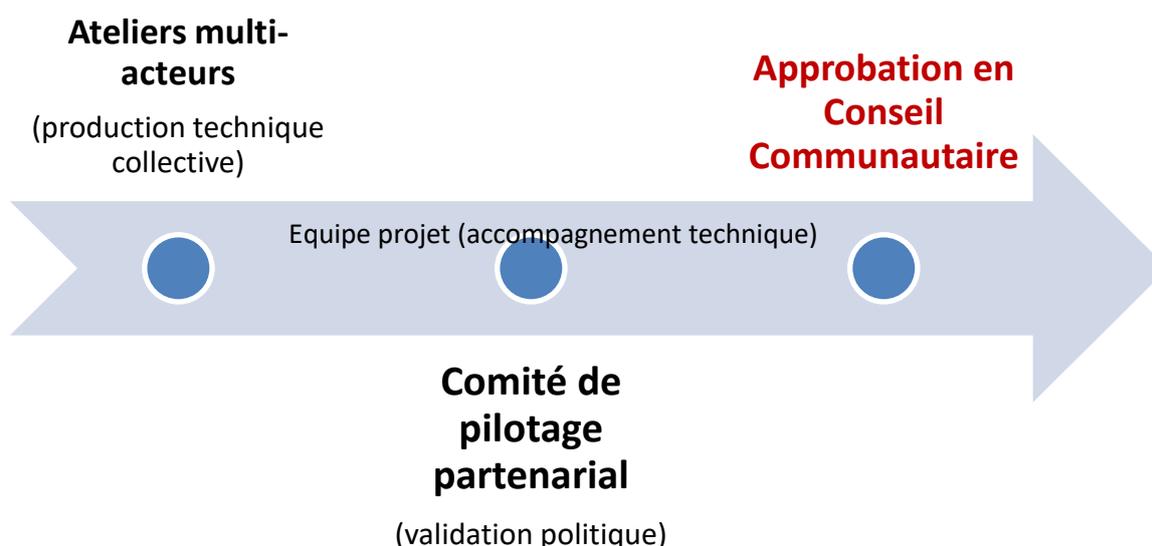


Figure 5 : Gouvernance du PCAET d'Albret Communauté - ARTELIA

Les missions des différentes instances définies dans le schéma ci-dessus, sont présentées au point suivant.

### II.4.2 *Les partis mobilisés*

**Les partis** mobilisés pour l'élaboration du programme PCEAT ont été :

**Portage Technique** : il a coordonné les acteurs, organisé les différents temps de la concertation et travaillé pour les phases de co-construction du présent PCAET. Il a validé les travaux et donné les directions stratégiques, basées sur les apports des ateliers techniques. Il a assis son positionnement et les choix stratégiques d'Albret Communauté. L'équipe-projet est composée de :

- Président du Syndicat mixte du Pays d'Albret puis d'Albret Communauté (M. LORENZELLI)

- Chef de projet du Syndicat mixte du Pays d'Albret (M. CHIESA) puis d'Albret Communauté (Mme GORENDS) dédié au volet « énergie SCoT » / PC(A)ET
- Equipe-prestataire (Artelia)

**Les Ateliers techniques** : Ils ont eu pour rôle de permettre la discussion et la co-construction des actions du programme PCAET. L'animation a été réalisée par l'Équipe-projet en lien avec l'équipe-prestataire. Les ateliers se sont déroulés **le 27 octobre 2015 (lancement de la démarche), le 19 mai 2016 (partage du diagnostic), le 4 novembre 2016 (prospective air-énergie-climat) et le 6 mars 2018 (co-construction du plan d'action)**. Pour ce dernier atelier, les participants ont travaillé selon **deux séquences** :

- Une première séquence où ils ont hiérarchisé / reformulé / amendé des préconisations d'actions proposés par l'Équipe-projet
- Une seconde séquence où, sur la base des préconisations ayant obtenus le plus grand plébiscite, ils ont décrit des modes opératoire (qui fait ?, avec qui ? quand ? avec quels moyens ?). La technique d'animation utilisée a été la méthode « boucle critique » qui permet un enrichissement mutuel entre les différentes contributions des participants

Au final, près **d'une trentaine d'actions** ont été proposées à l'issue de cette phase de co-construction. Elles ont fait l'objet d'un travail d'analyse au regard de différents critères : pertinence au regard des enjeux dégagés (> Section III), appréciation des faisabilités (portage, conditions financières / techniques) etc.

Les actions retenues sont présentées et décrites en **Section V** sous la forme de **Fiches-Actions**.

# III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX

## CLIMAT-AIR-ENERGIE

→ Pour une présentation détaillée du diagnostic, le lecteur (la lectrice) pourra se reporter au rapport de diagnostic disponible sur demande auprès des services d'Albret Communauté.

### III.1 ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#### III.1.1 L'état de connaissance actuel du phénomène

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) compilent près de 20 000 études de plus de 800 chercheurs. Il a publié en novembre 2014, la synthèse de son 5ème rapport après ceux de 1990, 1995, 2001 et 2007. Quelques chiffres (non exhaustifs) mondiaux tirés de ce 5ème rapport :

- **95 %** : c'est le degré de certitude, qualifié d'« **extrêmement probable** », que l'« *activité humaine est la cause principale du réchauffement observé* » depuis le milieu du XXe siècle (barre de certitude à 90 % en 2007 et 66 % en 2001).
- **4,8°C** : Après une hausse de 0,85°C en moyenne entre 1880 et 2012, **l'augmentation des températures moyennes à la surface de la planète** pourrait atteindre 4,8°C à l'horizon 2100 par rapport à la période 1986-2005, **dans le scénario le plus pessimiste**, c'est-à-dire si les émissions de GES continuent à leur rythme actuel (entre 0,3°C et 3,1°C pour les autres scénarios). Lors du sommet de Copenhague en 2009, les Etats se sont engagés à mettre en place des politiques de manière **à éviter un réchauffement de plus de 2°C en 2050** par rapport aux niveaux préindustriels.
- **98 cm** : **Le niveau des océans en 2100** par rapport à la période 1986-2005 pourrait s'élever de quasiment un mètre, **dans le scénario le plus pessimiste**. Selon le dernier rapport du GIEC, les océans se sont élevés de **19 cm depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**.
- Ces prévisions **restent** à consolider **par des** observations / recherches menées localement **notamment afin de mettre en évidence un certain nombre de faits scientifiques nouveaux**.

#### III.1.2 La vulnérabilité du territoire d'Albret Communauté aux changements climatiques

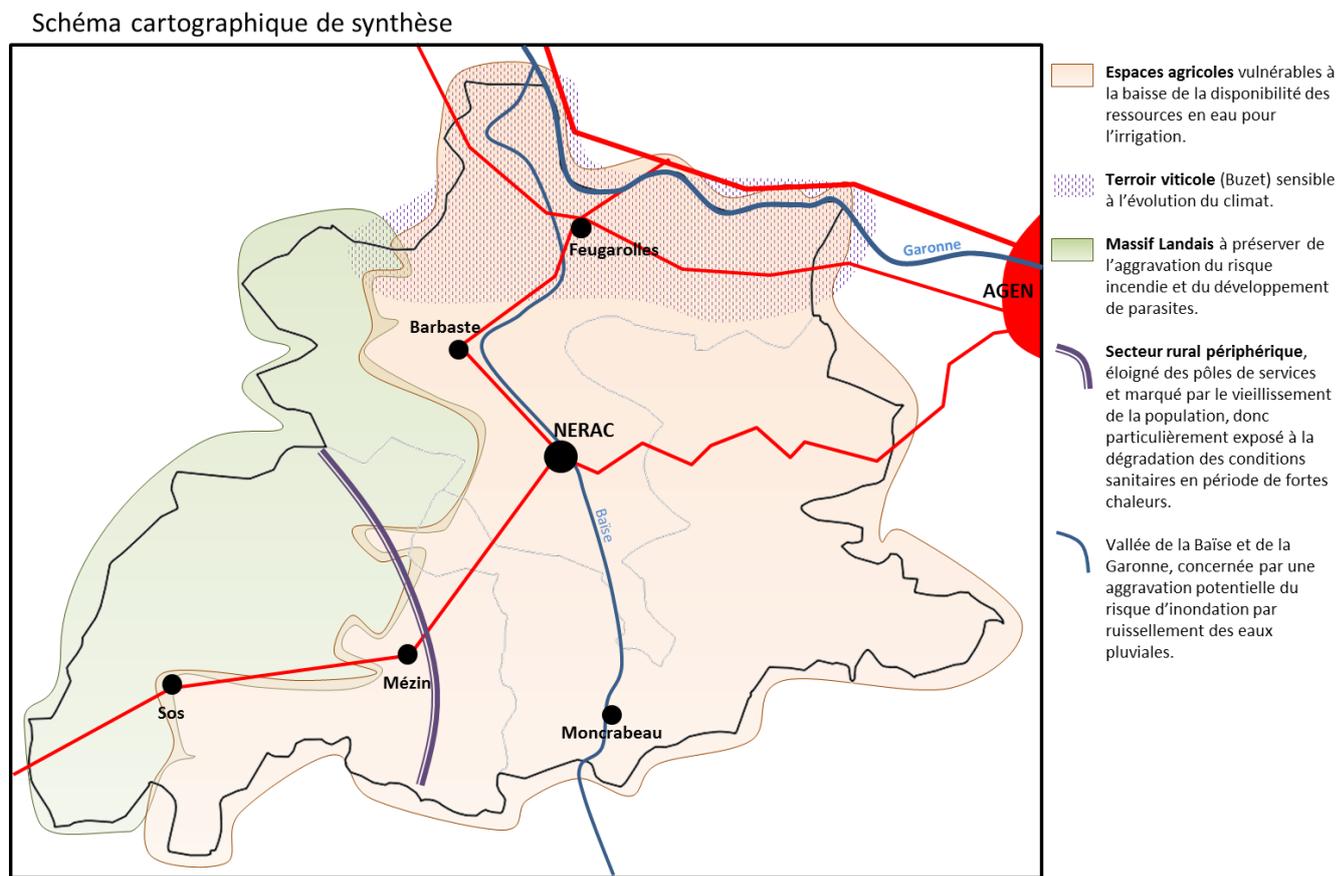
Le tableau ci-dessous retrace de manière synthétique, le travail d'analyse / hiérarchisation des impacts (liées aux effets du changement climatique) propres au territoire d'Albret Communauté.

Effets du changement climatique	Enjeux pour le territoire	Priorisation proposée*	Justification
<b>Aggravation des canicules</b>	Un parc résidentiel vulnérable à la baisse du confort thermique estival	1	Deux tendances lourdes (poursuite de la périurbanisation et aggravation rapide et forte des canicules) : encourager la prise en compte du confort d'été dans les opérations de construction / rénovation est un enjeu majeur pour adapter le territoire au changement climatique.
	Un vieillissement de la population synonyme de vulnérabilité sanitaire aux fortes chaleurs	1	Deux tendances lourdes (vieillissement de la population et aggravation rapide et forte des canicules) et des leviers d'action pour Albret Communauté (Schéma de Santé notamment).
<b>Aggravation des sécheresses</b>	Une agriculture vulnérable à la baisse de la disponibilité de la ressource en eau	1	Le manque d'eau en période estivale est déjà régulièrement soulevé sur le territoire. L'anticipation d'une aggravation progressive de cette problématique (en particulier via les outils et démarches collectives existants liés au partage de la ressource : Organismes Uniques, SAGE, etc.) est essentielle pour l'avenir de l'agriculture et la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire.
	Des activités viti-vinicoles sensibles à l'évolution du climat	2	Le changement climatique a un effet plutôt positif actuellement sur la production vitivinicole. Il s'agit d'accompagner les acteurs de la filière dans un processus d'adaptation de l'AOC Buzet au fur et à mesure de l'évolution du climat.
	La forêt landaise (secteur nord-ouest du territoire) vulnérable aux feux de forêt et au développement des parasites	3	Un risque déjà bien connu et géré, circonscrit à la partie nord-ouest du territoire.
	Aggravation du risque de retrait-gonflement des argiles	2	Une exposition au risque bien connue et suivie (zones d'aléa faible et moyen), mais qu'il est nécessaire de faire connaître et de prendre en compte dans les opérations de construction neuve.
<b>Aggravation des épisodes de fortes précipitations</b>	Aggravation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales	2	Un risque déjà bien connu sur le territoire. La mise en œuvre des dispositions réglementaires liées au Plans de Prévention et la sensibilisation du grand public dans les zones exposées reste néanmoins un enjeu non négligeable.

\*1 : prioritaire ; 2 : moyennement prioritaire ; 3 : peu prioritaire.

### III.1.3 Schéma cartographique de synthèse – Adaptation aux changements climatiques

Le schéma ci-dessous figure les enjeux du changement climatique propres au territoire d'Albret Communauté.



## III.2 ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les méthodologies de calcul (sources de données et hypothèses ayant permis de réaliser le diagnostic) sont présentées en **Annexe VII.2**.

L'année de référence est **ici 2012**. Cette année de reporting renvoie aux données disponibles et fournies par l'intermédiaire de l'observatoire régional au moment de l'engagement du profil énergie-climat en aout 2015 (dans le cadre du profil énergie climat adossé à la démarche SCoT).

### III.2.1 Consommation finale d'énergie

En 2012, les secteurs d'activités d'Albret Communauté consommaient de l'ordre de **645 GWh/an**.

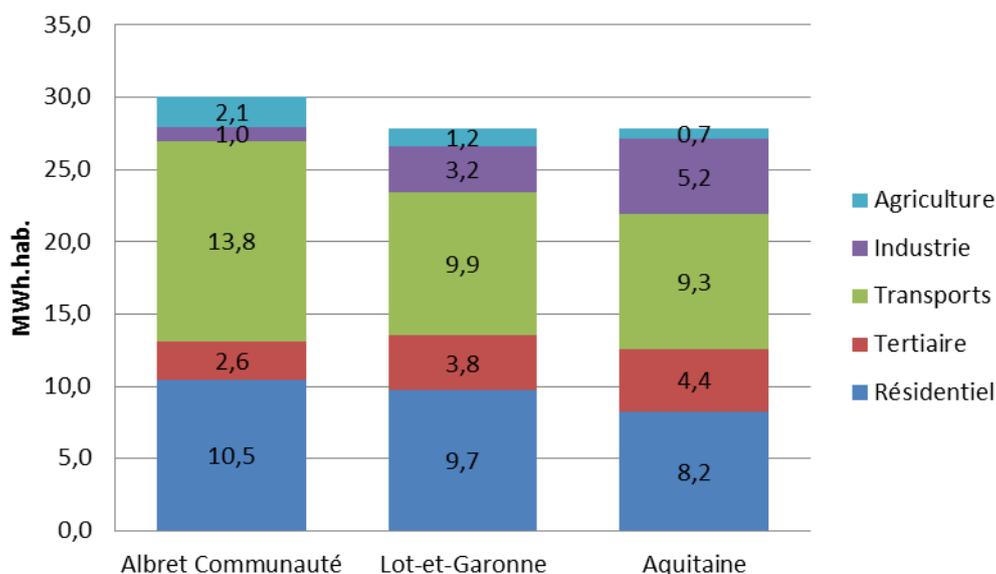


Figure 7 : Répartition des consommations énergétiques par habitant et par secteur en 2012 – Source Artelia d'après Orecca

#### Ce qu'il faut retenir sur le volume des consommations énergétiques

- Une consommation par habitant légèrement inférieure à celles observées au niveau départemental et régional (23,9 MWh/hab. contre 27,8 MWh/hab.)
- L'utilisation importante de produits pétroliers (64 % du total des consommations), devant l'électricité (17 %), les EnR (10 %) et enfin le gaz (9 %)
- Le poids des secteurs résidentiel (44%) et transports (32 % du total)

#### Résidentiel : 1<sup>ère</sup> poste (44 % du total)

- Ces résultats s'expliquent par les caractéristiques de l'habitat : performance énergétique dégradée (54% des consommations liées au parc construit avant 1946) etc.
- Une représentation importante du fioul (32%)

#### Transports : 2<sup>ème</sup> poste (32 % du total)

- Une répartition équilibrée entre les déplacements de personnes (53 %) le fret (47 %) et
- Le poids des déplacements pendulaires (près de 62 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence)

### III.2.1.1 Zoom sur la facture énergétique du territoire d'Albret Communauté

La facture énergétique du territoire, c'est-à-dire ce que dépense chaque année l'ensemble des acteurs du territoire d'Albret Communauté en matière d'énergie (tous usages et toutes énergies confondues) s'élève à **75 millions d'euros**.

Cette consommation territoriale **est partiellement compensée par la production d'énergies renouvelables sur le territoire d'Albret Communauté**, pour une valeur de **8M€/an** (soit 11% de la consommation). Ces apports correspondent aux domaines suivants :

- La vente d'électricité des installations d'énergies renouvelables électriques (photovoltaïque, hydroélectrique, etc.),
- La vente du bois énergie si l'on considère que cette ressource est locale.

N'entre pas dans ce calcul l'apport des taxes relatives aux installations de production d'électricité renouvelables, dès lors que leur puissance installée est supérieure à 100 kWc (pour l'IFER, la taxe annuelle représente environ 3€/kW pour l'hydroélectricité et 7€/kWc pour le photovoltaïque).

Ainsi, **89% de l'énergie consommée sur l'Albret est donc importée pour une valeur totale de 67 M€/an**, qui représente la facture énergétique nette pour le territoire. Il est important de souligner que ce

montant quitte le territoire, car il est facturé par des entreprises productrices d'énergies renouvelables extérieures à l'Albret.

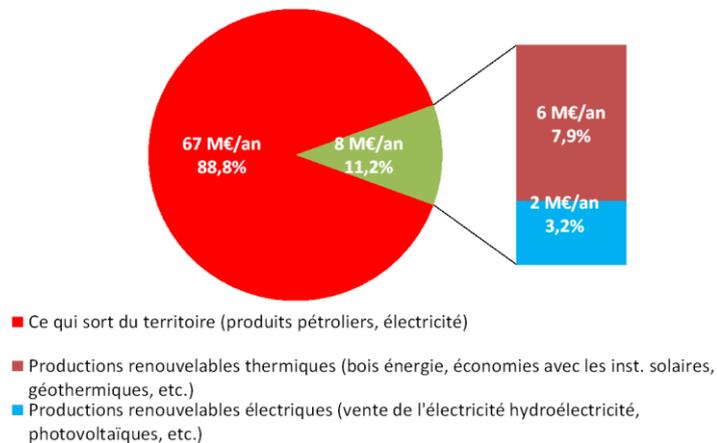


Figure 8 : Facture énergétique du territoire d'Albret Communauté en 2015 – ADEME / Région Nouvelle Aquitaine

Cette estimation souligne l'intérêt économique pour le territoire d'Albret Communauté d'engager une transition énergétique ambitieuse. En effet, un effort de réduction des consommations d'énergie de l'ordre de **20 % à l'horizon 2030** représenterait une économie de **15 M€** sur la facture brute. Associée au doublement programmé de la production d'énergies renouvelables, cette réduction conduirait à une facture nette de l'ordre de **44 M€**<sup>4</sup>.

Ce seront ainsi 67 (facture nette de 2015) – 44 (facture nette de 2030) = **23 M€ économisés, qui seront éventuellement réinjectés dans l'économie locale par les différents acteurs.**

<sup>4</sup> Facture brute 2015 = 75M€ - 15M€ (20% d'économie) + (2 x 8M€) (doublement de la production ENR) = 44 M€

### III.2.2 Production d'énergies renouvelables

En 2012, la production d'énergie sur le territoire d'Albret Communauté était de l'ordre de **114 GWh/an**.

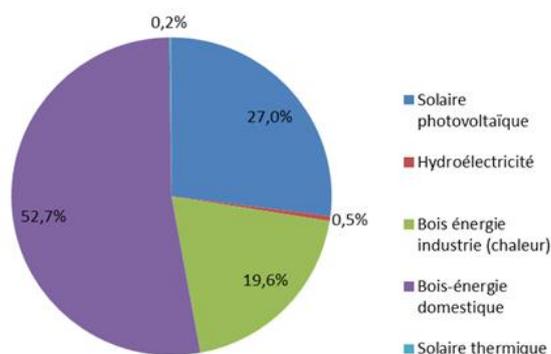


Figure 9 : Répartition des productions sur le territoire d'Albret Communauté - Artelia d'après sources diverses

#### Ce qu'il faut retenir sur le volume de production énergétique

- L'énergie est produite à **100% à partir de sources renouvelables (EnR)**
- La production de **bois pour les besoins de chauffage dans l'habitat domestique** représenterait **plus de la moitié de la production EnR** sur le territoire d'Albret Communauté.
- Arrive ensuite **l'énergie solaire photovoltaïque (27 %)** et la chaleur produite à partir du **bois dans l'industrie (20 % environ)**

### III.2.3 Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

En 2012, les secteurs d'activités du territoire d'Albret Communauté émettaient de l'ordre de **210 kég CO<sub>2</sub>**.

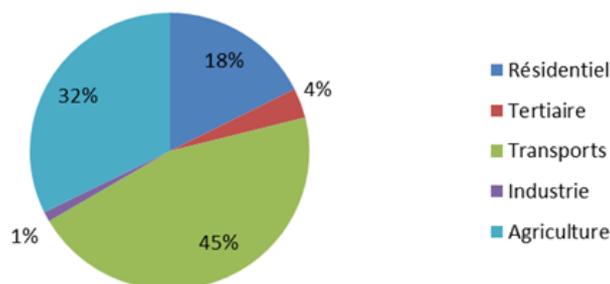


Figure 10 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2012 - Source Artelia d'après Orecca

#### Ce qu'il faut retenir sur le volume des émissions de GES

- Le principal secteur émetteur de GES sur le territoire d'Albret Communauté est celui des **transports (45 %)**
- Arrivent en seconde position les **secteurs agricole (32 %) et résidentiel (18 %)**
- **Le secteur agricole** représente un poids plus important en matière d'émissions GES du fait des **émissions dites « non énergétiques »** mais doit être nuancé par le rôle de la **séquestration carbone (voir chapitre III.4)**

### Point méthodologique :

Afin de pouvoir comparer les émissions de GES des principaux secteurs, il est indispensable de travailler à partir des consommations directes. En effet, les émissions indirectes de l'agriculture proviennent essentiellement de la fabrication et du transport des intrants, émissions déjà imputées aux secteurs « Industrie » et « Transport-Déplacements ».

### Spécificités du secteur agricole :

Les émissions des autres secteurs d'activités proviennent essentiellement des consommations énergétiques, sous forme de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Le secteur agricole émet quant à lui deux autres GES :

- Le méthane (CH<sub>4</sub>) généré principalement par la fermentation entérique des ruminants et la décomposition anaérobie de la matière organique, notamment des déjections animales.
- Le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) issu en majorité de la fertilisation azotée et des transformations de l'azote minéral

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) de ces trois gaz est différent. Pour pouvoir les cumuler, une unité de comptabilisation des émissions de GES a été définie : la tonne-équivalent CO<sub>2</sub> :  
1 tonne de CO<sub>2</sub> = 1 t éq CO<sub>2</sub> ; 1 tonne de CH<sub>4</sub> = 25 t éq CO<sub>2</sub> ; 1 tonne de N<sub>2</sub>O = 298 t éq CO<sub>2</sub>

Enfin, les émissions de GES présentées ci-dessus sont des émissions brutes qui ne tiennent pas compte du stockage annuel de carbone dans les espaces boisés ou les sols agricoles. Une première estimation de cette capacité séquestration carbone est présentée au point III.4.

## III.2.4 Schémas cartographiques de synthèse

### III.2.4.1 Consommation énergétique

Le schéma cartographique suivant se concentre sur les deux secteurs les plus consommateurs du territoire d'Albret Communauté, à savoir les transports et le résidentiel.

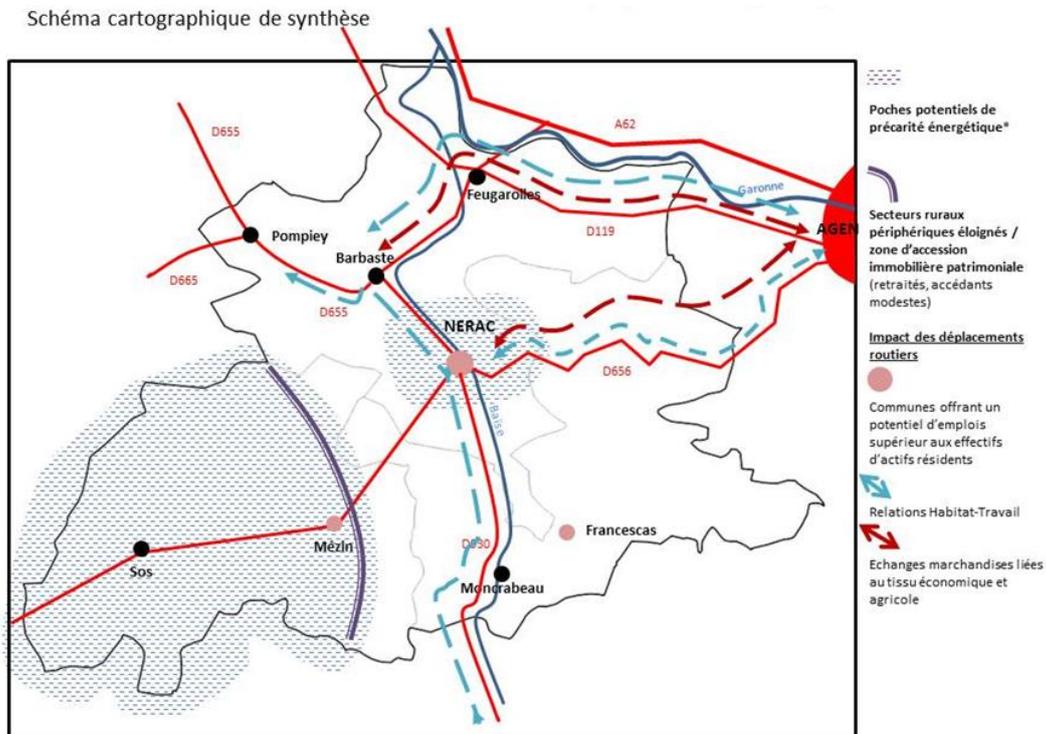


Figure 11 : Schéma cartographique de synthèse – Consommations énergétiques (résidentiel / transports) – Artelia

### III.2.4.2 Production énergétique

Schéma cartographique de synthèse

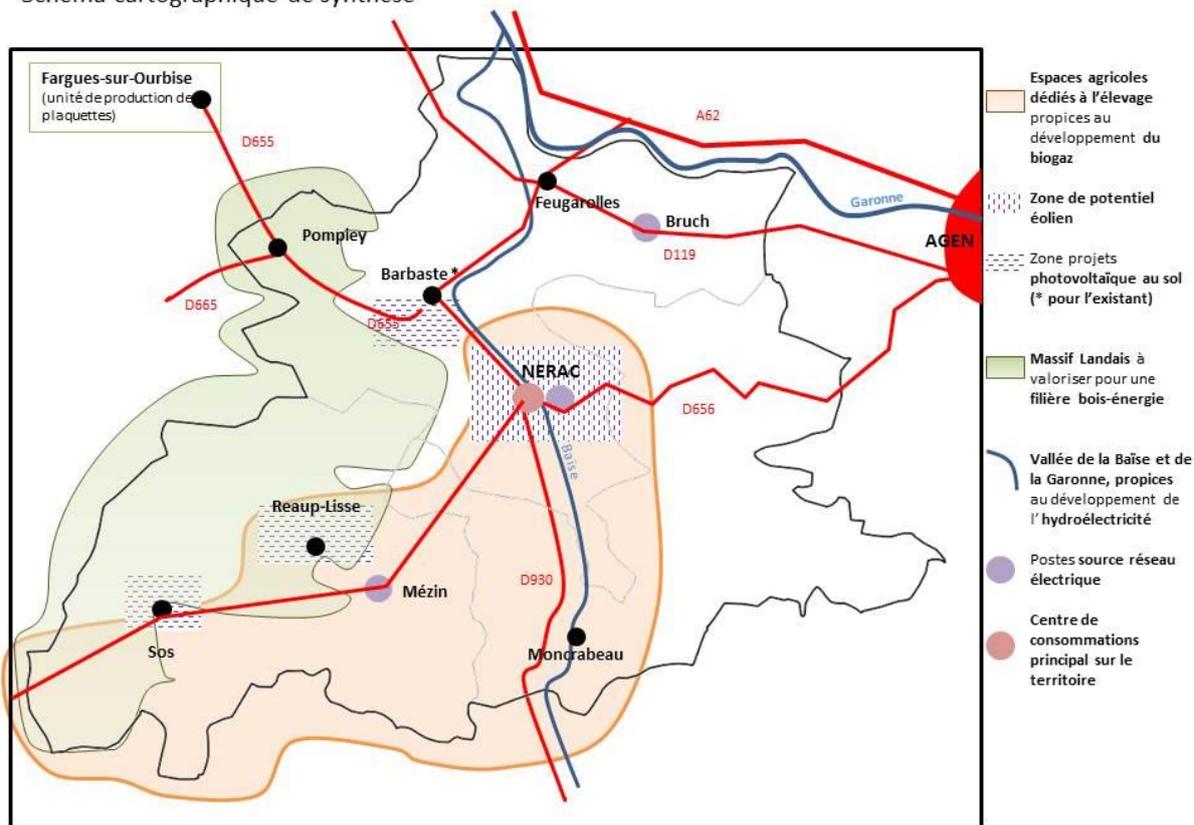


Figure 12 : Schéma cartographique de synthèse – Production énergétique– Artelia

## III.3 L'INVENTAIRE DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

### III.3.1 Les principes

La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les apports directs de polluants émis dans l'air, les émissions polluantes, et les phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère : transport, dispersion, dépôt ou réactions chimiques. C'est pourquoi il ne faut pas confondre les concentrations dans l'air ambiant, caractérisant la qualité de l'air respiré, avec les émissions de polluants rejetées par une source donnée (une cheminée, un pot d'échappement, un volcan). Même sans lien direct avec les émissions de polluants, la qualité de l'air en dépend fortement. C'est pourquoi, au-delà du réseau de mesure, la surveillance de la qualité de l'air s'appuie également sur la connaissance de ces émissions

Source : Atmo Nouvelle Aquitaine

### III.3.2 L'inventaire des émissions : identifier les sources de polluants atmosphériques sur le territoire d'Albret Communauté

Sur un territoire, les sources de pollution sont multiples et contribuent toutes à la pollution de l'air. Les activités humaines sont à l'origine de rejets de polluants variés, et dans des proportions diverses. L'inventaire régional des émissions élaboré par Atmo Nouvelle-Aquitaine permet d'une part d'identifier les activités à l'origine des émissions et d'autre part d'estimer les contributions respectives de chacune d'entre elles. De cette façon, il devient possible de connaître le poids de chaque source dans les émissions totales afin de prioriser les plans d'actions de réduction de la pollution de l'air.

L'inventaire est un bilan des émissions, il s'agit d'une évaluation de la quantité d'une substance polluante émise par une source donnée pour une zone géographique et une période de temps donnée. Il consiste à quantifier le plus précisément possible les émissions de polluants dans l'atmosphère. Il a pour objectif de recenser la totalité des émissions d'une vingtaine de polluants issue de différentes sources, qu'elles soient anthropiques ou naturelles. Il s'agit bien d'estimations, réalisées à partir de données statistiques, et non de mesures.

Lorsque les émissions sont réparties géographiquement, on parle de cadastre des émissions. On connaît alors en tout point du territoire la quantité émise de polluants par secteur d'activité. Ces bilans d'émissions sont disponibles à l'échelle de la région, du département et de la commune.

Les résultats présentés dans les paragraphes ci-dessous sont extraits de l'inventaire des émissions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2012. Les différents polluants, dont le suivi est demandé par le PCAET, sont pour la plupart des polluants primaires (NOx, PM2,5, PM10) ou des précurseurs de polluants secondaires (COVNM, NH3). Toutes les émissions présentées sont en tonnes.

Source : Atmo Nouvelle Aquitaine

### III.3.3 Les émissions de polluants du territoire d'Albret Communauté

➔ Les émissions totales sur le territoire d'Albret Communauté étaient en 2012 d'environ **2 312 tonnes**. Ces émissions représentent respectivement 0,4 % et 11 % de celles identifiées au niveau départemental et régional (pour un rapport de population de respectivement 8% et 0,5%)

La figure ci-dessus permet d'illustrer le fait que chaque polluant est émis par une ou plusieurs sources principales

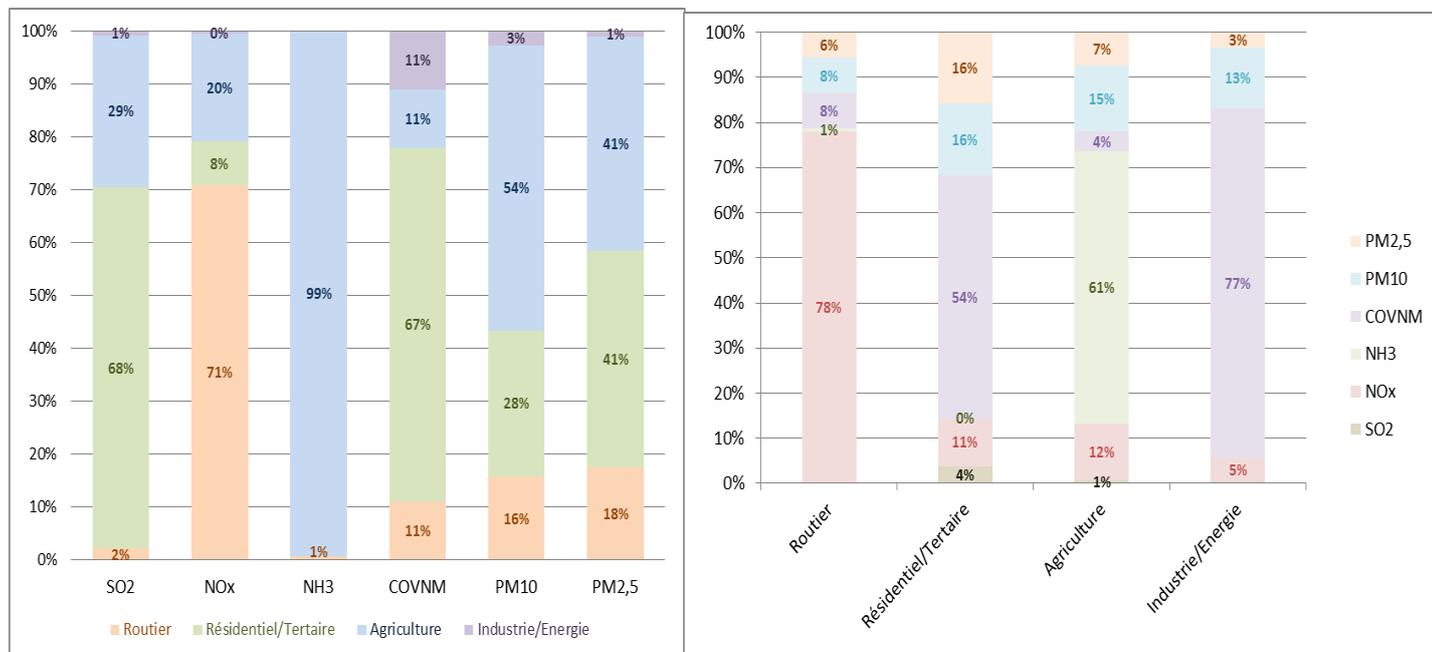


Figure 13 : Répartition des émissions de polluants le territoire d'Albret Communauté en 2012 – Artelia d'après Atmo Nouvelle Aquitaine

En analysant les deux graphiques ci-dessous, nous notons que :

- Tous polluants confondus, le **secteur agricole est le plus émetteur (48 %)** devant les secteurs routier (27 %) puis résidentiel / tertiaire (23 %)
- Tous secteurs confondus, **les oxydes d'azote (NOx) et l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) sont les principaux polluants (29 % pour les deux)**
- **L'ammoniac (NH<sub>3</sub>)** est principalement émis par **l'agriculture**, les **oxydes d'azote (NOx)** par les **transports routiers**. Quant aux particules, elles sont multi-sources (résidentiel, transport routier et agriculture).

### III.3.4 L'analyse du potentiel de réduction des polluants atmosphériques

Ramené à l'échelle de l'habitant, le territoire d'Albret Communauté présente des émissions de polluants **au-dessus de la moyenne départementale et régionale** (graphique ci-dessous).

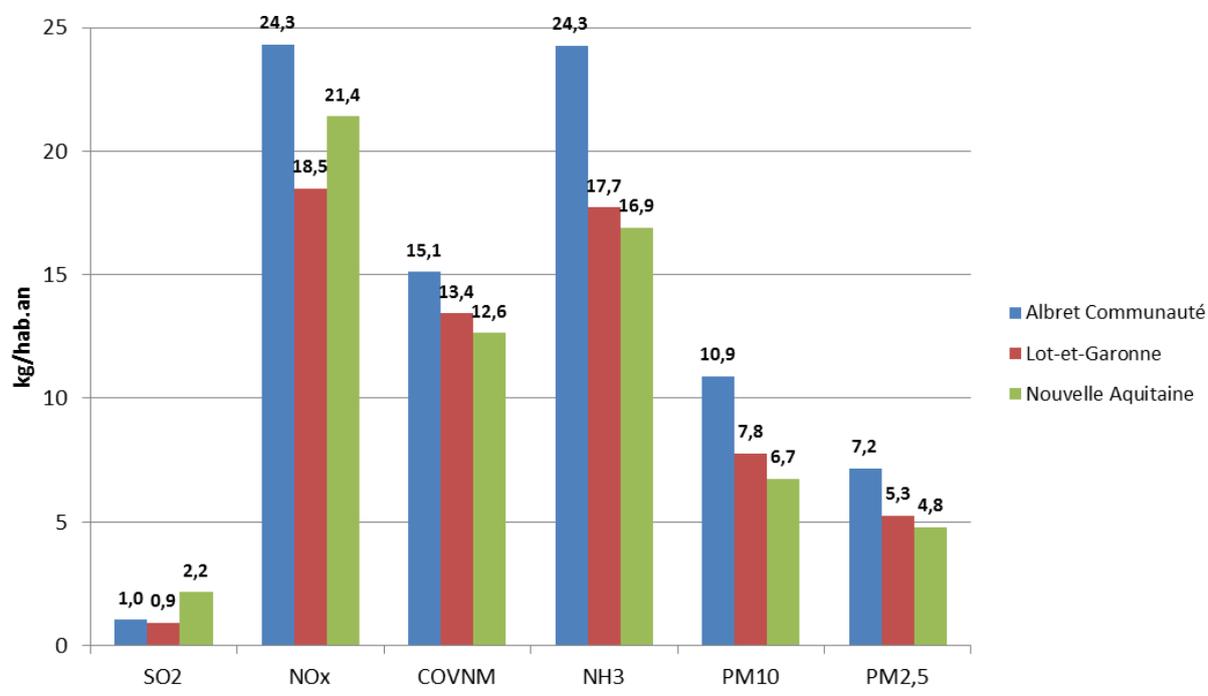


Figure 14 : Répartition des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire d'Albret Communauté, du Lot-et-Garonne et de la région Nouvelle Aquitaine en 2012 – Artelia d'après Atmo Nouvelle Aquitaine

Les enjeux d'Albret Communauté sur les émissions de polluants atmosphériques portent sur :

- La **réduction des émissions** pour les **polluants issus des secteurs agricole** (l'ammoniac -NH<sub>3</sub>) et **routier** (les oxydes d'azote - NOx) notamment
- **Le suivi et l'observation de l'évolution de ces émissions** à l'échéance de mise en œuvre du PCAET

## III.4 LA SEQUESTRATION NETTE DE DIOXYDE DE CARBONE

### Méthodologie d'estimation

Au titre de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2016-849 du 28/06/2016 relatif aux P.C.A.É.T, tous les É.P.C.I de plus de 20 000 habitants ont l'obligation, avant la fin de l'année 2018, d'intégrer un diagnostic comprenant l'estimation de la *séquestration nette de CO<sub>2</sub>* : « Le diagnostic comprend : une estimation de la *séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement*, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est plus émetteur de tels gaz ».

Pour aider les territoires à réaliser cette évaluation, l'ADEME a publié un guide offrant aux collectivités concernées un cadre méthodologique pour intégrer la contribution du secteur forêt-bois à l'atténuation des émissions de CO<sub>2</sub>. La méthode développée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (M.T.E.S) et proposée dans le guide, s'appuie sur un outil développé par l'ADEME et nommé ALDO. Il permet d'estimer les stocks et les flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle d'un É.P.C.I. Il délivre<sup>5</sup> :

- **L'état des stocks de carbone organique** des sols, de la biomasse et des produits bois en fonction de l'aménagement de son territoire (occupation du sol) ;
- **La dynamique actuelle de stockage ou de déstockage** (c'est à dire, le flux de CO<sub>2</sub> ou séquestration nette CO<sub>2</sub>) liée aux changements d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois en tenant compte du niveau actuel des prélèvements de biomasse en forêt ;
- **Les potentiels de séquestration nette de CO<sub>2</sub>** liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire

Pour une présentation méthodologique détaillée, le lecteur (la lectrice) pourra se reporter au document intitulé « NOTICE TECHNIQUE : OUTIL ALDO - Estimation des stocks et des flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle d'un EPCI » paru en octobre 2018 et édité par l'ADEME.

### III.4.1 Les résultats sur le territoire d'Albret Communauté

Les résultats globaux sont présentés dans les deux tableaux suivants :

- **Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone**

Tableau 1 : Séquestration de dioxyde de carbone sur le territoire de la C.C.G.S.T, Artelia d'après ALDO

		Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq) en 2012	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)* entre 2012 et 2016
Forêt		10 450 482	-36 475
Prairies permanentes		553 771	-28
Cultures	Annuelles et prairies temporaires	8 383 612	291
	Pérennes (vergers, vignes)	685 210	-51
Sols artificiels	Espaces végétalisés	73 036	-394
	Imperméabilisés	109 229	2 075
Autres sols (zones humides)		92 952	0
Produits bois (dont bâtiments)		182 232	-653
Haies associées aux espaces agricoles		128 014	

\* Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la Foresterie et aux pratiques agricoles, et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration.

<sup>5</sup> Ces éléments ne traitent pas l'ensemble des questions demandées par le décret no 2016-849 relatif à la prise en compte de la séquestration dans les P.C.A.É.T. Plus précisément, l'outil n'intègre pas des estimations des productions additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires ni les potentiels de développement de la séquestration de CO<sub>2</sub> dans les forêts.

→ **Les Stocks de carbone** seraient de **21 MtCO<sub>2</sub>e en 2012**.

Ils se concentraient à **50 % dans la forêt** (44% dans les résineux, 36 % dans les feuillus, 15 % en populations mixtes et 5 % dans les peupleraies) et **44 % dans les espaces de cultures**.

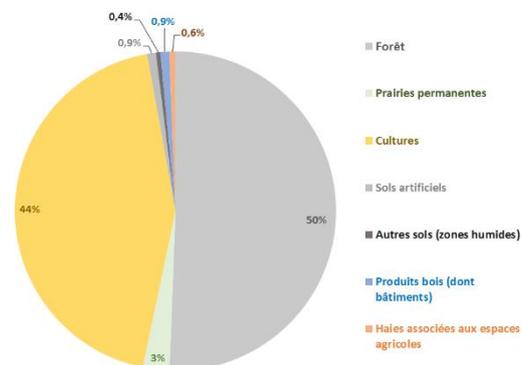


Figure 15 : Stocks de carbone par occupation des sols sur le territoire d'Albret Communauté en 2012, Artelia d'après données ALDO

→ **Les Flux de carbone** seraient de **-35 ktCO<sub>2</sub>e**.

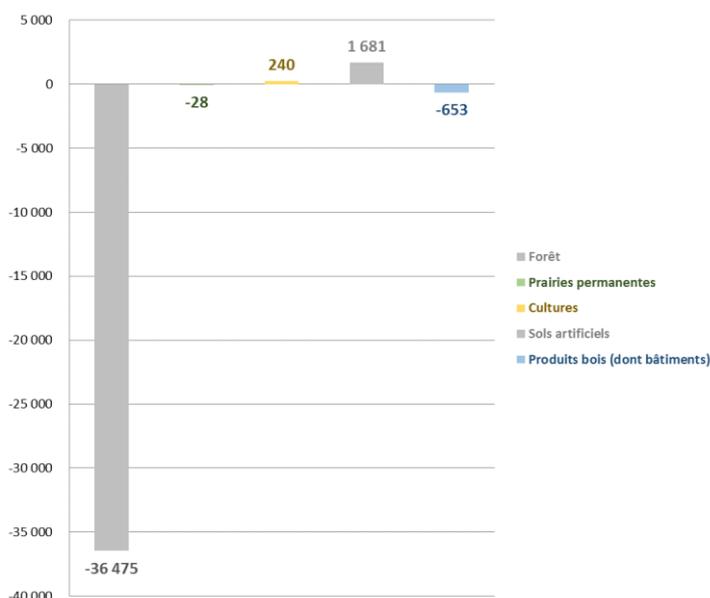


Figure 16 : Flux de carbone par occupations des sols sur le territoire d'Albret Communauté - Artelia d'après données ALDO  
Ici, une valeur négative correspond à une séquestration, et une valeur positive à une émission vers l'atmosphère

Ces flux sont consécutifs des variations de surfaces pour chaque affectation des sols entre 2006 et 2012.

### III.4.2 Le potentiel de développement de la séquestration de carbone

#### Le potentiel de développement en agriculture

Les stocks de carbone des sols agricoles français ont diminué depuis les années 1960, à cause de l'intensification de l'agriculture et du retournement des prairies. Les expertises montrent qu'il est possible d'augmenter le stockage de carbone dans les sols agricoles par :

- La réduction de la perturbation des sols en diminuant le travail du sol qui favorise la dégradation de la matière organique et donc le dégagement de CO<sub>2</sub>
- Le développement de cultures intermédiaires, intercalaires et bandes enherbées afin d'éviter les sols nus
- Le développement des haies en bordures de parcelles
- L'augmentation des apports de carbone dans le sol par l'incorporation de matières organiques exogènes (pailles, fumiers, composts) ce qui permet d'augmenter les stocks de matière organique du sol
- Le changement des usages des sols tels que l'implantation de prairies permanentes ou l'afforestation.

### Le potentiel de développement grâce à la gestion du bois

Afin d'accroître le rôle régulateur de la forêt dans l'effet de serre, différentes solutions sont étudiées :

- Augmenter le stock de bois en forêt, en poursuivant la reforestation des terres agricoles abandonnées ou en utilisant des essences à croissance rapide qui permettent d'atteindre très vite des niveaux élevés de stock de carbone
- Augmenter la quantité ou la durée de vie des produits en bois issus de la forêt (charpentes, meubles...) afin de reporter le dégagement du CO<sub>2</sub>

### L'estimation du potentiel de séquestration du carbone associé aux pratiques agricoles

Pour chaque pratique agricole favorable à la séquestration de carbone, le potentiel de stockage de carbone en tC / ha / an a été défini.

Toutefois, ces préconisations doivent être étudiées au cas par cas. En effet, les techniques telles que le couvert végétal, la gestion des prairies et le sans labour doivent être analysées en fonction de certains facteurs (situation de l'élevage, types de terres agricoles...).

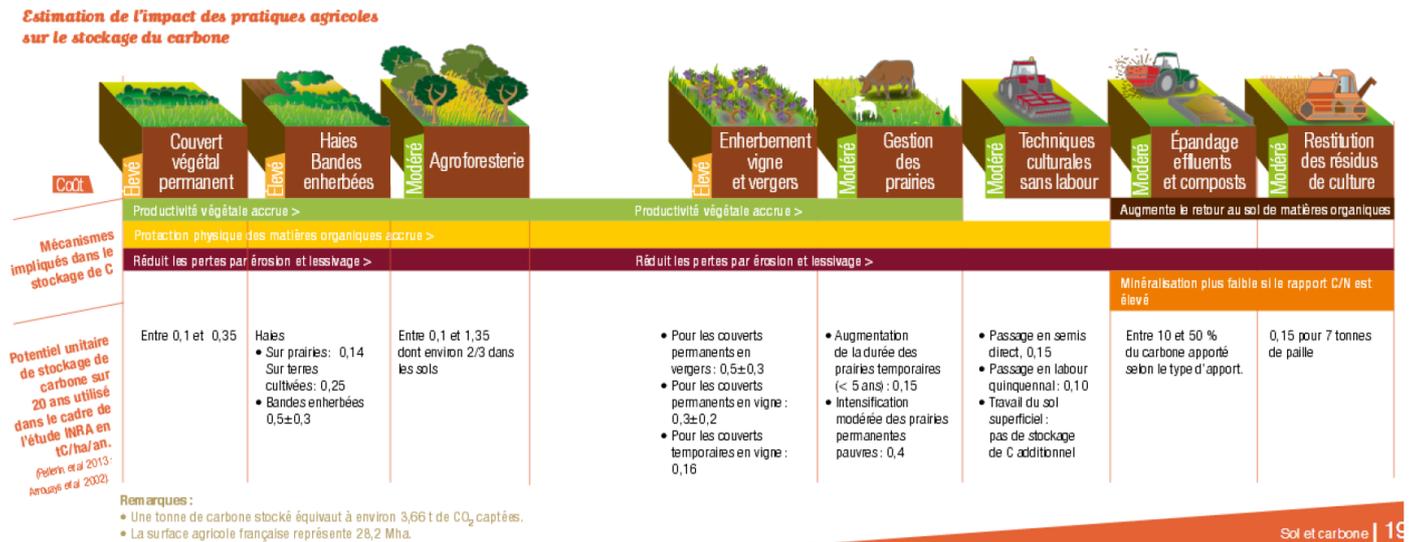


Figure 17 : Estimation de l'impact des pratiques agricoles sur le stockage du carbone- ADEME (2014)

Les données de surface du territoire d'Albret Communauté permettent d'estimer l'impact de certaines pratiques agricoles sur le stockage du carbone.

Type de pratique agricole	Surface concernée	Potentiel unitaire de stockage sur 20 ans	Potentiel de stockage total	CO <sub>2</sub> capté
	en ha	en tC.ha.an	en tC.an	en kt CO <sub>2</sub>
Couverts permanents des vignes et des vergers	3 963	0,30	1 189	4
Augmentation de la durée de vie des prairies temporaires	2 066	0,15	310	1
Passage en semis direct	46 433	0,15	6 965	26
Passage en labour quinquennal	46 433	0,10	4 643	17
Haies sur prairies	2 066	0,14	289	1
Haies sur terres cultivées	46 433	0,25	11 608	43
Bandes enherbées sur terres cultivées	46 433	0,30	13 930	51

Figure 18 : Estimation du potentiel de stockage du carbone sur le territoire d'Albret Communauté - Artelia

## III.5 L'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE DU TERRITOIRE D'ALBRET COMMUNAUTE

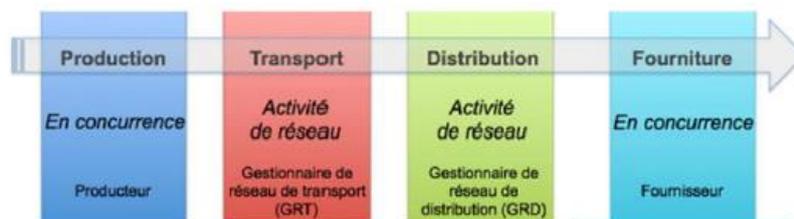
### III.5.1 Quelques généralités

Les réseaux de distribution de l'énergie sont les réseaux locaux qui permettent d'acheminer l'énergie directement vers les consommateurs ; en amont des réseaux de distribution se trouvent (pour le gaz et l'électricité) les réseaux de transport ou de collecte. Les réseaux de distribution sont les plus capillaires, ceux qui sont le plus intimement liés aux villes, suivant généralement le tracé des voiries, allant desservir l'ensemble des points de consommation du territoire. Ils sont comparables à la boucle locale téléphonique.

Pour l'électricité et le gaz, les réseaux de distribution sont généralement raccordés aux réseaux de transport nationaux/régionaux, desquels provient la majeure partie de l'énergie dans le système actuel, fortement centralisé. Pour les réseaux de chaleur, l'interconnexion à des échelles largement supérieures à celles des agglomérations n'est pas pertinente, car contrairement au gaz et à l'électricité, la chaleur ne peut pas être transportée sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres. L'intégralité d'un réseau de chaleur et de ses points de production se situe donc à l'échelle des villes.

*Source : CEREMA*

Les réseaux d'énergie ont un rôle très important à jouer dans la Transition énergétique, en lien avec l'intégration amont de nouvelles productions (notamment en énergies renouvelables, décentralisées par nature), l'optimisation aval des consommations énergétiques, tout en assurant de faibles pertes de distribution et un équilibre offre demande (flexibilité production et consommation, stockage, etc.).



Si la production et la fourniture d'énergie sont ouvertes à la concurrence depuis plusieurs années (cf. directives européennes), le transport et la distribution d'énergie restent sous monopole. En matière d'acteurs, il faut distinguer les réseaux de transport des réseaux de distribution :

Type de réseau	Propriété	Gestion
Transport	Electricité : RTE EDF Transport, filiale d'EDF Gaz : TIGF filiale de TOTAL (Sud France)	
Distribution	Compétence d'autorité concédante / organisatrice transférée au SDEE 47	Electricité : ENEDIS, filiale d'EDF, sous la direction des communes ou d'un syndicat d'énergie (SDEE47) ; ou une Entreprise Locale de Distribution (ELD) Gaz : GrDF, filiale d'Engie ou ELD

Sur le territoire d'Albret Communauté, il n'existe pas d'ELD.

### III.5.2 Les réseaux d'électricité

L'architecture du système électrique français est pensée selon les trois principaux piliers : la production, le transport et la distribution

- **La production** : il s'agit des centrales électriques qui convertissent l'énergie primaire en énergie électrique

- **Le transport** : il s'agit d'un réseau de lignes et câbles dits à haut et très haute tension (« HTB » entre 63 et 400 kV) qui assurent la mise en commun et la répartition sur un grand territoire de l'électricité qui y est produite. Réseau de Transport d'Electricité (RTE), société anonyme filiale du groupe EDF, est gestionnaire de ce réseau et s'organise autour de 3 grandes missions : exploitation, maintenance et développement du réseau haute et très haute tension
- **La distribution** : il s'agit de réseaux intermédiaires dits à basse et moyenne tension (BT à 400 V et « HTA » à 20 kV) qui desservent tous les consommateurs, industriels ou particuliers, ayant besoin de faibles puissances.

### III.5.2.1 Le réseau de transport et de distribution électrique

La carte ci-dessous présente le réseau de transport d'électricité existant (lignes haute et très haute tension), ainsi que les ouvrages (lignes, postes électriques) en projet ayant obtenus une déclaration d'utilité publique (DUP). Sont également indiquées les différentes centrales de production d'électricité.

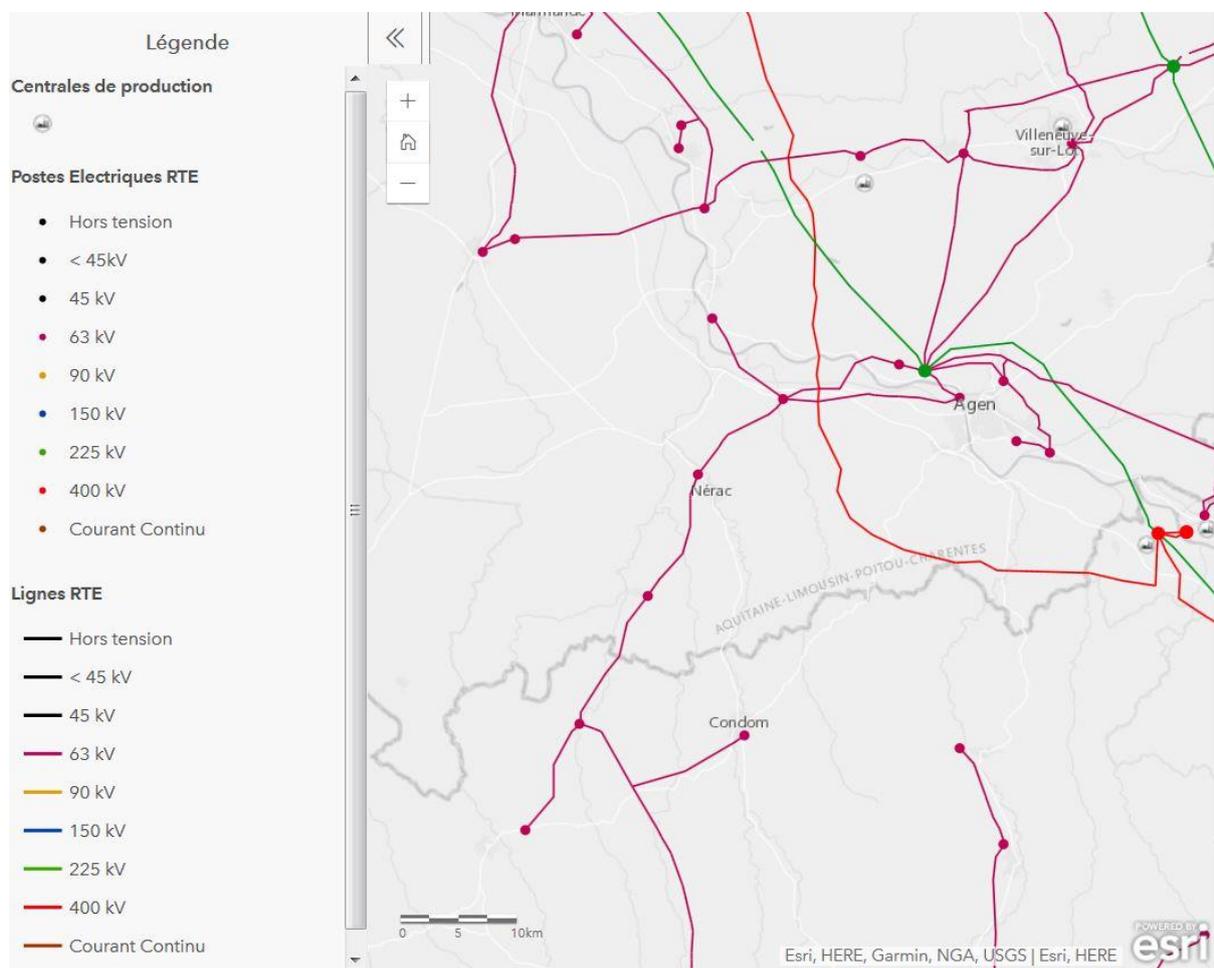


Figure 19 : Le réseau de transport, les postes sources ENEDIS sur le territoire d'Albret Communauté – RTE

- Le territoire d'Albret Communauté est traversé par un réseau électrique comprenant **une liaison 63 kV** (entre Nérac- Mézin) et **une ligne de 400 kV** (sans postes sources)
- Le territoire comprend **trois postes sources** (Bruch, Nérac et Mézin), **tous de tension 63 kV**

### III.5.2.2 Les consommateurs et les producteurs du réseau de distribution électrique sur le territoire d'Albret Communauté

En 2016, la consommation électrique pour un **usage résidentiel** représentait **78 %** de la consommation totale électrique. Cette analyse étant réalisée hors consommations liées à l'éclairage public. De 2011 à 2016, on constate une **diminution de 12% de la consommation électrique par point de livraison (PLM)**.

USAGES	2012			2013			2014			2015			2016		
	PDL	MWh	MWh / PDL	PDL	MWh	MWh / PDL	PDL	MWh	kWh / PDL	PDL	MWh	kWh / PDL	PDL	MWh	MWh / PDL
Professionnels-Entreprises	2 371	22 732	9,6	2 371	22 892	9,7	2 362	20 685	8,8	2 329	22 019	9,5	2 325	21 273	9,1
Résidentiel	13 513	85 966	6,4	13 606	85 000	6,2	13 697	76 787	5,6	13 774	77 467	5,6	13 843	76 459	5,5
<b>Totaux (sans E.P)</b>	<b>15 884</b>	<b>108 698</b>	<b>6,8</b>	<b>15 977</b>	<b>107 892</b>	<b>6,8</b>	<b>16 059</b>	<b>97 472</b>	<b>6,1</b>	<b>16 103</b>	<b>99 486</b>	<b>6,2</b>	<b>16 168</b>	<b>97 733</b>	<b>6,0</b>
															<b>-12%</b>

Tableau 2 : Répartition des consommations électriques entre 2011 et 2016 sur le territoire d'Albret Communauté – Artelia d'après ENEDIS

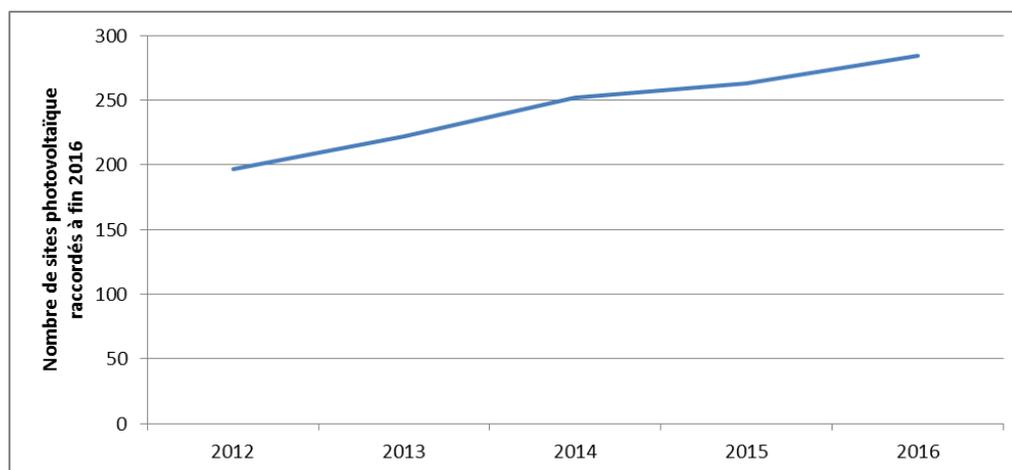


Figure 20 : Répartition des productions électriques photovoltaïques entre 2011 et 2016 sur le territoire d'Albret Communauté – Artelia d'après ENEDIS

De 2011 à 2016, on constate une **augmentation de 43% du nombre de sites** de production photovoltaïque (de 201 à 289 sites).

#### **Zoom à l'échelle du département du Lot-et-Garonne**

Le réseau de distribution, géré par le SDEE 47 et confié à ENEDIS, se compose des éléments suivants :

- Réseau HTA : 4 915 km aérien et 2 866 km souterrain
- Réseau BT : 6 820 km torsadé, 1 897 km souterrain et 807 km fils nus
- 18 postes sources
- 11 174 postes HTA/BT
- 196 120 clients

### III.5.2.1 Les enjeux et le développement des réseaux de distribution et de transport de l'électricité

#### **Evolution du nombre de consommateurs / consommations**

La mise en œuvre du Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR) sur la période 2014-2017 dans le Lot-et-Garonne est maintenant terminée. Réalisé par le SDEE 47<sup>6</sup> et ENEDIS, ce programme présentait les grandes orientations générales 2014-2017 de développement du réseau de distribution électrique. A l'heure de l'écriture du présent PCAET, nous ne disposons d'informations quant à sa possible reconduction.

## Impacts liés à différents projets

### ➔ Impact de la rénovation du parc bâti public

En 2011, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret a signé une **Convention de partenariat pour la maîtrise de l'énergie dans le parc public** avec le **SDEE 47**. Cette convention s'est matérialisée par la conduite de Conseil d'Orientation en Energie (C.O.E.) sur **11 communes d'Albret Communauté (liste des communes et sites en Annexe VII.3)**.

**Qu'est-ce qu'un Conseil d'Orientation en Energie (C.O.E.) ?**

Il consiste en une analyse de la situation énergétique d'un patrimoine bâti quelles que soient les réalisations antérieures dans le domaine énergétique. Cette démarche a pour objectif de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement. Le C.O.E. est une phase d'orientation et se situe en amont des études techniques et de l'ingénierie classique. Une fois l'étude menée, un rapport est rendu au bénéficiaire du C.O.E. Les actions à mener pour réaliser les économies d'énergies seront hiérarchisées selon l'importance des investissements requis et seront intégrées dans un rapport.

	Bâtiments audités	Surface totale chauffée  m <sup>2</sup>	Initial		Travaux projetés				
	Nombre		kWh <sub>EP</sub> /an	Dépense € TTC	Investisse ment € HT	Temps de retour an	Economies		
							kWh <sub>EP</sub> /an	€ TTC /an	% d'économie globale
Lasserre	2	130	11 288	662	5 400	22,9	4 019	236	36%
Montesquieu	6	1 081	130 318	9 067	70 504	>10	53 658	3 367	41%
Nérac	23	19 138	4 058 858	218 580	1941617	15,4	1 145 980	66 254	28%
Vianne	6	2 924	392 984	22 822	300 380	>10	130 439	7 568	33%
Lannes Villeneuve de Mezin	5	911	223 067	13 210	184 960	ND	90 811	5 030	41%
Reaup-Lisse	5	812	171 730	9 473	117 730	12,5	65 533	3 374	38%
Barbaste	9	4 350	717 450	39 531	183 510	12,1	148 173	8 442	21%
Lamontjoie	4	493	122 665	7 566	76 870	16,1	21 568	2 585	18%
Sos - Gueyze - Meylan	6	2 140	293 674	18 333	206 516	44,1	47 147	2 952	16%
Saint-Laurent	5	884	158 234	10 977	56 850	14	36 622	2 574	23%
Thouars-sur- Garonne	2	373	29 433	1 967	20 320	27,7	7 782	477	26%
	<b>73</b>	<b>33 236 m<sup>2</sup></b>	<b>6,3 GWh<sub>EP</sub>/ an</b>	<b>352 k€ TTC /an</b>	<b>3,16 M€ HT</b>		<b>1,8 GWh<sub>EP</sub>/an</b>	<b>103 k€ TTC /an</b>	<b>28%</b>

Tableau 3 : Bilan initial et travaux projetés sur 11 communes d'Albret Communauté – Artelia d'après SDEE 47

- **73 bâtiments** ont été audités lors de cette campagne 2010-2012 de COE
- Les travaux projetés en matière de maîtrise de la demande énergétique (MDE) permettraient de **réduire les consommations du parc de 28%**.

### ➔ Impact de la rénovation de l'éclairage public

Le graphique ci-dessous figure les consommations électriques liées à l'éclairage public sur le territoire d'Albret Communauté.

<sup>6</sup> Syndicat Départemental d'Electricité et des Energies de Lot-et-Garonne

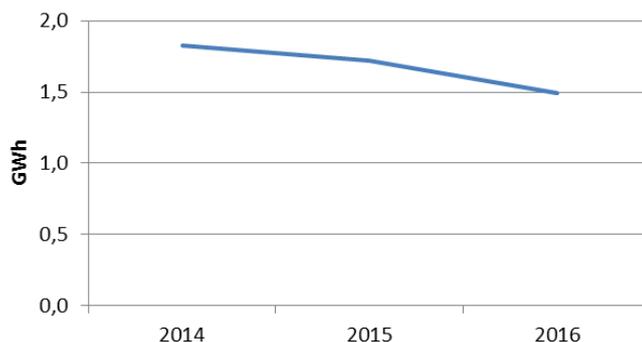


Figure 21 : Evolution des consommations liées à l'éclairage public sur le territoire d'Albret Communauté entre 2014 et 2016  
– Artelia d'après SDEE 47

- Les consommations étaient **en 2016**, environ de **1,5 GWh/an** (soit environ 12% des consommations identifiés sur le parc géré par le SDEE 47)
- Ces consommations ont diminué de **18% entre 2014 et 2016**
- **La facture énergétique** dédiée à l'éclairage public était en 2016 d'environ **200 k€** (elle a diminué de **14% entre 2014 et 2016**).

L'**Annexe VII.4** présente dans le détail, le patrimoine communal sur le territoire d'Albret Communauté au 31/12/2016.

#### Zoom sur l'action du SDEE 47 sur le poste d'éclairage public

Le SDEE 47 pousse les communes à mettre en place des horloges astronomiques sur les points de commande de plus de 10 points lumineux (notamment lors de la mise en conformité des armoires). Aujourd'hui près de 50 % du parc est équipé.

Depuis deux à trois ans le SDEE 47 propose dans ses devis que ce soit en rénovation ou en travaux neufs plusieurs variantes de chiffrage dans ses devis :

- Des solutions LED sont régulièrement proposées (un surcoût initial est encore constaté)
- Des solutions standards
- La bi-puissance (à l'échelle des points lumineux ou du point de commande) est également une solution proposée par le SDEE 47.

La variation de puissance est en règle générale de 70 à 100% pour les solutions standards, de 0% à 100% pour les solutions Led.

Les horloges astronomiques sont programmées d'office pour un fonctionnement basé sur les heures de levers et couchers de soleil (-20 minutes le matin et -20 minutes le soir), à la demande des communes des coupures nocturnes ou des plages de fonctionnement particulières ont pu être programmées, notamment à Barbaste. Dans certains cas, des sous-armoires de coupure dotées d'horloges astronomiques ont été mis en place.

Enfin, à moyen terme, le SDEE 47 prévoit de changer de plateforme SIG pour un outil plus fonctionnel, permettant entre autre chose de visualiser et simuler des choix en termes de plage de fonctionnement, de bi-puissance...

#### ➔ Impact du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques

*Les bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire d'Albret Communauté*

Le SDEE 47 organise le service public de bornes de charge pour véhicules électrique en Lot-et-Garonne. En Lot-et-Garonne, un scénario de déploiement de 115 bornes accélérées et 2 bornes rapides sur 50 communes a été retenu. La carte de déploiement ci-dessous est susceptible d'évoluer en fonction des souhaits des communes.

## Déploiement de bornes de charges pour véhicules électriques

Carte prévisionnelle des communes concernées en Lot-et-Garonne

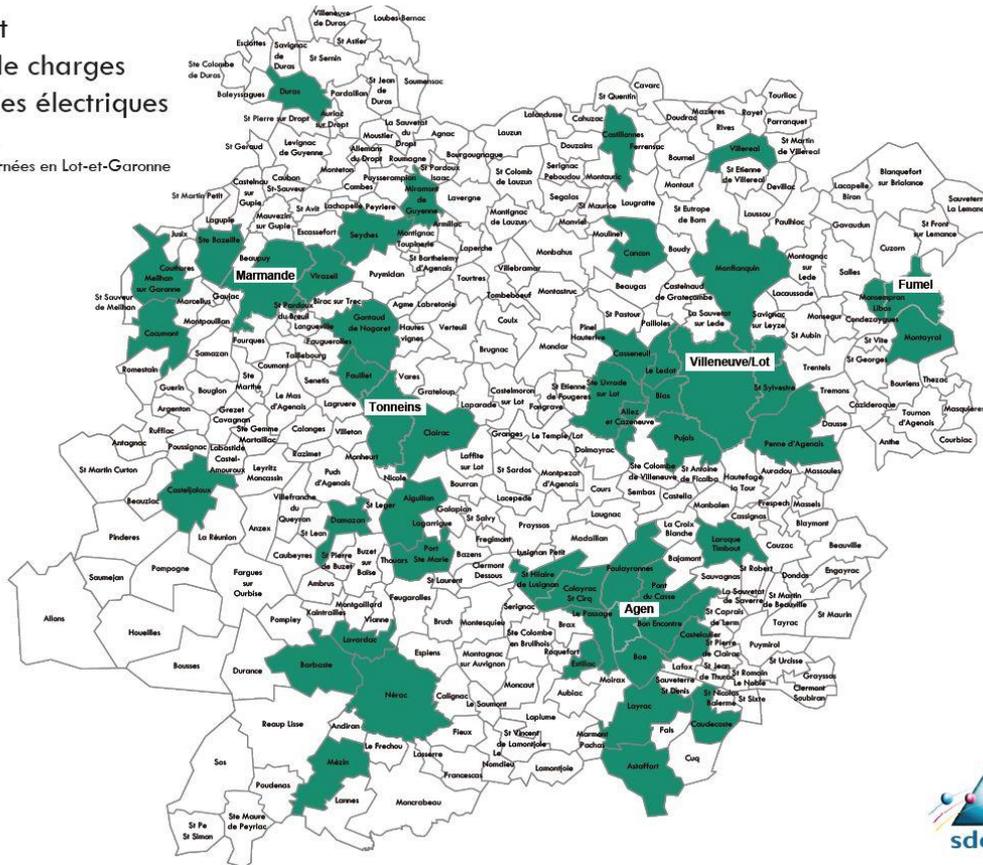


Figure 22 : Carte prévisionnelle de déploiement des bornes de charges pour véhicules électriques sur le Lot-et-Garonne –

SDEE 47

Le schéma de déploiement prévoit le déploiement de 20 points de charge de type normale sur le territoire d'Albret Communauté:

- 10 points de charge à Nérac (dont 8 déjà en service)
- 2 à Lavardac (déjà en service)
- 4 à Mézin (déjà en service)
- 2 à Feugarolles (en service au 30 juin 2018)
- 2 à Buzet-sur-Baïse (en service au 30 juin 2018)
- 0 à Barbaste

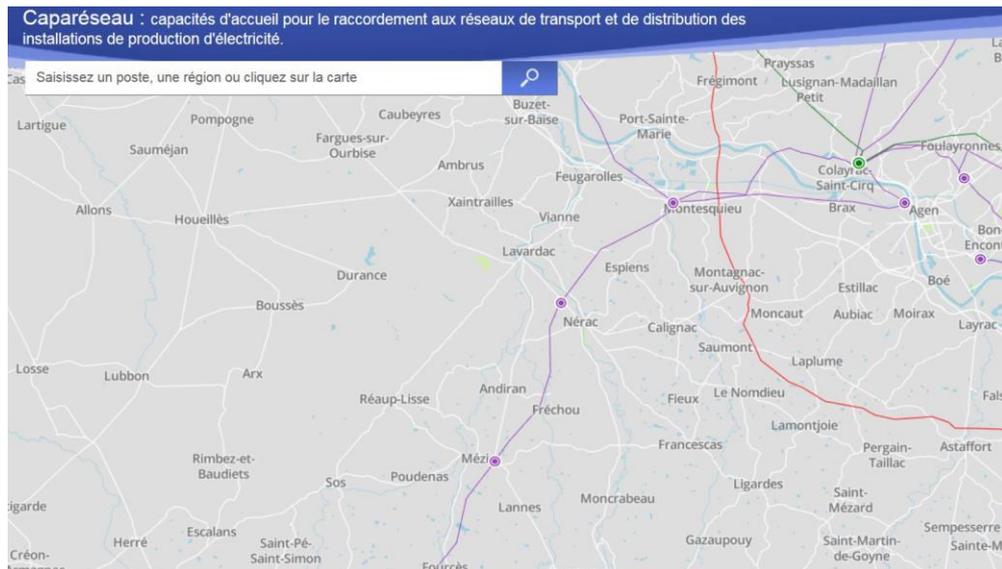
Source : SDEE 47

- ➔ L'installation d'une borne de charge par le SDEE 47 sur le territoire d'une commune implique que cette dernière ait transféré au préalable la compétence correspondante au Syndicat.
- ➔ Le financement de ce déploiement en sur le département se fera à hauteur de 50 % par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et de 20 % par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Le reste sera à la charge du Sdee 47 et de la commune en fonction du régime de perception de la TCCFE<sup>7</sup>.

### III.5.2.2 Les capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transports et de distribution des installations de production d'électricité

Ces capacités sont disponibles sur le site Capareseau (<http://capareseau.fr>). Ce site est réalisé en collaboration par RTE et les gestionnaires de réseaux de distribution. Il affiche les possibilités de raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.

<sup>7</sup> TCCFE= Taxe communale sur la consommation finale d'électricité



Commune	Nom du poste	Puissance EnR déjà raccordée	Puissance des projets EnR en file d'attente	Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter	Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR
Bruch	Bruch	3,6 MW	0,1 MW	1,0 MW	1,0 MW
Nérac	Nérac	12,6 MW	0,9 MW	0,1 MW	1,0 MW
Mézin	Mézin	9,2 MW	0,2 MW	0,8 MW	1,0 MW
<b>TOTAL</b>		<b>25,4 MW</b>	<b>1,2 MW</b>	<b>1,9 MW</b>	<b>3,0 MW</b>

Tableau 4 : Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR pour les postes sources compris sur le territoire d'Albrét Communauté

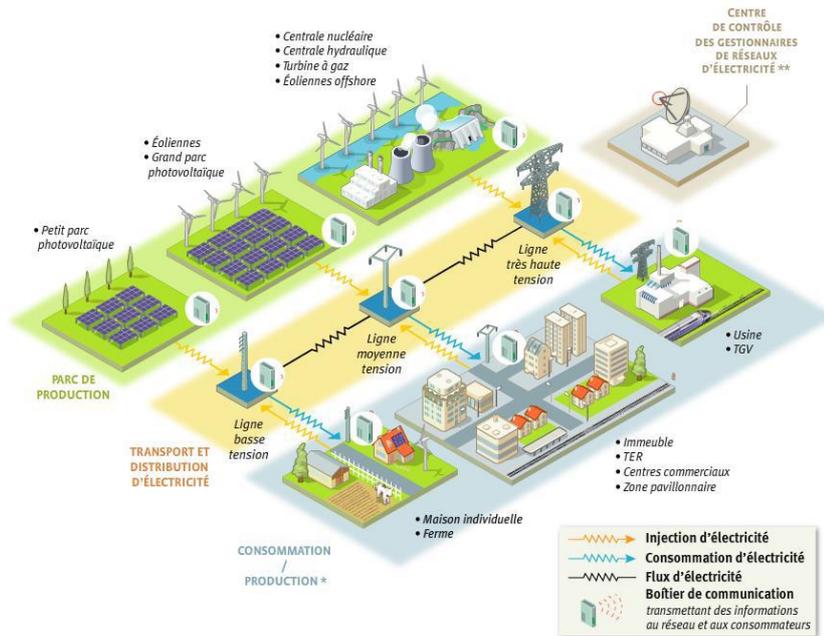
➔ **Près de 3 MW** reste à affecter au titre du S3EnR Aquitaine sur les postes sources existants

### III.5.2.1 Les SmartGrids

Pour faire face aux mutations du paysage énergétique, il est nécessaire de moderniser le système électrique. Le contexte français et européen, dans lequel se sont développés les réseaux électriques, conduit à privilégier le déploiement des technologies de Smart Grids plutôt que le remplacement et le renforcement massif des réseaux.

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication aux réseaux les rendra communicants et permettra de prendre en compte les actions des acteurs du système électrique, tout en assurant une livraison d'électricité plus efficace, économiquement viable et sûre.

Le système électrique sera ainsi piloté de manière plus flexible pour gérer les contraintes telles que l'intermittence des énergies renouvelables et le développement de nouveaux usages tels que le véhicule électrique. Ces contraintes auront également pour effet de faire évoluer le système actuel, où l'équilibre en temps réel est assuré en adaptant la production à la consommation, vers un système où l'ajustement se fera davantage par la demande, faisant ainsi du consommateur un véritable acteur.

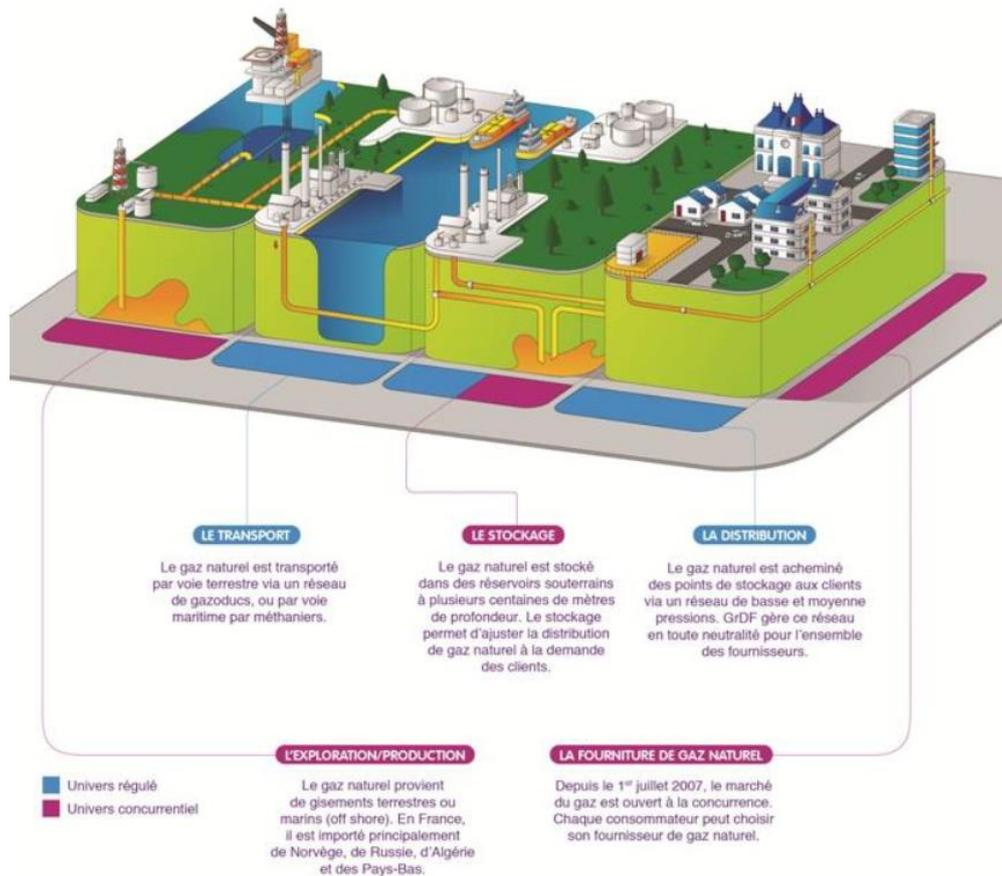


Source : Smart Grids-CRE

### III.5.3 Le réseau de gaz

#### III.5.3.1 Quelques généralités

Le réseau gazier est composé du réseau de transport (gestion TIGF pour le sud-ouest de la France) et de distribution (gestion GrDF ou ELD), mais également d'ouvrages de stockage souterrain.



Ces

réseaux gaziers de transport et de distribution sont très importants vis-à-vis de la Transition énergétique. Au-delà du **transport et desserte de gaz naturel pour les consommateurs finaux**, ils peuvent accueillir une **injection de biométhane ou d'hydrogène** (en quantité limitée) selon certains critères, notamment la capacité du réseau aval à absorber les productions injectées.

- Ces productions de biométhane ou d'hydrogène peuvent provenir :
- D'installations de **méthanisation**, si les intrants utilisés sont tous autorisés et si les caractéristiques physico-chimiques sont adéquates (cf. <http://www.injectionbiomethane.fr>);

De la **conversion de l'électricité en gaz** (méthane ou hydrogène), notamment à base d'électricité renouvelable produite en surplus : « Power to Gas »

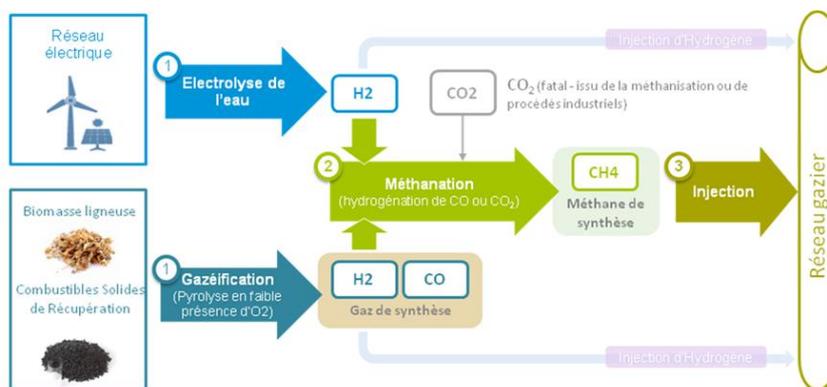


Figure 23 : Perspectives-du-biométhane (nouvelles-filières-et-potentiels)

### III.5.3.2 La gestion du réseau de gaz

Sur le territoire d'Albret Communauté, **12 communes sont desservies par le gaz naturel**<sup>8</sup>. 9 communes<sup>9</sup> ont transféré leur compétence d'Autorité Organisatrice de distribution publique de gaz au SDEE 47. La Ville de Nérac a conservé la compétence.

### III.5.3.3 Le réseau de transport et de distribution du gaz

La carte ci-dessous figure les communes d'Albret Communauté<sup>10</sup> desservies par le gaz.

#### Légende

-  Autoroutes
-  Routes primaires
-  Canalisations de transport haute pression
-  Voies ferrées
-  Limites départementales
-  Limites des EPCI
-  Limites Communales
-  Desserte en gaz naturel
-  Desserte en gaz propane

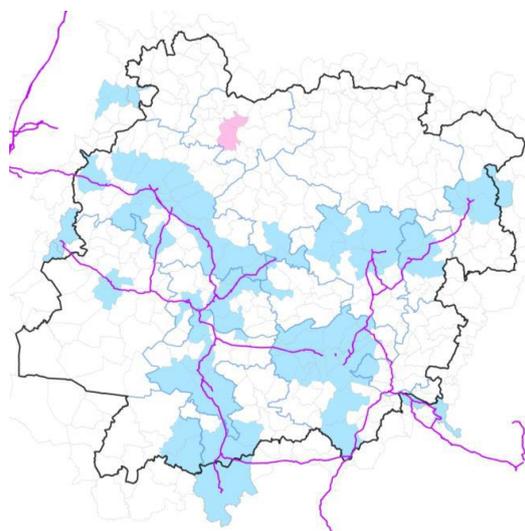


Figure 24 : Cartographie de l'acheminement du gaz en Lot-et-Garonne - SDEE 47, Réalisation : SOLAGRO/AEC – 2016

En 2016, à l'échelle du département du Lot-et-Garonne :

- 72 communes sont desservies en gaz, représentant 230 000 habitants ou 69% de la population
- Le réseau de distribution représente 1 367 km de réseau (28% du département)
- Hors secteur résidentiel, presque 67% des établissements au sens de l'INSEE se trouvent sur les 72 communes desservies en gaz
- 85 communes sont traversées par le réseau de transport gaz (TIGF) sur une longueur totale de 309 km
- Toutes les communes de + 2 000 habitants du département sont desservies en Gaz Naturel (à l'exception de Monflanquin)
- 2 communes ont un réseau de gaz propane (Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac)
- La consommation globale de gaz dans le département est de 1,3 TWh soit environ 14% de la consommation énergétique.

### III.5.3.1 Les consommateurs du réseau de transport et de distribution du gaz

En 2016, le total des consommations de gaz était d'environ **97 GWh**. **Près des deux tiers** de ces consommations étaient réalisées sur le seul réseau de gaz parcourant la commune de **Nérac**.

<sup>8</sup> Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Feugarolles, Francescas, Lannes, Lasserre, Lavardac, Mezin, Moncrabeau, Nérac, Saint-Laurent, Vianne

<sup>9</sup> Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Feugarolles, Francescas, Lannes, Lavardac, Mézin, Moncrabeau, Vianne

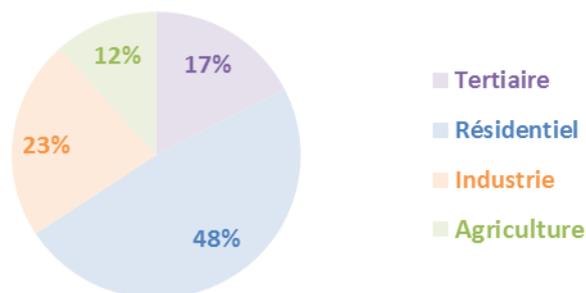


Figure 25 : Répartition des consommations de gaz sur le territoire d'Albret Communauté en 2016 – Artelia d'après données GrDF

Les consommations étaient réalisées **pour la moitié dans le secteur « résidentiel »** (48 %) devant le **secteur industriel** (le quart des consommations territoriales de gaz).

Entre 2010 et 2016, ces consommations ont diminuées de **13 %**.

### III.5.3.2 Les enjeux et le développement des réseaux de distribution et de transport du gaz

#### Evolution du nombre de consommateurs / consommations

Selon le Schéma Directeur Gaz 2017-2020 du département du Lot-et-Garonne, la population du département est en très légère augmentation depuis les 25 dernières années (de 0,37% par an). Cette hausse qui devrait perdurer selon l'INSEE, prévoit d'ici à 2040 une augmentation de population de +0,44% par an permettant d'atteindre 375 000 habitants en 2040.

Cette relative croissance de population (en valeur absolue + 31 000 habitants d'ici 2040) serait plus soutenue dans la zone sud-est du Lot-et-Garonne et dans une moindre mesure sur la partie ouest du département.

#### Impacts liés à différents projets

Selon le Schéma Directeur Gaz 2017-2020 du Lot-et-Garonne, l'une des richesses du département est sa forte activité agricole. Le département bénéficie d'importantes ressources organiques issues des cultures ou des effluents d'élevages. Ces potentiels de ressources ont été identifiés au sein du schéma directeur, comme autant d'intrants mobilisables pour de futurs projets de méthanisation.

Le total du potentiel énergétique mobilisable sur le département a été évalué à environ 295 GWh par an soit 22,5% de la consommation annuelle de gaz du département.

#### *Impact lié au développement de la filière biogaz*

Ce même schéma directeur a montré qu'au-delà des projets en cours de méthanisation, le département pouvait à minima voir se développer 4 nouveaux projets de méthaniseurs (dont 3 avec injection possible de biogaz sur le réseau).

- ➔ Aucun de ces 4 nouveaux projets, ne se situe sur le territoire d'Albret Communauté
- ➔ Le territoire a toutefois souhaité développer une action pour le développement du biométhane sur son territoire (Fiche-action n°12, Section V).

#### *Impact lié au développement du Gaz Naturel Véhicule (GNV)*

Le Schéma Directeur Gaz 2017-2020 du Lot-et-Garonne prévoit :

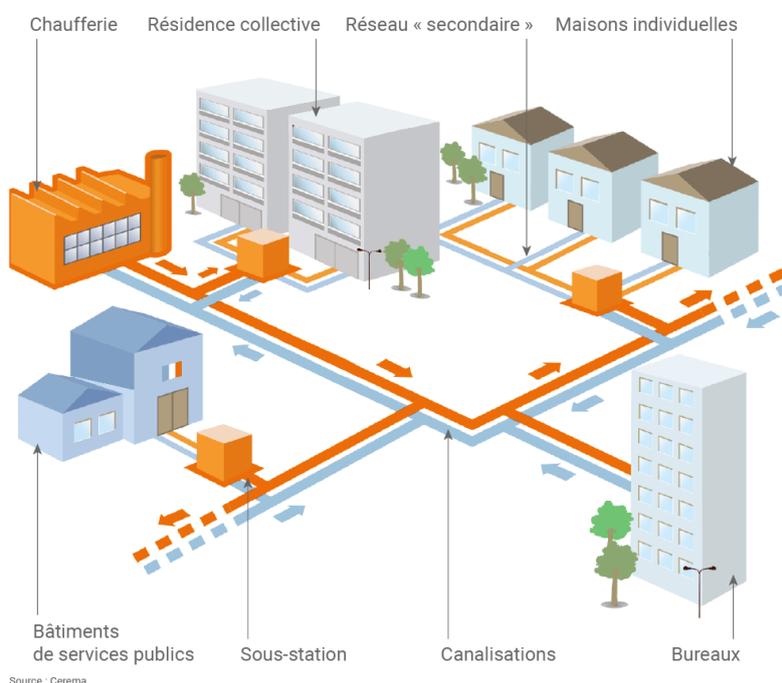
- Accompagner le projet de développement d'une station GNV dans le Grand Villeneuvois.
- Accompagner le projet de développement de station GNV ouverte au public de l'Agglomération d'Agen.

- A ce stade des connaissances actuelles, Albret Communauté pourrait jouer un rôle dans l'émergence de projets de production de biogaz qui pourraient alimenter des stations publiques de GNV situées le long des axes routiers et autoroutiers.

### III.5.4 Les réseaux de chaleur / froid

#### III.5.4.1 Généralités

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire. Sur les mêmes principes, il existe des réseaux distribuant du froid, transporté sous forme d'eau glacée et destiné à la climatisation de locaux.



Source : CEREMA

#### III.5.4.1 Réseau de chaleur / froid existant sur le territoire d'Albret Communauté

Le territoire d'Albret Communauté ne présente pas de réseau de chaleur de taille importante.

#### III.5.4.1 Potentiel de développement de réseau de chaleur

L'observatoire des réseaux de chaleur met à disposition des collectivités (EPCI de plus de 20 000 habitants) des études locales d'évaluation du potentiel de développement des réseaux de chaleur. La méthodologie employée est explicitée sur leur site ([www.observatoire-des-reseaux.fr](http://www.observatoire-des-reseaux.fr)). Des cartes en version .PDF et .sig sont disponibles pour le territoire. Un exemple est présenté ci-dessous sur le périmètre de l'ex Communauté de communes du Val d'Albret:

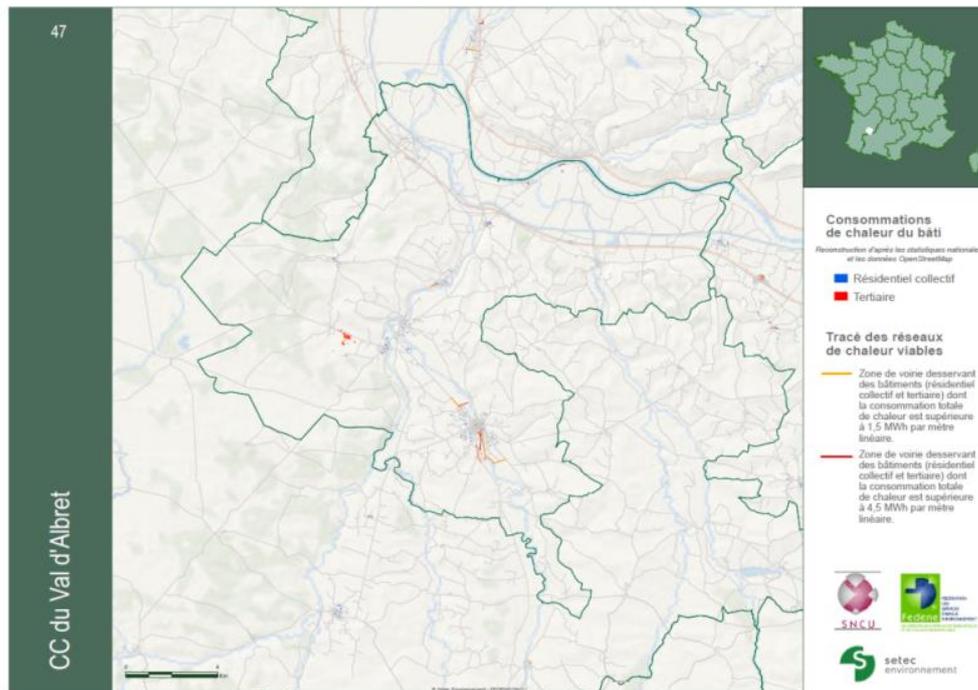


Figure 26 : Carte du potentiel de développement de réseaux énergétiques - Observatoire des réseaux

### III.5.1 Des synergies entre les réseaux

Actuellement, les différents réseaux sont indépendants les uns des autres. Avec la transition énergétique, les réseaux seront appelés à se connecter entre eux. Ci-dessous figure une illustration de cette future synergie électricité / gaz / chaleur ou froid

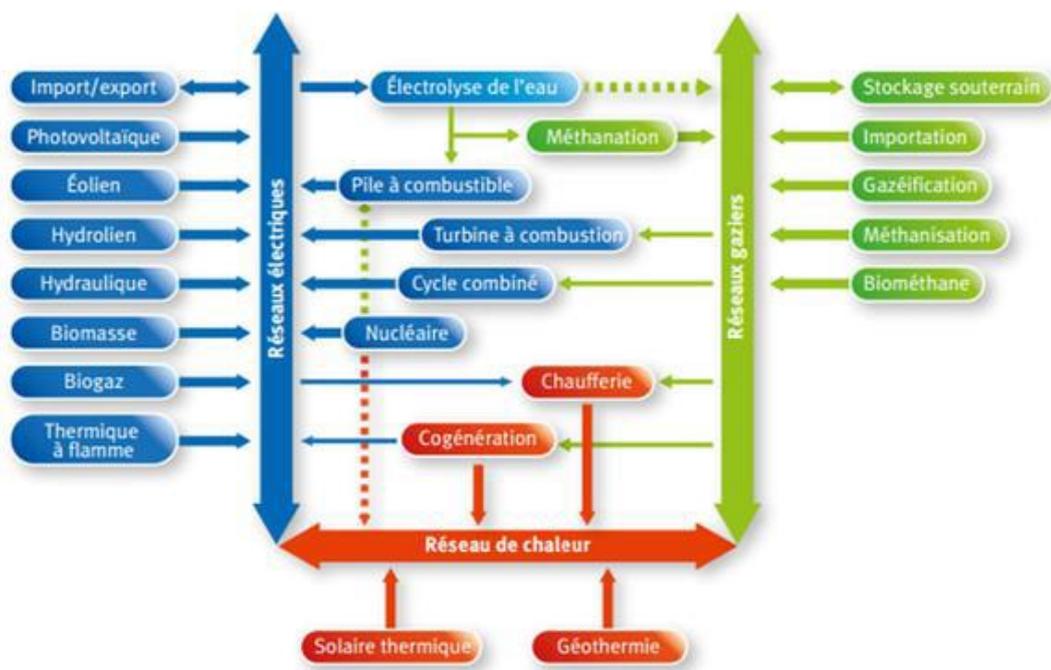


Figure 27 : Vers une synergie entre les réseaux d'énergie – CRE

## III.6 *DIAGNOSTIC QUALITATIF*

### III.6.1 *La gouvernance dans le domaine climat-air-énergie sur le territoire d'Albret Communauté*

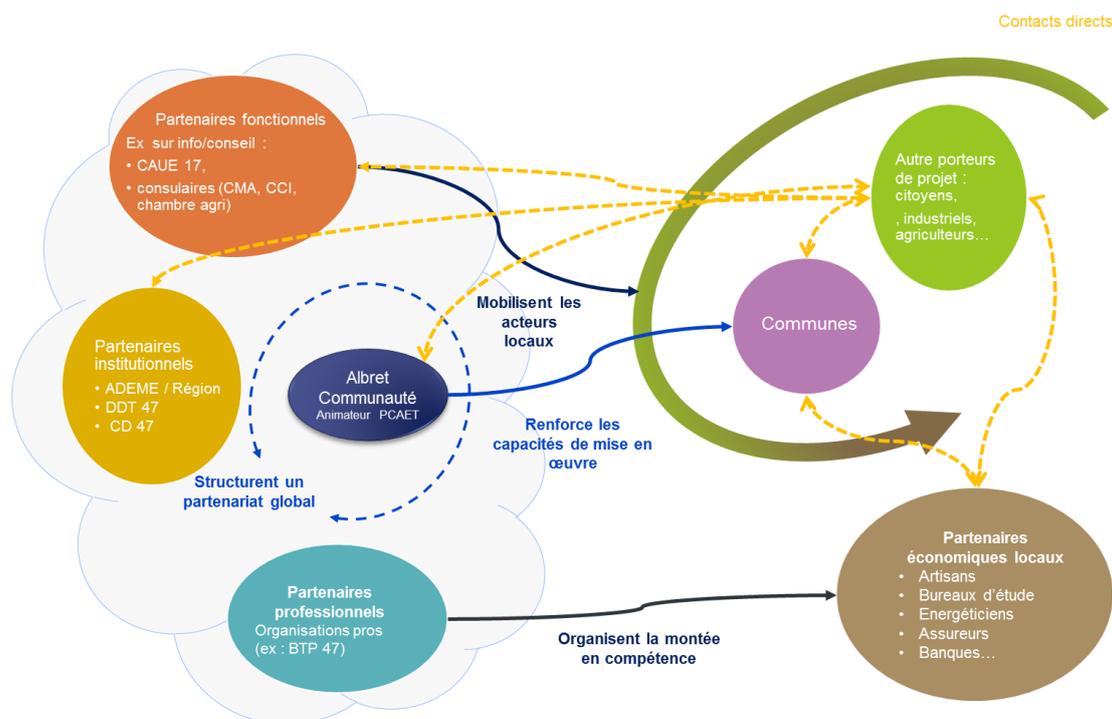


Figure 28 : Gouvernance dans le domaine air-énergie-climat sur le territoire d'Albret Communauté – Artelia

En tant que structure animatrice du PCEAT sur son territoire, Albret Communauté :

- Développe son propre programme, organise et anime la mise en réseau des acteurs PCAET
- Structure un partenariat global notamment avec les structures qui appuient les porteurs de projets (financièrement et techniquement)

### III.6.2 Les actions déjà engagées (non exhaustif)

Ci-dessous, un tableau qui liste des bonnes pratiques, actions et projets réalisés et en cours sur le périmètre d'Albret Communauté en lien avec la transition énergétique et écologique (non exhaustif).

AXES	ACTIONS	Porteur de l'action	Etat de l'action	Cadre d'actions
Agriculture / atténuation	<b>Sensibilisation à la protection et à la plantation de haies + plantation linéaire</b>	Domaine viticole de Gueyze (entre Buzet et Feugarolles)	Engagée	. Programme "L'Arbre dans le Paysage Rural" financé par le Département de Lot-et-Garonne (aide à la plantation) . Programme AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine)
	<b>Réalisation et suivi de deux chaufferies à biomasse</b>	Exploitation productrice de tomates sous serres (commune d'Andiran)	Terminée	Programme AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine)
Agriculture / adaptation	<b>Suivi des réserves hydriques de certaines parcelles dans le cadre de l'appui aux irrigants (pose de tensiomètres etc.)</b>	Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne	Engagée	Programme AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine)
Energies renouvelables	<b>Etude Opération Pilote Miscanthus - de la récolte à la combustion</b>	GIE Arvalis / Onidol / Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne / ex- Syndicat Mixte Pays d'Albret	Terminée	Programme REGIX / programme SOLEA
	<b>Valorisation énergétique du bois issu de l'entretien des rivières et non récupéré par les propriétaires</b>	Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Lot et Garonne, que le Syndicat Mixte (Missions de suivi et gestion des cours d'eau du Pays d'Albret)	Engagée	Plan pluriannuel de restauration de la végétation
Habitat	<b>Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés des propriétaires occupants et bailleurs (repérage des situations de précarité et accompagnement)</b>	Ex- Syndicat Mixte du Pays d'Albret (recrutement d'une équipe animation)	Engagée	Convention ANAH / CG47 (2014-2017) - Volet mise en œuvre du programme "Habiter Mieux" et de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE)
Habitat / Energies renouvelables	<b>Permanences délocalisées EIE</b>	Ex CdC du Pays d'Albret (prestataire : Soliha 47 et CAUE 47)	Engagée	?
Tertiaire (patrimoine public)	<b>Faciliter l'engagement des communes sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les guidant vers la réalisation de travaux d'amélioration de la consommation énergétiques et le développement des énergies renouvelables</b>	Ex- Syndicat Mixte du Pays d'Albret et Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et des Energies de Lot-et-Garonne)	Engagée	Convention de partenariat pour la maîtrise de l'énergie en Lot-et-Garonne
	<b>Création d'un bâtiment durable pour l'ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) de Mézin</b>	Ex CdC du Mézinais	En projet	Projet présenté dans le cadre d'un potentiel AAP TEPCV
Economie	<b>Création de la pépinière d'entreprises à Nérac accueillant des éco-activités (éco-design, conseils en développement durable, énergies renouvelables, économies d'énergie, écoconception, etc.)</b>	Syndicat mixte pour le développement économique du Néracais (SMDEN)	En projet	Projet présenté dans le cadre d'un potentiel AAP TEPCV
Tertiaire (tourisme)	<b>Projets vitrines à essayer / capitaliser sur les gîtes : éco citoyen / HQE (éco-construction, éco-gestion) à Montagnac-sur-Auvignon</b>	M. Boutet	Terminée	Fonds Leader
Déplacement / numérique	<b>Ouverture d'un espace de coworking à Nérac en avril 2015)</b>	Le Kiosque Coworking	Terminée	
Transversal	<b>Mettre en place des débats "Cafés Citoyens - Points d'Accès Internet",</b>	Ex CdC du Pays d'Albret	Terminée	Fonds Leader
	<b>Agendas 21 locaux</b>	Communes de Nérac et Francescas	Terminée	

Tableau 5 : Liste des bonnes pratiques, actions et projets réalisés et en cours sur le périmètre d'Albret Communauté en lien avec la transition énergétique et écologique (non exhaustif).

### III.7 SYNTHÈSE FINALE DES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

Les enjeux présentés ci-dessous, sont une vision exhaustive de la problématique climat-air-énergie sur le territoire d'Albret Communauté.

Enjeux issus du diagnostic	Typologie de l'enjeu	Éléments-clés du diagnostic justifiant les enjeux
<b>HABITAT / LOGEMENT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>o La prise en compte du confort thermique d'été et du risque de retrait-gonflement des argiles dans la construction / rénovation de logements</li> </ul>	Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Constitue un axe prioritaire pour faire face à l'aggravation des canicules et contrer la dynamique d'étalement urbain</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o La performance énergétique dégradée notamment dans l'habitat diffus (facteur de précarité énergétique)</li> <li>o La réduction de la dépendance du bâti aux énergies fossiles les plus émissives (fioul)</li> </ul>	Atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Le poids du secteur résidentiel dans le bilan des consommations énergétiques (environ 35%) et d'émission de GES (environ 18%)</li> <li>o Un parc immobilier composé majoritairement de maisons individuelles à performance thermique dégradée (54% des consommations induites par le parc construit avant 1946)</li> <li>o Des cadres opérationnels (OPAH 2014-2016 notamment) - dont les objectifs peuvent concourir à réduire ces impacts (énergie-GES) – ayant vocation à être déclinés localement par des actions destinées aux porteurs de projets quelques soient leur nature</li> <li>o Des publics en précarité énergétique à accompagner notamment à travers le cadre d'action « EDF Commerce Sud-Ouest / SDEE 47 (2014-2016) »</li> </ul>
<b>PATRIMOINE BATI PUBLIC ET PRIVE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>o La concrétisation d'études / audits amont par un passage à l'acte (travaux de rénovation, équipements EnR, utilisation de matériaux locaux biosourcés)</li> <li>o La nécessité de lier la structuration de l'offre, la professionnalisation des acteurs et les politiques de communication touristiques aux objectifs environnementaux (volet hébergements touristiques)</li> </ul>	Atténuation / Adaptation	<p><u>Patrimoine privé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La conduite d'actions de diagnostic et éco-bilans pour les activités d'artisanats et de commerces (portage : ex- Syndicat Mixte du Pays d'Albret - crédits : programme européen Leader) et les entreprises (portage : Gascogne Environnement / CCI 47)</li> <li>o Quelques opérations démonstratives dans le tourisme (ex : Gîte à basse consommation d'énergie – M. Boutet – exemple d'un projet subventionné par le programme LEADER)</li> </ul> <p><u>Patrimoine public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'ex-Syndicat Mixte du Pays d'Albret a signé en mai 2010, une Convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité et des Energies de Lot-et-Garonne. Ce dernier était chargé d'engager auprès des communes volontaires, des études spécifiques d'aide à la décision et des audits avec suivi énergétique (bâtiments communaux et éclairage public)</li> <li>o Plusieurs EHPAD ou établissements d'accueil / services aux personnes âgées font l'objet de projets de construction / rénovation (liste non exhaustive) : construction d'un EHPAD à Lamontjoie / extension de l'EHPAD à Francescas / reconstruction de l'EHPAD de Feugarolles</li> </ul>

Enjeux issus du diagnostic	Typologie de l'enjeu	Éléments-clés du diagnostic justifiant les enjeux
<b>TRANSPORTS / DEPLACEMENTS</b>		
<p>o La réduction des impacts liés aux déplacements « domicile-travail » (émissions de GES et qualité de l'air, précarité énergétique pour les déplacements, risque de devenir pour certains villages des « zones dortoirs ») / La coopération avec l'agglomération d'Agen pour réduire les impacts liés aux déplacements « domicile-travail »</p> <p>o Le développement de solutions alternatives numériques pour le tiers</p> <p>o La réduction des émissions pour les polluants routiers (les oxydes d'azote - NOx) et le suivi et l'observation de l'évolution de ce polluant à l'échéance de mise en œuvre du PCAET</p>	Atténuation	<p>o Le rôle central du parti d'aménagement du SCoT / la convergence de l'enjeu avec les objectifs d'autres politiques développées par l'ex Pays d'Albret (services, emplois, NTIC)</p> <p>o Près de 62% des actifs travaillent hors de leur commune (ou arrondissement municipal) de résidence (liaisons privilégiés : Albret ↔ Agen et Albret ↔ Nérac)</p> <p><u>Sur le volet numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. La conduite d'une étude de préfiguration du réseau haut débit / Wi-Max</li> <li>. Le développement des points d'accès internet dans les cafés et bibliothèque de l'Albret</li> <li>. Un espace de coworking ("Le Kiosque Coworking à Nérac) ouvert en 2015)</li> </ul>
<p>o La réduction des impacts des poids-lourds notamment dans le cadre de la croissance projetée des échanges économiques locaux notamment avec le pôle agenais (Agen Rive Gauche)</p>	Atténuation	<p>o Le transport de marchandises constitue le troisième poste de consommation énergétique (près de 175 GWh/an)</p> <p>o Aucun transporteur de marchandises engagé dans la "Charte CO2"</p>
<p>o Le développement des nouveaux usages de la voiture</p> <p>o Le renforcement de l'utilisation des transports en commun</p> <p>o Le recours aux modes actifs de déplacements</p> <p>o L'accessibilité des aides à la personne et des équipements de santé et le vieillissement de la population synonyme de vulnérabilité sanitaire aux fortes chaleurs</p>	Adaptation / Atténuation	<p>o Le transport de personnes constitue le second poste de consommation énergétique (près de 194 GWh/an)</p> <p><u>Nouveaux usages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La mise en place d'outils départementaux de covoiturage (site de mise en contact et signalisation des aires), la présence d'une aire de covoiturage pratiquées</li> <li>o L'action du SDE 47 (organise le service public dans le Lot-et-Garonne) – Prévisionnel communes : Barbaste, Lavardac, Nérac, Mézin</li> </ul> <p><u>Transports en commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La visibilité de l'offre/ la couverture / le manque de compétitivité (par rapport à la voiture particulière) des transports en commun</li> <li>o Le caractère rural du territoire se traduit pour une partie de la population par un accès aux soins et/ou aux aides à domicile plus difficile qu'ailleurs</li> </ul> <p><u>Modes actifs de déplacements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'offre en matière de modes doux de déplacements (circuits pédestres / cyclotouristes) à faire connaître, à faire progresser.</li> </ul>
<p>La nécessité de lier la structuration de l'offre, la professionnalisation des acteurs et les politiques de communication touristiques aux objectifs environnementaux (volet déplacements)</p>	Atténuation	<p>o. Le patrimoine historique de l'Albret et l'itinérance fluviale (bateau habitable) sont deux facteurs majeurs d'attractivité</p> <p>o Ces deux facteurs peuvent être une porte d'entrée pour capter ce flux touristique, en incitant les visiteurs à se déplacer, à s'arrêter et à consommer sur le territoire</p>

\* IRVEH = Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques et à Hydrogène

Enjeux issus du diagnostic	Typologie de l'enjeu	Éléments-clés du diagnostic justifiant les enjeux
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Le rôle prépondérant des services d'Albret Communauté qui vient en appui aux communes dans le cadre des révisions des documents d'urbanisme et qui examinent leur compatibilité avec le SCoT (mise en œuvre des prescriptions / recommandations "climat-air-énergie")</li> <li>o La prise en compte des risques potentiellement exacerbés par le Changement Climatique notamment dans les opérations de construction neuve</li> </ul>	Atténuation / Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Le poids important du levier urbanistique pour infléchir les émissions de GES (le scénario du PADD permet d'éviter environ 1200 tCo2e par rapport au scénario fil de l'eau)</li> <li>o Une exposition aux risques naturels bien connue et suivie (retrait gonflement des argiles notamment), mais qu'il est nécessaire de faire connaître et de prendre en compte dans les opérations de construction neuve (pouvoir d'exacerbation du CC).</li> </ul> <p><i>Ex : Retrait gonflement des argiles notamment sur le secteur des coteaux au sud de la vallée de la Garonne, Inondations dans le fonds de vallées du sous bassin des Rivières de Gascogne (12 communes couvertes par un PPR d'inondations) etc.</i></p>
<b>AGRICULTURE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>o La réduction des impacts environnementaux, la valorisation des potentiels (énergie, stockage carbone) du secteur agricole</li> <li>o L'anticipation d'une aggravation progressive d'un conflit d'usage sur la ressource en eau / la pérennité de certaines pratiques agricoles fortement dépendantes de l'irrigation et dans une moindre mesure des activités vitivinicoles sensibles à l'évolution du climat</li> <li>o Le contexte de déprise / difficulté de transmission des exploitations (nouveaux revenus, labellisation et reconnaissance des productions sur leur qualité / origine)</li> <li>o La réduction des émissions pour les polluants issus des secteurs agricole (NH<sub>3</sub>) et le suivi et l'observation de l'évolution de ces polluants</li> </ul>	Atténuation / Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Plusieurs enjeux environnementaux identifiés pour la réduction des impacts en grandes cultures : émissions GES indirectes liées à l'utilisation de fertilisants synthétiques (1/3 des émissions GES brutes), maintien et préservation des continuités écologiques, pression sur la ressource en eau déjà sensible localement etc.</li> <li>o Sur ce dernier point, la gestion quantitative de la ressource en eau (dont répartition des volumes prélevables) est aujourd'hui encadrée par la réglementation. Cette dernière confie cette gestion collective par sous bassin, à un Organisme Unique : la Chambre d'agriculture du Gers (deux tiers ouest du territoire) et à celle du Lot-et-Garonne (tiers est du territoire)</li> </ul>
<b>ECONOMIE CIRCULAIRE ET TERRITORIALE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>o La réduction des impacts (GES, polluants) liés aux activités des principaux sites agro-industriels, les commerces et l'artisanat du territoire d'Albret Communauté</li> <li>o L'évolution du système productif du territoire vers des activités créatrices de valeur et vers lesquelles s'orientent les grandes entreprises</li> <li>o La réduction de l'impact lié à l'utilisation de matériaux de construction</li> </ul>	Atténuation / Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Des cibles d'actions bien identifiées dans le profil climat-air-énergie préalable : commerces (sur leur usage éclairage et froid), sites de productions industriels (chaudronnerie, production de semences etc.) notamment</li> <li>o Le territoire compte des entreprises à forte valeur ajoutée qui peuvent contribuer à l'émergence d'une filière éco-matériaux (liège, produits de seconde transformation du bois comme les charpentes, les fenêtres etc.)</li> <li>o Un projet porté par le Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Néracais</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o La diversification du mix énergétique et l'augmentation de la part des EnR (dans la consommation finale)</li> <li>o La création de ressources de rémunération pour les agriculteurs</li> <li>o L'ouverture à l'urbanisation conditionnée (potentiels utilisateurs biogaz)</li> </ul>	Atténuation / Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Un exemple départemental de méthaniseur à capitaliser (industrie agroalimentaire : Temple-sur-Lot)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o La poursuite des efforts en matière de réduction à la source, de collecte et de revalorisation des déchets (ménages, agricoles, artisanaux, commerciaux, industriels etc.)</li> </ul>	Atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>o La gestion des déchets assurée par le SMICTOM LGB qui lui-même adhère à Val'Orizon pour l'élimination des déchets</li> </ul>

		. Des actions de prévention d'ores et déjà conduites par Val'Orizon : gaspillage alimentaire (organisation d'une disco-soupe sur Nérac), sensibilisation/réduction des déchets (Garenne Party à Nérac) etc.
Enjeux issus du diagnostic	Typologie de l'enjeu	Éléments-clés du diagnostic justifiant les enjeux
PRODUCTION D'ÉNERGIE		
o La dépendance du territoire d'Albret Communauté aux énergies fossiles	Atténuation	o La production d'électricité d'origine renouvelable représente 32 GWh/an (principalement à partir de photovoltaïque au sol) o Cette production participe à hauteur de 27 % des énergies renouvelables produites sur le territoire, elles-mêmes couvrant près de 14 % des consommations énergétiques o Le territoire accueille un réseau électrique comprenant une liaison 63 kV (nord-sud) Nérac-Mézin
o La dépendance du territoire d'Albret Communauté aux énergies fossiles o La priorisation des investissements EnR vers les secteurs résidentiel (un logement sur quatre est encore chauffé au fioul), le tertiaire (notamment les établissements d'enseignement et le patrimoine des collectivités), l'industrie (secteurs de la métallurgie, industries agroalimentaire) etc.	Atténuation	<u>L'opportunité d'élaborer un schéma directeur structurant / une feuille de route spatialisée (notion de "territoire de projets") pour :</u> o Dépasser les blocages actuelles (ex: projets éoliens) par une meilleure implication des citoyens en amont de projets (ex : financements participatifs / épargne citoyenne plus facilement mobilisable suite à la loi TECV) o S'entendre entre prescripteurs, sur les projets à développer sur le territoire d'Albret Communauté / encadrer sans compromettre la prospection commerciale, nécessaire pour le développement des projets "structurants" pour le territoire > dynamique importante sur le PV au sol avec l'ouverture d'un parc en 2016 à Sos (12 GWh/an prévisionnels) o Mieux cibler le soutien vers les structures d'animation locale : <i>Chambre agriculture du Lot-et-Garonne sur la méthanisation, Sdee 47 sur le photovoltaïque, partenariats à construire avec des territoires limitrophes (CC du Confluent et des Coteaux et CC Landes de Gascogne) et le Sdee 47 pour la mobilisation du chargé de mission sur des projets de réseaux de chaleur etc.</i>
Enjeux issus du diagnostic	Typologie de l'enjeu	Éléments-clés du diagnostic justifiant les enjeux
TRANSVERSAL		
o La promotion / développement de modules de formation pour une montée en compétences des artisans / professionnels du bâtiment (architecture, identité locale, performance énergétique bâti, EnR)	Atténuation / Adaptation	o L'opportunité de redynamiser le tissu artisanal et commercial rural en difficulté o L'absence d'artisans RGE sur la spécialité « rénovation globale » > la formation la plus proche est à Agen (Office de rénovation)
o Le PCAET comme véritable projet de territoire transversal et structurant, permettant de mettre en cohérence les actions menées et soutenues par Albret Communauté  o La sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux environnementaux : artisans, commerçants, agriculteurs, populations en difficultés, jeunes etc.	Atténuation / Adaptation	o Un premier exemple de cette complémentarité d'actions existe sur le territoire à travers des démarches d'Agenda 21 locaux (Villes de Nérac et Francescas)  <u>Sensibilisation</u> o Via le soutien et la vision programmatique des structures d'animation (Soliha & CAUE 47 sur volet bâti-EnR particuliers)

## IV. LA STRATEGIE

### IV.1 LES CADRES DE REFERENCES

Cette première section examine le cadre national et européen des actions pour limiter le changement climatique, puis les objectifs que la France et que les échelles locales se sont donnés. Tous s'inscrivent dans l'Accord de Paris qui fournit un cadre international contraignant, engageant les Etats sur la réduction de leurs émissions de G.E.S et le renforcement de leurs puits de carbone, en tenant compte des différents contextes nationaux.

#### IV.1.1.1 Le cadre européen

##### (a) Le paquet « Energie Climat » de l'Union Européenne (U.E)

Le paquet « *Énergie Climat* » de l'Union Européenne, adopté en décembre 2008 et révisé en octobre 2014, vise les objectifs pour 2020 et 2030 (année de référence 1990)<sup>11</sup> :

	2020	2030
Réduction des émissions de G.E.S	-20 %	40 % (contraignant)
Efficacité énergétique (amélioration)	20 %	32,5 %
Part EnR / consommation finale d'énergie	20 %	32 %

A noter que la neutralité carbone tous GES a été proposée par la Commission européenne dans son projet de stratégie à long terme à l'horizon 2050, avec travaux de recherche à l'appui<sup>12</sup>. La neutralité carbone est définie comme étant zéro émissions nettes tous G.E.S confondus.

#### IV.1.1.2 Le cadre français

##### (a) La loi de Transition Énergétique

Dans la continuité du paquet « *Énergie-Climat* », la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, vise des objectifs à échéances 2030 et 2050 :

- Réduire de **40 % d'émissions de G.E.S en 2030 par rapport à 1990** ;
- Réduire la consommation énergétique finale de **50 % en 2050 par rapport à 2012** ;
- Porter la part des énergies renouvelables à **32 % de la consommation finale d'énergie en 2030**.

##### (b) La Stratégie Nationale Bas-Carbone

La France s'est donné **comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** dans le *Plan climat* de juillet 2017. Le projet de loi relatif à l'énergie et au climat 2019<sup>13</sup> doit inscrire sous peu ce nouvel objectif dans la loi, remplaçant l'objectif actuel de diviser par quatre les émissions de G.E.S. Le projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone (S.N.B.C) publié en décembre 2018, a pour but de transformer cet objectif en stratégie opérationnelle.

<sup>11</sup> Conclusion du Conseil EUCO 169/14. Ce cadre a été adopté par les dirigeants de l'Union Européenne en octobre 2014. Il s'inscrit dans le prolongement du paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020. Les objectifs de réduction de GES et de la part des EnR sont contraignants. Les objectifs de part des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ont été revus à la hausse en 2018 (27% précédemment). Source : [https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2030\\_en](https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2030_en)

<sup>12</sup> Commission européenne, A Clean Planet for all : A European strategic long-term vision for a prosperous, modern, competitive and climate neutral economy (novembre 2018)

<sup>13</sup> 11. Projet de loi relatif à l'énergie et au climat, n° 1908, déposé le mardi 30 avril 2019 au parlement.

Pour atteindre ces objectifs, la S.N.B.C a défini des « budgets-carbone » qui correspondent aux volumes totaux d'émissions de G.E.S et qui devront être dégressifs par paliers de 5 ans successifs et selon une répartition sectorielle.

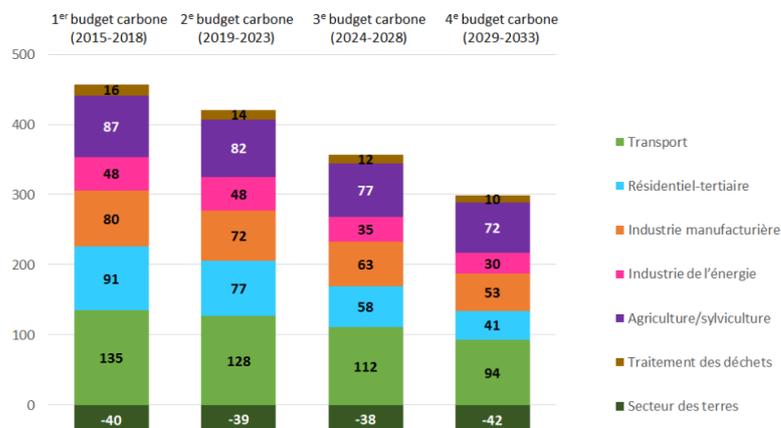


Figure 29 : Répartition sectorielles des « budgets Carbone » de la SNBC2 (en MtCO<sub>2</sub>eq) – Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

#### IV.1.1.3 La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et de paysages

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 9 août 2016 a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel en instaurant de nouveaux dispositifs en faveur de la protection des espèces en danger, des espaces sensibles et de la qualité de notre environnement.

Le plan climat poursuit l'objectif de parvenir à la neutralité carbone dès 2050. Dans ce cadre, les énergies renouvelables ont un rôle déterminant à jouer dans le succès de la transition énergétique et doivent être davantage encouragées. C'est pourquoi, le gouvernement, qui entend supprimer les freins éventuels qui ralentissent leur développement, a lancé dans le cadre du plan global de « libération des énergies renouvelables » la mise en place de groupes de travail nationaux (éolien, méthanisation et photovoltaïque).

À l'échelle régionale, la réflexion s'insère dans un contexte évolutif en matière de planification : élaboration du schéma régional biomasse (S.R.B), du schéma régional de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité entre les territoires (S.R.A.D.D.É.T) et des plans climat air, énergie, territoire (P.C.A.É.T).

- ➔ Il s'agit pour le territoire considéré **d'une importante contrainte à prendre en compte** (voir rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique - É.E.S

## IV.2 *POURQUOI UNE STRATEGIE PCAET ?*

Une stratégie PCAET est nécessaire pour :

- Se fixer **des axes / orientations et des objectifs** pour traiter les enjeux de Climat Air Energie identifiés sur le territoire d'Albret Communauté,
- Plus ponctuellement, **disposer d'un cadre-utile** pour la **sélection des actions qualifiables PCAET d'ambition TEPOS.**

## IV.3 *LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES SUR LE TERRITOIRE D'ALBRET COMMUNAUTE*

Les **trois lignes directrices** qui ont guidé l'élaboration du cadre stratégique sont :

- **Des spécificités locales fortes à prendre en compte** : une agriculture encore bien implantée (les surfaces cultivées occupent 53 % de la surface du Pays), l'identité culturelle et patrimoniale du territoire via : le tourisme religieux (l'Abbatiale de Moissac par exemple), les paysages et le patrimoine architectural, la voie verte le long du canal de Garonne etc.
- **Des enjeux majeurs et transversaux sur le territoire d'Albret Communauté** :
  - **Son attractivité démographique** en lien avec les **enjeux d'urbanisme (durable)** : la préservation et le renforcement de la qualité du cadre de vie (aménités paysagères et environnementales), le développement d'une dynamique économique créatrice d'emplois pour que l'Albret garde sa propre dynamique et se développe en tirant parti de l'influence du pôle agenais et de sa situation géographique (accessibilité), l'adaptation du parc de logements existant pour répondre aux nouveaux modes d'habiter etc.
  - **Des réalités locales à traiter** au regard des enjeux de **transition énergétique et écologique** notamment pour les deux principaux postes de consommations énergétiques / émissions de GES du territoire :
    - *Mobilité des particuliers* : la dépendance du territoire vis-à-vis de ces pôles d'emplois extérieurs tels que l'agglomération agenaise, Condom ou Marmande
    - *Secteur résidentiel* : L'importance du secteur diffus dans la consommation énergétique de par la typologie du parc (maison individuelle) ainsi qu'une faible performance énergétique des habitations construites avant 1946
- **La place d'Albret Communauté** : ce qu'elle peut faire, ne pas faire, sa visibilité, sa reconnaissance, son rôle d'animatrice etc.

Les **trois axes** qui en découlent (en un « coup d'œil »)

### **Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources**

- ▶ **Orientation 1** : Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté
- ▶ **Orientation 2** : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique (professionnels de la filière bâtiment, agricole / sylvicole, énergies renouvelables, entreprises, artisans etc.)
- ▶ **Orientation 3** : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités

### **Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien**

- ▶ **Orientation 4** : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation
- ▶ **Orientation 5** : Amélioration des performances énergétiques dans les politiques de rénovation de l'habitat et dans les équipements publics (bâti et éclairage) ; intégrer des énergies renouvelables au bâti
- ▶ **Orientation 6** : Favoriser la réduction des déplacements contraints (via le SCoT avec un renforcement des emplois, des services et commerces dans les pôles urbains), faire progresser les mobilités actives les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture et encourager le développement des nouvelles motorisations

### **Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire**

- ▶ **Orientation 7** : Communiquer, sensibiliser, et concerter
- ▶ **Orientation 8** : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique
- ▶ **Orientation 9** : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique

## **IV.4 LES OBJECTIFS SUR LE TERRITOIRE D'ALBRET COMMUNAUTE**

### ***IV.4.1 Eléments de méthode***

#### **Au départ**

- ➔ Une proposition (technique) du bureau d'études ARTELIA (sur la base des ressources et des gisements potentiellement mobilisables sur le territoire d'Albret Communauté)

#### **Comment cette proposition a été concertée avec tous les acteurs du territoire d'Albret Communauté ?**

- ➔ **Via différents temps d'animation relatifs à la mission d'aide à la décision sur le volet énergétique du SCoT de l'Albret** (18 avril 2017, 6 mars 2018 etc.) et dont les ordres du jour ont été les suivants (en trois temps) :
  - Présentation des potentiels locaux d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable
  - Proposition de scénarii d'évolution pour le territoire
  - Examen de la faisabilité du scénario privilégié / réflexion sur les orientations à retenir pour donner corps à ce scénario

### ***IV.4.2 L'adaptation aux changements climatiques***

#### IV.4.2.1 Les orientations du SRADET Nouvelle Aquitaine

NO	Orientation	NOS	Objectifs	Mots-clés
1	Une Nouvelle Aquitaine dynamique	1.1	Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles	Agriculture (compétitive, diversifiée, pérennisée, valeur ajoutée) Ressource en bois Economie de la pêche, des cultures marines et de l'aquaculture maritime et continentale Performance industrielle, emplois et les savoir-faire, économie territoriale et l'entrepreneuriat des TPE, ESS <b>Tourisme / sites durables locaux et adaptation CC</b> , itinéraires doux de dimension régionale
		2.5	Etre inventif pour limiter les impacts du CC	Ressource forestière (protection) <b>Stratégies locales d'adaptation et de prévention des risques</b> <b>Documents de planification et d'urbanisme des risques climatiques</b> Espaces naturels littoraux et rétro littoraux (montée du niveau de la mer)
3	Une Nouvelle Aquitaine solidaire	3.4	Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages	Fibre / déploiements non filaires Couverture mobile Numérique et <b>publics les plus fragiles</b> e-santé Télétravail / coworking Information (niveau de service)

Source des orientations du SRADET Nouvelle Aquitaine ► maquette du rapport d'objectifs - Document de travail – Version du 28 juin 2018.

#### IV.4.2.2 Les orientations spécifiques au PCAET du territoire d'Albret Communauté

Effets du changement climatique	Rappels des enjeux pour le territoire	Orientations spécifiques à l'adaptation aux changements climatiques pour le territoire d'Albret Communauté	Eléments de justifications des enjeux	Liens avec le SRADET NA
Aggravation des canicules	Un parc résidentiel vulnérable à la baisse du confort thermique estival	<b>Encourager la prise en compte du confort d'été dans les opérations de construction / rénovation</b>	Deux tendances lourdes (poursuite de la périurbanisation et aggravation rapide et forte des canicules) : encourager la prise en compte du confort d'été dans les opérations de construction / rénovation est un enjeu majeur pour adapter le territoire au changement climatique.	2.5 (Documents de planification et d'urbanisme des risques climatiques)
	Un vieillissement de la population synonyme de vulnérabilité sanitaire aux fortes chaleurs	<b>Informers les populations vulnérables aux fortes chaleurs</b>	Deux tendances lourdes (vieillesse de la population et aggravation rapide et forte des canicules) et des leviers d'action pour Albret Communauté (Schéma de Santé notamment).	3.4 (publics les plus fragiles)
Aggravation des sécheresses	Une agriculture vulnérable à la baisse de la disponibilité de la ressource en eau	<b>Assurer une gestion globale de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique</b>	Le manque d'eau en période estivale est déjà régulièrement soulevé sur le territoire. L'anticipation d'une aggravation progressive de cette problématique (en particulier via les outils et démarches collectives existants liés au partage de la ressource : Organismes Uniques, SAGE, etc.) est essentielle pour l'avenir de l'agriculture et la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire.	1.1 (Agriculture (compétitive, diversifiée, pérennisée, valeur ajoutée)
	Des activités vitiviniholes sensibles à l'évolution du climat	<b>Accompagner les acteurs de la filière dans un processus d'adaptation de l'AOC Buzet au fur et à mesure de l'évolution du climat.</b>	Le changement climatique a un effet plutôt positif actuellement sur la production vitivinihole.	1.1 (Agriculture (compétitive, pérennisée, valeur ajoutée)
	Aggravation du risque de retrait-gonflement des argiles	<b>Faire connaître et prendre en compte l'aléa RGA dans les opérations de construction neuve</b>	Une exposition au risque bien connue et suivie (zones d'aléa faible et moyen), mais qu'il est nécessaire de faire connaître et de prendre en compte dans les opérations de construction neuve.	2.5 (prévention des risques)
Aggravation des épisodes de fortes précipitations	Aggravation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales	<b>Mettre en œuvre des dispositions réglementaires liées aux PPRI, sensibiliser le grand public dans les zones exposées</b>	Un risque déjà bien connu sur le territoire. La mise en œuvre des dispositions réglementaires liées au Plans de Prévention et la sensibilisation du grand public dans les zones exposées reste néanmoins un enjeu non négligeable.	2.5 (prévention des risques)

## IV.4.3 La réduction des émissions de gaz à effet de serre

### IV.4.3.1 Les objectifs du SRADDET et de la Loi sur la transition énergétique

Pour rappel, les objectifs en matière de réduction des émissions de GES sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Réduction des émissions de GES	SRADDET Nouvelle Aquitaine		LTE		
	Année de référence	2021	Année de référence	2030	2050
	1990	-30 %	1990	-40 %	-75 %

### IV.4.3.2 Les objectifs Albret Communauté

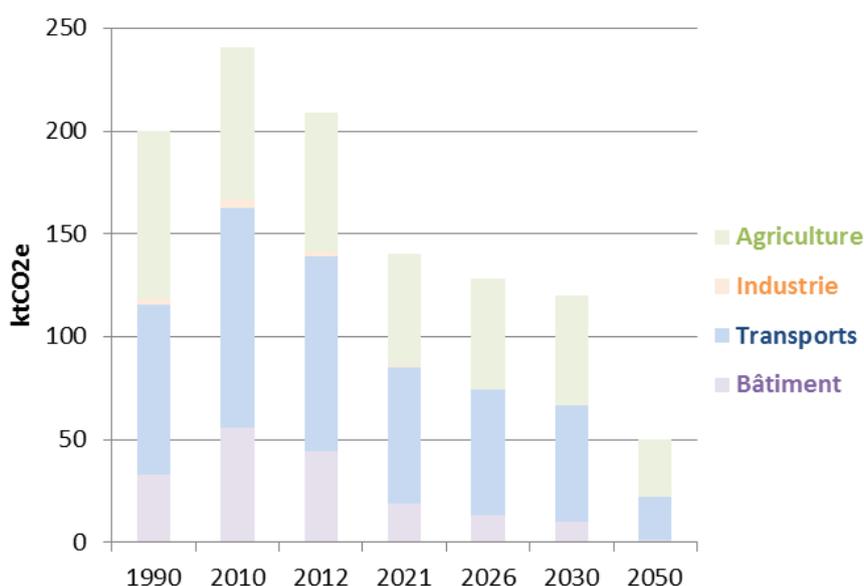


Figure 30 : Répartition par secteur des émissions de GES sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA

Tout d'abord, quelques constats sur l'historique des émissions de GES sur le territoire d'Albret Communauté :

- Une **augmentation de 5 %** des émissions de GES en 2012 par rapport à 1990
- Une **diminution de 13 %** des émissions de GES en 2012 par rapport à 2010

Une **prolongation tendancielle (en prenant pour référence la période 2010-2012)** aboutirait à une **diminution** des émissions de GES de 42 % en 2021, 57 % en 2026, 66 % en 2030 et 89 % en 2050, **toujours par rapport à l'année de référence 1990**

- ➔ Un **objectif de réduction -30 % en 2021**, de **-36 % en 2026**, de **-40 % sur l'échéance 2030** et de **-75 % à l'échéance 2050** (par rapport à 1990) a été retenu par Albret Communauté.

## IV.4.4 La réduction des polluants atmosphériques

### IV.4.4.1 Les objectifs français et régionaux

La différence des objectifs climat-énergie, qui doivent s'inscrire dans une dynamique de long terme, celle du facteur 4 en 2050, les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont à faire sur un pas de temps plus court, dans le contexte où les engagements réglementaires auxquels la France est soumise sont d'ores et déjà non respectés pour certains polluants. A plus long terme, les efforts de réduction des consommations énergétiques devraient conduire à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air régionale. Par ailleurs, le Décret n°2017-949 du 10 mai 2017 fixe les **objectifs nationaux** de réduction des émissions anthropiques de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement. Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence **2005**.

	France – P.R.E.P.A (Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques)		
	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
SO <sub>2</sub>	-55 %	-66 %	-77 %
NO <sub>x</sub>	-50 %	-60 %	-69 %
C.O.V.N.M	-43 %	-47 %	-52 %
NH <sub>3</sub>	-4 %	-8 %	-13 %
PM <sub>2,5</sub>	-27 %	-42 %	-57 %

Il n'y a pas d'objectifs régionaux de réduction des émissions de polluants issus de l'ex SRCAE Aquitaine

Dans le cadre de l'élaboration du volet Climat Air Énergie du **SRADDET Nouvelle-Aquitaine**, des fiches thématiques synthétiques (documents de travail non contractuels) ont été élaborés. Plusieurs d'entre eux concernent la thématique de la qualité de l'air (particules en suspension, COV, NO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>) Les propositions d'hypothèses de projection qui ont été construits à partir du le postulat édicté par le décret n°2017-949 du 10 mai 2017 qui fixe les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques, sont les suivants :

Par rapport l'année de référence 2005	2020 à 2024	2025 à 2029	A partir de 2030
PM <sub>2,5</sub>	- 27 %	- 42 %	- 57 %
COV	- 43 %	- 47 %	- 52 %
NO <sub>2</sub>	- 50 %	- 60 %	- 69 %
NH <sub>3</sub>	- 4 %	- 8 %	- 13 %
SO <sub>2</sub>	- 55 %	- 66 %	- 77 %

Les actions et leurs potentiels de réduction des émissions de polluants sont détaillés dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)

### Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire d'Albret Communauté entre 2012 et 2016

L'analyse des émissions des polluants atmosphériques réglementés sur la période 2012-2016 (source ATMO Nouvelle Aquitaine) permet de tirer plusieurs enseignements notamment pour ceux qui ont subi des effets de réductions :

- Pour le polluant PM<sub>2,5</sub> : les émissions ont diminué de 37 % entre 2012 et 2016. Sans données disponibles à l'année de référence 2005, il n'est pas possible à ce stade de projeter ce résultat par rapport à l'objectif de réduction régional (- 57 % par rapport à l'année 2005 à partir de 2030).
- Pour le polluant SO<sub>2</sub> : les émissions ont diminué de 47 % entre 2012 et 2016. Sans données disponibles à l'année de référence 2005, il n'est pas possible à ce stade de projeter ce résultat par rapport à l'objectif de réduction régional (- 77 % par rapport à l'année 2005 à partir de 2030).

- Pour le polluant COVNM : les émissions ont diminué de 28 % entre 2012 et 2016. Sans données disponibles à l'année de référence 2005, il n'est pas possible à ce stade de projeter ce résultat par rapport à l'objectif de réduction régional (- 52 % par rapport à l'année 2005 à partir de 2030).

Les analyses au regard des objectifs de réduction régionaux sont rendues complexes du fait de l'absence sur le territoire d'Albret Communauté de données sur l'année de référence 2005. C'est pourquoi, les objectifs ci-dessous ont été fixés à partir de l'année de référence 2012.

## **Objectifs de réduction des polluants atmosphériques sur le territoire d'Albret Communauté**

Les objectifs suivants sont proposés sur l'année de référence 2012 :

<b>Par rapport l'année de référence 2012</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>	<b>2026</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
PM <sub>2,5</sub>	-37 %	-45 %	-52 %	-57 %	-72 %
COV	-28 %	-38 %	-46 %	-52 %	-67 %
NOx	-39 %	-52 %	-62 %	-69 %	-83 %
NH <sub>3</sub>	-3 %	-7 %	-10 %	-13 %	-19 %
SO <sub>2</sub>	-47 %	-61 %	-71 %	-77 %	-89 %

Les hypothèses ayant conduits à la fixation de ces objectifs à l'échéance 2030 sont les suivantes :

- *Pour les polluants (SO<sub>2</sub>, COVNM et PM<sub>2,5</sub>)* : il a été défini des objectifs prolongeant les scénarii tendanciels de réduction d'émissions de ces trois polluants sur la période de référence 2012-2016.
- *Pour les polluants (NOx et NH<sub>3</sub>)* : il a été défini par des objectifs traduisant des objectifs de réduction conformément aux objectifs régionaux. Ce parti-pris s'explique par le fait que (i) ces deux polluants sont à traiter en priorité au regard de leur niveau d'émissions sur l'année de référence du diagnostic (2012) et (ii) l'application d'un scénario tendanciel de réduction à ces 2 polluants ne permettait pas d'atteindre le niveau de réduction fixé par le SRADDET (version de travail).

## ***IV.4.5 Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire d'Albret Communauté***

### **IV.4.5.1 Le cadre de référence : le programme « 4 pour mille »**

Le développement de la séquestration du CO<sub>2</sub> dans le sol est une solution à fortement considérer pour la diminution des GES dans l'atmosphère. Le Ministère de l'Agriculture a lancé à l'occasion de la COP 21, un programme de recherche international nommé « 4 pour 1000 ». Si au niveau mondial, le stockage de carbone augmente de 0.4 % (4 ‰) par an, l'augmentation annuelle des émissions de CO<sub>2</sub> sera compensée.

### **IV.4.5.2 Les objectifs d'Albret Communauté**

En appliquant l'objectif des 4 ‰ sur le territoire d'Albret Communauté, il faut augmenter de 19,0 kt.an les capacités de stockage du sol.

Au regard de l'important potentiel du stockage carbone dans les sols, l'objectif des 4 ‰ doit être étudié précisément sur le territoire d'Albret Communauté.

	<b>Surface concernée</b>	<b>Stockage total de carbone organique</b>	<b>Augmentation annuelle de stockage 4‰</b>
	ha	kt	kt
<b>Terres cultivées</b>	46 433	2 618	10,5
<b>Prairies</b>	2 066	178	0,7
<b>Forêts</b>	19 307	1 830	7,3
<b>Vignes et vergers</b>	3 963	124	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>71 768</b>	<b>4 751</b>	<b>19,0</b>

*Tableau 6 : Application de l'objectif 4 ‰ sur le territoire d'Albret Communauté - ARTELIA*

## IV.4.6 La réduction des consommations d'énergie finale

### IV.4.6.1 Les objectifs du SRADDET et de la Loi sur la transition énergétique

Pour rappel, le SRADDET et la Loi sur la transition énergétique ont défini les objectifs suivants :

Réduction des consommations finales d'énergie	SRADDET Nouvelle Aquitaine		LTE		
	Année de référence	2021	Année de référence	2030	2050
	2005	-30 %	2012	-20 %	-50 %

### IV.4.6.2 Les objectifs d'Albret Communauté

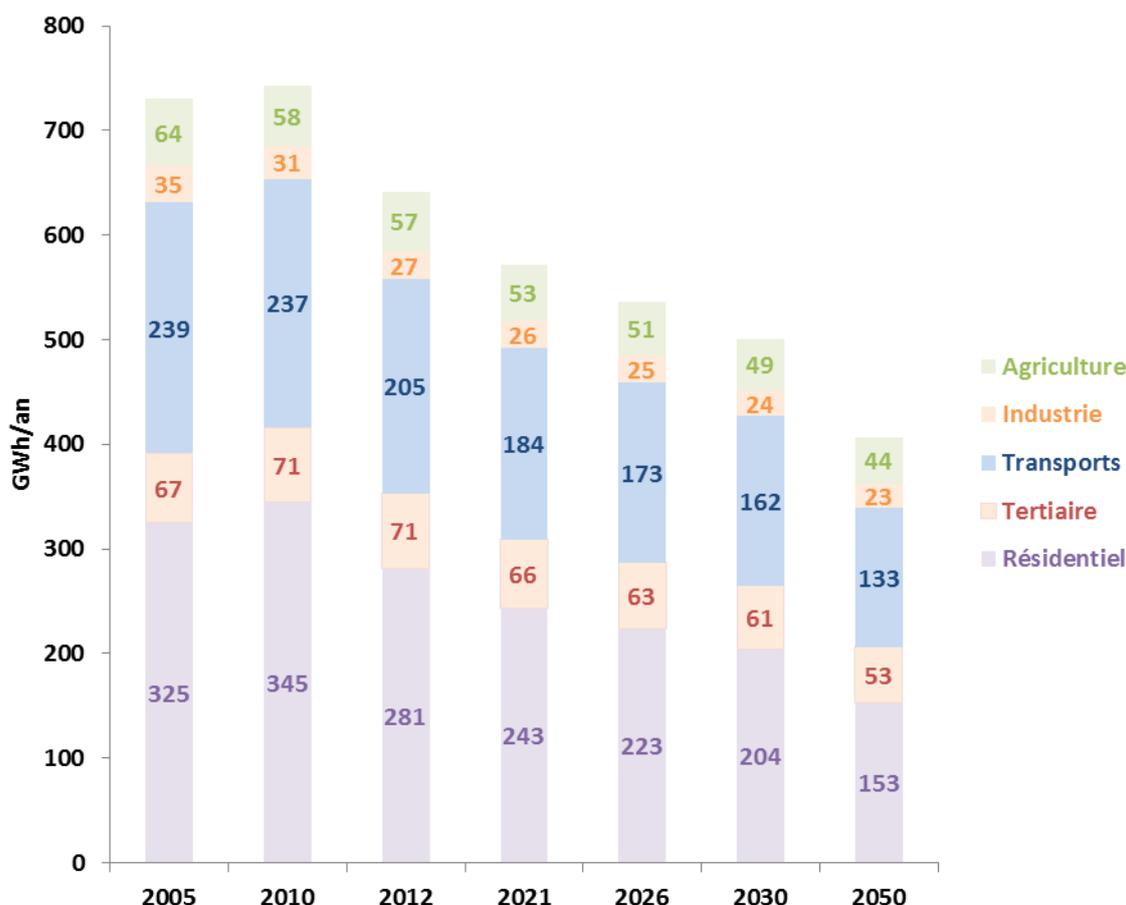


Figure 31 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie finale sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA

Le constat sur l'historique des consommations énergétique sur le territoire d'Albret Communauté : une **réduction de 12% des consommations en 2012 par rapport à 2005**.

Les objectifs suivant ont été retenus par Albret Communauté :

- ➔ **Par rapport à l'année de référence 2005** : un objectif de **réduction 22%** des consommations énergétiques à l'échéance **2021**, **27%** à l'échéance **2026**, **31%** à l'échéance **2030** et de **44%** à l'échéance **2050**.
- ➔ **Par rapport à l'année de référence 2012** : un objectif de **réduction** des consommations énergétiques de **22%** à l'échéance **2030**, et de **37%** à l'échéance **2050**

## Les hypothèses / paramètres de scénarisation retenues (échéance 2050)

Secteur	Action	Objectif réduction (en GWh)	Cibles
Résidentiel	Rénovation lourdes des logements anciens	65	71 logements rénovés par an (RP construites avant 1990)
	Remplacement appareils chauffage bois par appareil performant	26	2 600 logements chauffés au bois (RP)
	Remplacement appareils chauffage fioul par appareil performant	14	3 000 logements chauffés au fioul (RP)
	Modification de comportement - Electricité spécifique	23	- 30% de gain
Tertiaire	Isolation de surface tertiaire	18	Gain moyen de rénovation en matière énergétique : 30 %
Transport	Développer le recours aux modes actifs	1	Report modal visé : 30% (14 % en 2013)
	Transfert d'actifs du véhicule particulier aux transports collectifs	2	Report modal depuis les véhicules particuliers : 5% (1,1% en 2013)
	Développer le covoiturage	13	25% des actifs utilisant leur voiture pour se rendre au travail
	Développer le télétravail	8	1/5 des d'actifs travaillant dans une autre commune (que celle de leur résidence) à raison d'1 jour par semaine
	Prendre en compte Gain technologique	47	-15% Voyageurs -10% Marchandises
Industrie	Réduction des consommations d'énergies	6	Optimisation des consommations (effort d'investissement dans l'amélioration des équipements de production) = -10%
Agriculture	Mise en œuvre de pratiques moins énergivores dans les exploitations agricoles	13	30% des exploitations (290) à faible dépendance énergétique (objectif Etat) > division des consommations par 1,5

## IV.4.7 La production d'énergie renouvelable et le taux de couverture énergétique

### IV.4.7.1 Les objectifs du SRCAE et de la loi sur la transition énergétique

Pour rappel, les objectifs du SRCAE et de la Loi sur la transition énergétique sont les suivants :

Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	SRADET Nouvelle Aquitaine		LTE	
	Année de référence	2030	2020	2030
	2021	32%	23%	32%

### IV.4.7.2 Les objectifs d'Albret Communauté

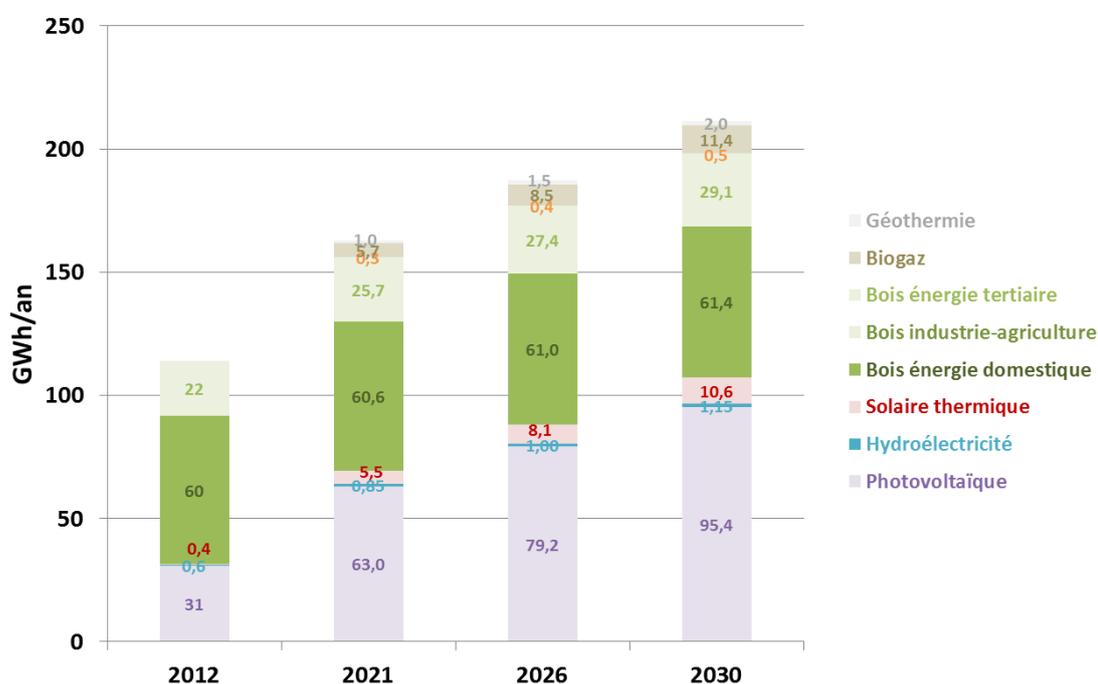


Figure 32 : Production d'énergie renouvelable sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA

- L'objectif sur le territoire d'Albret Communauté a été fixé comme suit (par rapport à l'année de référence 2012) : multiplication de la production énergétique locale par **1,4** à l'échéance **2021**, par **1,6** à l'échéance **2026**, par **1,9** à l'échéance **2030** (et par **2,4** à l'échéance **2050**).
- Albret Communauté retient l'hypothèse de développer massivement le recours **au solaire (photovoltaïque et thermique)** et **l'usage du bois-énergie**. Elle souhaite également encourager la **géothermie**, pour l'équipement de maison individuelle, notamment en remplacement des chaudières alimentées par du fioul.

## Les hypothèses / paramètres de scénarisation retenues (échéance 2030)

	Objectif de développement (GWh)	Identification en matière de projets / indicateurs tangibles
Eolien	0	X
Photovoltaïque (sol)	12	7 hectares de terrains équipés
Photovoltaïque (toiture)	96	260 milliers de m <sup>2</sup> capteurs installés
Hydroélectricité (petite)	1	Amélioration des installations existantes et 2 installations nouvelles
Solaire thermique	17	3 000 équivalents logements équipés (CESI)
Bois énergie Domestique	2	1 075 appareils indépendants installés (poêles et inserts) 45 chaudières individuelles installées 850 tonnes de bois mobilisées par an
Bois énergie Industrie-agriculture	11	1 chaudière agricole 4 000 tonnes de bois mobilisées par an
Bois énergie Tertiaire	1	5 chaudières collectives 310 tonnes de bois mobilisées par an
Biogaz	19	1 ou 2 installations de 3 MW
Géothermie	3	150 équivalents logements équipés (hors PAC TBE car non exhaustif pour les particuliers)

### Les projets de chaufferies bois sur le Lot-et-Garonne

Site	Commune	mise en service	Puissance bois en kW	consommation en MWh	Consommation en tonne	
Chaufferie Groupe scolaire	MONTAGNAC – SUR -AUVIGNON	2018	60	69	15	granulés de bois
Chaufferie groupe mairie + école	XAINTRAILLES	2018	60	60	13	granulés de bois
Chaufferie école	MONTESQUIEU	2018	45	42	9	granulés de bois
Réseau de chaleur	LAVARDAC	?	500	600	180	plaquette forestière
Chaufferie bois DANIVAL	ANDIRAN	?	1500	3203	1100	plaquette forestière
<b>TOTAL</b>			<b>2165</b>	<b>3 974</b>	<b>1317</b>	<b>X</b>

Recensement des projets de chaufferies utilisant la ressource bois-énergie sur le Lot-et-Garonne – SDEE 47

Il existe un seul projet de réseau de chaleur utilisant la ressource bois-énergie sur le territoire d'Albret Communauté : **celui de la commune de Lavardac**

- Au vu de l'intérêt de la ressource bois-énergie, le développement de réseaux de chaleur est à promouvoir (voir Chapitre III.5.4).

## Les objectifs retenus pour le territoire d'Albret Communauté – taux de couverture énergétique

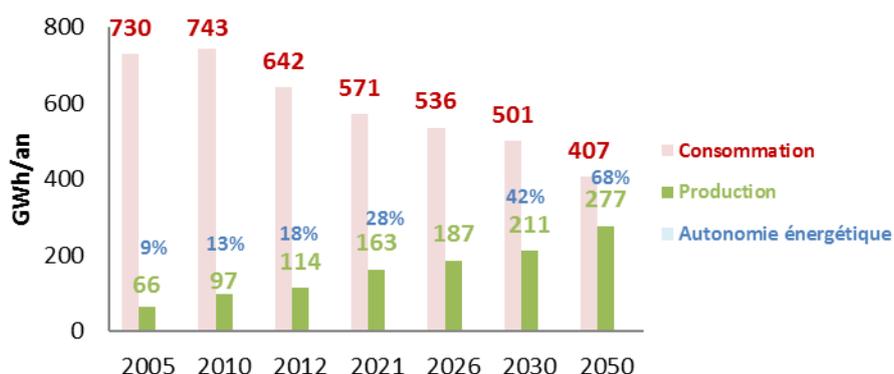


Figure 33 : Part des EnR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA

Les engagements précédents sont proposés, à partir des estimations initiales proposées par les bureaux d'étude ARTELIA et AXENNE, et sur la base d'une **approche ambitieuse et réaliste**.

- ➔ **A l'échéance 2021** : un objectif de couverture énergétique à **28 %** se rapprochant de l'objectif régional fixé par le SRADDET Nouvelle Aquitaine (32 %) et certainement supérieur à l'objectif français à l'échéance 2020 (23 %)
- ➔ **A l'échéance 2026** : un objectif de couverture énergétique à **35 %**
- ➔ **A l'échéance 2030** : un objectif de couverture énergétique à **42 %**, supérieur à l'objectif français fixé par la Loi de Transition Energétique (32 %)
- ➔ **A l'échéance 2050** : un objectif de couverture énergétique à **68 %**

### Discussion / conclusion sur le niveau d'objectif TEPOS

Les objectifs présentés **pourront être réévalués** (au besoin) au rythme imposé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (**tous les 6 ans** correspondant aux séquences successives de la programmation PCAET).

En amont de chacune des séquences de programmation, une **instance de « Suivi / Évaluation »** de la démarche PCAET pourra proposer des éléments de discussion sous la forme de :

- Un **document type « porté à connaissance »** faisant le bilan de la programmation sur la séquence « s-1 » et préconisant une réadaptation de cette programmation (voire des objectifs) pour la séquence « s+1 »
- Une **note résumant les évolutions** (voire les ruptures) **pouvant aider le territoire d'Albret Communauté à remplir 100% du contrat TEPOS** :
  - Réglementaires touchant aux domaines des compétences des porteurs de projets de la programmation PCAET ou aux mécanismes de soutien aux filières (EnR par exemple) :
  - « Innovantes » et technologiques

Il est à noter les scénarios élaborés visent à définir des objectifs réalistes à court et moyen terme pour le territoire d'Albret Communauté, **en l'état actuel des connaissances**. Ils n'intègrent **pas d'hypothèses de rupture technologiques ou économiques qui interviendraient préférentiellement après 2030** telles que :

- Généralisation de voitures consommant 2 litres aux 100 kilomètres, de véhicules électriques / hybrides
- Technologies de l'hydrogène
- Stockage et valorisation du CO<sub>2</sub> etc.

## V. *LE PLAN D' ACTIONS*

Sont présentées ci-dessous, les **actions présentées pour la programmation PCAET 2018-2023 validées par Albret Communauté.**

Thème	Tertiaire public													
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <p>► Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</p> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <p>► Orientation 5 : <u>Amélioration des performances énergétiques</u> dans les politiques de rénovation de l'habitat et <u>dans les équipements publics</u> (bâti et éclairage) ; intégrer des énergies renouvelables au bâti</p> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <p>► Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</p> <p>► Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</p> <p>► Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</p>													
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique													
Lien Fiches Action	TEPOS (1, 3) PCAET : EnR (11-12-15) ; TEPOS (18)													
N° / Action	<b>1 Favoriser la transition énergétique du patrimoine public et mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie</b>													
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Stimuler l'engagement des collectivités dans la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine – bâtiments et éclairage public - et promouvoir le recours aux énergies renouvelables</li> <li>– Faire baisser la part de l'énergie dans les charges communales</li> <li>– Collecter les Certificats d'Economies d'Energie (C2E) générés par les économies d'énergie pour dégager de nouvelles ressources permettant de faciliter de nouveaux investissements sur le patrimoine public</li> <li>– Valoriser le rôle des communes dans la transition énergétique</li> </ul>													
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Si le patrimoine public ne représente qu'une part relativement minime des consommations d'énergie à l'échelle d'un territoire, l'engagement d'Albret Communauté et de ses communes est déterminant pour démontrer l'intérêt de la transition énergétique territoriale et pour stimuler l'activité artisanale.</li> <li>● Par exemple, la rénovation de l'éclairage public représente un investissement hautement symbolique puisqu'il concerne le quotidien des habitants et améliore le confort de chacun, tout en réduisant la dépense publique.</li> <li>● Autre exemple, presque un tiers des communes du territoire<sup>14</sup> a déjà conduit des Conseils d'Orientation Energétique (en partenariat avec le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne - Sdee 47). Depuis ces études (réalisées 2010-2011), des travaux ont été engagés sans que toutefois Albret Communauté / Sdee E47 n'en aient une vision complètement exhaustive</li> <li>● Le dispositif CEE constitue un des instruments phare d'incitation à la maîtrise des consommations énergétiques. A ce jour, sur le territoire d'Albret Communauté, seule la commune de Nérac utilise ce dispositif. Or, les 33 autres communes qui composent le territoire, investissent chaque année dans des travaux de rénovation de leur patrimoine (isolation, ventilation, éclairage etc.). Cette mutualisation des certificats d'énergie, au niveau d'Albret Communauté, permettrait de récompenser les efforts entrepris par les communes en faveur de l'efficacité énergétique.</li> <li>● Enfin en fonction des recommandations du cadastre solaire (► Fiche Action 11), Albret Communauté envisagera l'installation de « grappes solaires photovoltaïques » sur ses bâtiments, et le proposera aux communes.</li> </ul>													
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>				<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>						
								2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	a.	<b>Affiner le diagnostic du patrimoine bâti d'Albret Communauté et de ses communes membres</b> pour : - préciser les <b>priorités d'action</b> (travaux à engager) - <b>repérer les travaux</b> déjà programmés ou récemment réalisés <b>pouvant générer des CEE</b> (► d.)				A mettre en œuvre	Etude / travaux	Albret Communauté et communes						
	b.	<b>Sensibiliser / informer les communes</b> sur la transition énergétique du patrimoine public				Engagé	Animation TEPOS	Albret Communauté						
c.	<b>Organiser des diagnostics des systèmes d'éclairage public</b>				A mettre en œuvre	Etude / travaux	Albret Communauté et communes							

<sup>14</sup> Lasserre, Montesquieu, Nérac, Vianne, Lannes Villeneuve de Mezin, Reaup Lisse, Barbaste, Lamontjoie, Sos - Gueyze - Meylan, Saint-Laurent, Thouars-sur-Garonne

	d.	<b>Monter et déposer les dossiers CEE</b>	Engagé	Animation TEPOS	Albret Communauté et communes						
	e.	<b>Proposer l'équipement de « grappes solaires photovoltaïques » sur les bâtiments publics</b> (Albret Communauté et ses communes membres)	Nouveau		Albret Communauté et communes						
Partenaires	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine Communes membres Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (Sdee 47)										
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	a.	Montants des investissements donnant droit à CEE	Albret Communauté et communes membres	1 231 (estimation)	279 - 23% (estimation)	951 - 77% (estimation)	Primes CEE (estimation) Egalement : Région / ADEME-Nouvelle Aquitaine (Fonds Etudes pour crédits d'investissement)				
	b.	Sensibiliser / informer les communes membres	Albret Communauté	19,8	5,9 - 30%	13,9 - 70%	Région / ADEME-Nouvelle Aquitaine (TEPOS)				
	c.	Organiser des diagnostics des systèmes d'éclairage public	Albret Communauté	332	196 - 59%	136 - 41 %	Communes (Contribution communales)				
	d.	Monter et déposer les dossiers « CEE »	Albret Communauté	0,8	0,2 - 30%	0,6 - 70%	Région / ADEME-Nouvelle Aquitaine (TEPOS)				
	e.	Proposer l'équipement de « grappes solaires photovoltaïques » sur les bâtiments publics	Albret Communauté	► Fiche-action n°11	idem	idem	idem				
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>					
	c.	Points lumineux rénovés	Nombre (minimum)	X	X	774 (dont 140 en zones d'activités)	2020				
	d <sub>1</sub>	Montant des certificats déposés	GWh <sub>cumac</sub>	X	X	290	2018				
	d <sub>2</sub>	Consommations / GES évités (estimatif)	kWh / tCO <sub>2e</sub> évités	X	X	A définir suite à diagnostics					
	e.	Grappes solaires photovoltaïque installées	Nombre	0	2017	5	2020				
Éléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p><b>b. Sensibiliser / informer les communes membres :</b> Après avoir suivi les modules de formation ADEME, le chargé (la chargée) de mission TEPOS pourra proposer des diagnostics aux communes afin de les guider dans leurs stratégies d'investissement pour l'amélioration de leurs performances énergétiques (bâtiments, installations d'éclairage public etc.). Cette animation TEPOS devra également rechercher des complémentarités / synergies d'actions avec le service CEP (Contrat en Energie Partagée) que le Sdee 47 projette de lancer durant le courant de l'année 2018 (échelle départementale).</p> <p><b>c. Organiser précisément des diagnostics des systèmes d'éclairage public :</b> Les technologies des sources lumineuses utilisées pour les rénovations ont été principalement le sodium haute pression (SHP), les LEDs dès que les contraintes techniques le permettaient, et les lampes Cosmowhite. Les économies d'énergie engendrées par les rénovations sont généralement de l'ordre de 35% avec les lampes à décharge et 50% voire plus avec les LEDs. Il arrive même fréquemment que l'on divise les consommations par 3 ou 4 en zones résidentielles en installant des LEDs couplées avec de l'abaissement de puissance en milieu de nuit.</p> <p><b>d. Monter et déposer les dossiers « CEE » :</b> D'un point de vue financier, les communes membres auraient d'autant plus intérêt à se regrouper, que l'effet volume assure une meilleure négociation du prix de vente des certificats. D'autre part, la certification et la monétisation des actions d'économies d'énergie représentent une ressource additionnelle non négligeable. L'ambition d'Albret Communauté est bien de réinjecter les ressources collectées dans des projets structurants de transition énergétique. Cette action devra être également l'occasion pour Albret Communauté de sonder ses communes membres sur les autres services proposés par le Sdee47 (optimisation des contrats de fourniture d'énergie, adhésion au marché d'achat d'énergie)</p> <p><b>e. Proposer l'équipement de grappes solaires photovoltaïques :</b> il s'agit de petites unités solaires photovoltaïques de +/- 9 KwC, pouvant être installées à l'occasion de travaux de rénovation de toitures. La mutualisation du montage de ces unités, portée par Albret Communauté (et éventuellement par la société de portage dont pourrait se doter la collectivité), permettra de faire baisser les coûts unitaires par le groupement de commandes et par l'organisation de chantiers concertés</p>										

Thème	Bâti résidentiel											
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <p>► Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</p> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <p>► Orientation 5 : <u>Amélioration des performances énergétiques dans les politiques de rénovation de l'habitat</u> et dans les équipements publics (bâti et éclairage) ; intégrer des énergies renouvelables au bâti</p> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <p>► Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</p> <p>► Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</p> <p>► Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</p>											
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique											
Lien Fiches-action	TEPOS (4) PCAET : EnR (11-12-15)											
N° / Action	2		Accompagner la rénovation du bâti résidentiel ancien									
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants à l'utilisation rationnelle de l'énergie</li> <li>- Faciliter le parcours de rénovation des porteurs de projets (éligibles ou non aux aides Anah)</li> <li>- Repérer les situations de précarité énergétique potentielle et traiter les signalements</li> <li>- Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.</li> <li>- Promouvoir l'installation de systèmes de chauffage performants (neuf de qualité de l'air notamment) et utilisant des énergies renouvelables</li> <li>- Maintenir / renforcer une activité artisanale sur le territoire d'Albret Communauté (performance énergétique, énergies renouvelables, éco-construction etc.)</li> </ul>											
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le parc résidentiel d'Albret Communauté compte 15 263 logements et consommait près de 280 GWh (année de référence 2015). Ce parc est composé à 78% de résidences principales dont les principales caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- quasi exclusivement des maisons (90% environ)</li> <li>- 54% du parc a été construit avant 1946</li> <li>- Une représentation très importante du fioul (32%) mais également de l'électricité (28%) le bois ne concerne que 23% du parc.</li> </ul> </li> <li>● Depuis 2014, l'Albret est engagé avec l'ANAH sur une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Sur les trois premières années de mise en oeuvre, 130 logements ont été réhabilités (12 propriétaires bailleurs et 118 propriétaires occupants) dont 93 ont bénéficié du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART). L'OPAH a été reconduite fin 2017 sur deux années supplémentaires de mise en oeuvre.</li> <li>● Enfin, Albret Communauté a candidaté dernièrement au projet « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous ! » porté par l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (ARTéé).</li> </ul>											
Modalité de mise en œuvre	Etapes			Statut	Type	Pilotes	Calendrier					
							2018	2019	2020	2021	2022	2023
	a.	Mettre en œuvre l'OPAH (prorogée jusqu'en 2019) - Analyser les résultats de l'OPAH terminée / déployer la nouvelle OPAH - Recruter en interne pour animer/suivre l'OPAH (à compter du 01/03/2018)			Engagé	Animation Albret Communauté	Albret Communauté	Depuis 2014				
b.	Instaurer un guichet unique de la rénovation de l'habitat privé dans l'Albret			Nouveau	A déterminer (suite à préfiguration)							
Partenaires	a.	Communes membres Partenaires financiers : Conseil départemental du Lot-et-Garonne, ANAH, ADEME / Région Nouvelle Aquitaine PRIS Espace Info Energie (CAUE du Lot-et-Garonne)										

	b.	<p>Elus et Services des collectivités co-porteuses du guichet unique</p> <p><u>Partenaires institutionnels</u> : services déconcentrés de l'Etat, ADEME/Région Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental du Lot-et-Garonne, bailleurs sociaux (notamment pour le petit patrimoine diffus) etc.</p> <p><u>Partenaires de réalisation</u> : PRIS Espace Info Energie (CAUE du Lot-et-Garonne), chambres consulaires, représentants et organismes de formation des professionnels du bâtiment, associations de développement, tissu associatif local, Association les Bâisseurs en Albret etc.</p>					
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	a.	Mettre en œuvre l'OPAH	Albret Communauté	43,0	12,9 - 30%	30,1 - 70%	A déterminer (aides au suivi-animation d'OPAH)
	b.	Instaurer un guichet unique de la rénovation de l'habitat privé	A déterminer suite à l'étude de préfiguration	27,0	21,6 - 80%	5,4 - 20%	Région / ADEME-Nouvelle Aquitaine (AMI PTRE ?)
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>	
	a.	Logements rénovés thermiquement /an	Nombre	X	X	Une trentaine	2019
	a. et b.	Réduction des consommations énergétiques territoriales dans le secteur résidentiel	% par au niveau d'émission de 2012	X	X	-14 % -27 %	2021 2030
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p><u>b. Instaurer un guichet unique de la rénovation de l'habitat privé dans l'Albret :</u></p> <p>Il s'agira de travailler selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire une étude de préfiguration pour le guichet unique : désignation de l'opérateur (Albret Communauté / CAUE 47 / autres ?), des schémas fonctionnels avec les partenaires etc.</li> <li>- Animer le guichet, aider les porteurs de projets au montage de leurs dossiers et au suivi de mise en œuvre des travaux (complémentaire avec la politique OPAH)</li> </ul>						

Thème	Economie (hors agriculture et tourisme)								
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</li> <li>▶ Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique (entreprises et artisanat)</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> <li>▶ Orientation 5 : Amélioration des performances énergétiques dans les politiques de rénovation de l'habitat et dans les équipements publics (bâti et éclairage) ; intégrer des énergies renouvelables au bâti</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>								
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique								
Lien Fiches-action	TEPOS (4) PCAET : EnR (11 à 16)								
N° / Action	<b>3</b>	<b>Promotion d'une économie dynamique permettant le développement d'activités industrielles et tertiaires durables</b>							
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants à l'utilisation rationnelle de l'énergie</li> <li>- Promouvoir l'installation de systèmes de chauffage performants (enjeu de qualité de l'air notamment) et utilisant des énergies renouvelables</li> <li>- Maintenir / renforcer une activité artisanale sur le territoire d'Albret Communauté (performance énergétique, énergies renouvelables, éco-construction etc.)</li> <li>- Développer des projets de développement territorial au service de la démarche d'économie circulaire</li> </ul>								
Contexte de l'action	<p>Quelques éléments repères liés aux grandes caractéristiques / enjeux « climat-air-énergie » des acteurs économiques oeuvrant sur le territoire d'Albret Communauté (hors agriculteurs et professionnels du tourisme – voir Fiches-action suivantes n°4 et n°5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Le secteur industriel :</b> Il s'agit du 3<sup>ème</sup> secteur employeur du territoire (plus de 1 000 emplois environ) avec 3 branches qui se singularisent : - Les industries liées aux productions agricoles : industries agro-alimentaires (Danival), commerces de gros céréales &amp; semenciers (Syngenta, Limagrain, KWS France, Sensa), viticulture et commerce filière viticole (Vignerons de Buzet) ▶ les Industries AgroAlimentaires sont relativement énergivores car leurs activités nécessitent de nombreuses opérations telles que le séchage, la cuisson et la production d'eau chaude - L'industrie métallurgique (dont Babcock Wanson – 158 salariés – produits et services pour chaufferie industrielle) ▶ branche relativement énergivore car nécessite des températures de mise en œuvre très élevées - L'industrie du bois (Compagnie industrielle du Bois, Lièges Hpk, Carboland) ▶ Lien avec la Fiche-action n°12</li> <li>● <b>Le secteur tertiaire</b> Ce secteur est relativement faible avec 63% des emplois (78% en France). Le diagnostic a notamment mise en évidence une problématique de redynamisation du tissu artisanal et commercial rural (en difficulté). Au-delà des celles définies sur le patrimoine public ▶ Fiche-action n°1), les actions pourront intégrer des objectifs de performance énergétique (extinction éclairage vitrine, fermeture de portes / devantures l'hiver etc.).</li> <li>● <b>Plusieurs dispositifs animés par l'interconsulaire du Lot-et-Garonne</b> sont à noter : - Cible « TPE / PME » : lancement d'une nouvelle opération début 2018 « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts » (énergie-matière, déchets) par la CCI/CMA 47 - Cible « artisans et commerçants » : dans la continuité de l'action du Syndicat Mixte du Pays d'Albret<sup>15</sup>, Albret Communauté s'est engagé en septembre 2017, dans une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (« OCM »). Les Très Petites Entreprises de l'artisanat, du commerce et des services ciblées par cette opération pourront notamment bénéficier de Bilans-Conseil personnalisés. Ces bilans constituent de bons points de contact pour aborder avec elles, les problématiques liées à leurs charges (énergétiques en particulier).</li> <li>● <b>L'économie circulaire</b><sup>16</sup>, ValOrizon<sup>17</sup> est engagé dans la création d'un Ecoparc situé en plein cœur du Lot-et-Garonne, à Damazan. Un partenariat est notamment en place avec l'Université de Bordeaux (Antenne Agen) afin de créer sur le parc des activités de formation qualifiantes (de niveau V à niveau I) et disposer ainsi des compétences nécessaires au développement des activités économiques liées aux ressources secondaires. D'autres partenariats suivront avec la mise en place d'un incubateur de l'ESS, la création d'un réseau de recycleries, l'accueil d'activités industrielles qui structureront des filières amont de recyclage/réutilisation etc. Ce projet d'Ecoparc constitue un potentiel de développement par essaimage intéressant sur le Lot-et-Garonne et notamment les zones d'activités pour lesquelles Albret Communauté est compétent.</li> </ul>								
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>	<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Action de suivi / évaluation des opérations de l'interconsulaire</b>		Animation		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>

	a.	Cible TPE/PME	► Opération « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts »	Non engagée		Animateurs ► CCI / CMA 47					
	b.	Cibles artisans et commerçants	► Opération OCM (investissements potentiels sur des cibles d'économie d'énergie)	Engagée	Animation	Animateurs ► CCI / CMA 47 (montage dossiers)					
	c.	Economie circulaire	Etude sur les opportunités de déploiement de <b>démarches d'économie circulaire</b> sur le territoire	Non engagée	Animation	Albret Communauté					
Partenaires	a. b.	Albret Communauté ► structure co-contractante avec l'interconsulaire et réflexions sur les opportunités de démarches d'économie circulaire sur son territoire.									
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	a.	► TPE et PME gagnantes sur tous les coûts	CCI / CMA 43	23 (1 jour animation/ semaine sur 1 an)	5 - 50%	5 - 50%	Albret Communauté				
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>					
	a.	Entreprises accompagnées	Nombre	X	X	Au moins 2 1 dans le secteur de la métallurgie + 1 dans l'industrie agro-alimentaire				2020	
	a. et b.	Réduction des consommations énergétiques territoriales GES dans le secteur industriel	% par au niveau d'émission de 2012	X	X	-5 % -9 %				2021 2030	
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	Ces actions sont à mener en appui avec les services d'Albret Communauté (développement économique). Elle définira avec l'inter consulaire, des stratégies coordonnées de démarchage des cibles de l'action : échanges sur les leviers de sensibilisation / communication, check-list DD, veille réglementaire, mise en place d'un fichier de contacts partagés, reporting des actions etc.										

<sup>15</sup> Dans le cadre de sa politique LEADER, le Syndicat soutenait les Opérations Collectives de Modernisation et à la réalisation d'expertises / bilans énergétiques amont

<sup>16</sup> Caractérisée par le passage d'un modèle économique linéaire (produire-consommer-jeter) à un modèle cyclique (réduire-réutiliser-recycler), l'économie circulaire redéfinit en profondeur, sur un territoire, les critères de production et de consommation afin d'offrir des modèles de développement innovants, s'appuyant sur des ressources endogènes et créateurs d'emploi.

<sup>17</sup> Syndicat départemental de traitement et de valorisation des déchets

Thème	Tourisme																							
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</li> <li>▶ Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique (acteurs touristiques)</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 5 : Amélioration des performances énergétiques dans les politiques de rénovation de l'habitat et dans les équipements publics (bâti et éclairage) ; intégrer des énergies renouvelables au bâti</li> <li>▶ Orientation 6 : Favoriser la réduction des déplacements contraints (via le SCoT avec un renforcement des emplois, des services et commerces dans les pôles urbains), faire progresser les mobilités actives alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture et encourager le développement des nouvelles motorisations</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>																							
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique																							
Lien Fiches-action	TEPOS (6) PCAET : EnR (11-12-15)																							
N° / Action	<b>4</b>	<b>Augmenter la qualité environnementale des hébergements et équipements touristiques</b>																						
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un tourisme vert</li> <li>- Sensibiliser les touristes aux économies d'énergie</li> <li>- Sécuriser l'activité touristique et créer des emplois</li> </ul>																							
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'élaboration du programme Leader plusieurs dimensions ont été prises en compte et en premier lieu la qualité environnementale au niveau performance énergétique des bâtiments et notamment des hébergements touristiques.</li> <li>• Si certaines actions ont déjà été menées par des hébergeurs touristiques en termes de performance énergétique, elles restent encore peu nombreuses, peu mises en réseau et surtout peu promues. Pourtant, elles contribuent à l'attractivité de l'Albret et au besoin d'hébergements de qualité.</li> <li>• L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments mérite de devenir un enjeu prioritaire du territoire, notamment dans le secteur touristique (infrastructures et hébergements)</li> </ul>																							
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>					<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>															
							<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e0f2f1;"></td> </tr> </tbody> </table>						2018	2019	2020	2021	2022	2023						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
a.	Recenser les opérateurs touristiques intéressés par une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leurs installations et hébergements					Engagé	Animation GAL	Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Albret																
b.	Soutenir les projets d'économie d'énergie portés par les acteurs locaux du tourisme					Engagé	Dépense matérielle																	
c.	Mettre en œuvre des actions de communication pour promouvoir collectivement ces démarches de qualité, et valoriser le territoire dans cette approche de qualité environnementale					Engagé	Animation GAL																	
Partenaires	Bienvenu à la Ferme (Chambre d'Agriculture) CAUE du Lot-et-Garonne Label « Clé vacances » Gîtes de France Office de Tourisme Porteurs de projets potentiels (tourisme et développement durable)																							

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissements		Rappel Pilotes	Coût de l'action [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	a.	Recenser les opérateurs touristiques intéressés	GAL du Pays d'Albret	15,0	4,5 - 30%	10,5 - 70%	Europe (FEADER)
	b.	Soutenir les projets d'économie d'énergie	GAL du Pays d'Albret	90,0	27 - 30%	63 - 70%	Europe (FEADER)
	c.	Mettre en oeuvre des actions de communication	GAL du Pays d'Albret	15,0	4,5 - 30%	10,5 - 70%	Europe (FEADER)
Suivi / évaluation	Indicateurs		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectifs [année d'objectif]	
	b.	Prestataires touristiques accompagnés	Nombre	X	X	3	2020
Eléments liés à la mise en oeuvre de l'action	Néant						

Axe	Agriculture											
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</li> <li>▶ Orientation 2 : <u>Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique (professionnels de la filière agricole)</u></li> <li>▶ Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>											
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique											
Lien Fiches-action	TEPOS X PCAET : EnR (11 à 16) ; Adaptation CC (6)											
N° / Action	<b>5</b>	<b>Inciter les agriculteurs à s'engager dans des actions d'atténuation / adaptation aux changements climatiques</b>										
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pallier au manque de levier d'action direct d'Albret Communauté pour influencer sur les acteurs économiques (hors prestataires touristiques ici)</li> <li>- Coordonner, favoriser et organiser l'action des animateurs économiques auprès des agriculteurs (et leur regroupement)</li> </ul>											
Contexte de l'action	Au regard des enjeux du diagnostic air-énergie-climat du territoire d'Albret Communauté, il serait opportun de développer des actions ciblées sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les économies d'énergie</i> notamment dans le contexte du territoire d'Albret Communauté où la filière avicole (volaille et canards) fait généralement appel à d'importantes consommations de gaz en bâtiment (des ateliers complémentaires le plus souvent).</li> <li>- <i>Le développement des énergies renouvelables</i> notamment pour le développement des filières solaire (▶ Fiche-action n°11), le biogaz (▶ Fiche-action n°13) et le petit éolien (▶ Fiche-action n°16)</li> <li>- <i>L'adaptation au changement climatique</i> (▶ Fiche action n°6) notamment dans le contexte du territoire d'Albret Communauté où les exploitations agricoles sont orientées vers la production spécialisées en céréaliculture et semences fortement utilisatrices / dépendantes de la ressource en eau</li> </ul>											
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>						
							<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	a.	Réaliser des diagnostics DIA'Terre®	Nouveau	Etude	Albret Communauté							
	b.	Réaliser des économies d'énergie en élevage (réunions d'information, visites de bâtiments)	Nouveau	Animation Chambre agri. 47								
c.	Réaliser des économies de carburant dans les engins agricoles et des collectivités (formations conduites raisonnées, bancs d'essai moteur)	Nouveau										
Partenaires	<u>Opérateur</u> ▶ Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne : étape a. et b. <u>Opérateur</u> ▶ FD CUMA : étape c. <u>Autres partenaires</u> : ADEME / Région Nouvelle Aquitaine, Département du Lot-et-Garonne, agriculteurs et leur regroupement											

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissements		Rappel Pilotes	Coût de l'action [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	a.	Réaliser des diagnostics DIA'Terre®	Albret Communauté	4,5	4,5 - 100%	-	-
	b.	Réaliser des économies d'énergie en élevage	Albret Communauté	1,1	1,1 - 100%	-	-
	c.	Réaliser des économies de carburant dans les engins agricoles et des collectivités	Albret Communauté	5,0	5,0 - 100%	-	-
Suivi / évaluation	Indicateurs		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectifs [année d'objectif]	
	a.	Diagnostics DIA'Terre® réalisés	Nombre	0	2017	4	2020
	b.	Réunions d'information / visites (fermes)	Nombre	0	2017	2	2020
	c.	Engins soumis au bancs d'essai moteur	Nombre	0	2017	40	2020
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<b>b. Réaliser des économies d'énergie en élevage</b> : des équipements peuvent être mis en place comme des échangeurs d'air en bâtiments (dépenses par ailleurs éligibles au fonds AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine).						
	<b>c. Réaliser des économies de carburant dans les engins agricoles et des collectivités</b> : les formations conduites raisonnées sont gratuites (financées via le fonds vivea)						

Thème	Adaptation au changements climatiques														
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <p>► Orientation 3 : <u>Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</u></p> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <p>► Orientation 4 : <u>Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</u></p> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <p>► Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</p> <p>► Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</p> <p>► Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</p>														
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable Adaptation au changement climatique ✓														
Lien Fiches-action	TEPOS X PCAET : Agriculture (5)														
N° / Action	6	<b>S'adapter aux effets des changements climatiques sur le territoire d'Albret Communauté</b>													
Objectifs de l'action	- Faire du territoire d'Albret Communauté une référence en matière d'adaptation aux changements climatiques - Réduire la vulnérabilité du secteur agricole à la baisse de la disponibilité de la ressource en eau / des activités viticoles sensibles à l'évolution du climat - Améliorer quantitativement et qualitativement la ressource en eau en regard des enjeux économiques liés aux divers usages de l'eau et de l'adaptation nécessaire aux contraintes du réchauffement climatique - Plus spécifiquement, encourager la prise en compte de principes durables basés sur l'eau et le végétal dans des projets d'urbanisme, d'aménagements publics ou privés et de zones industrielles.														
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le profil climat du territoire a permis de mettre en évidence différents enjeux liés au pouvoir exacerbant du changement climatique sur deux secteurs économiques majeurs du territoire d'Albret Communauté : l'agriculture et la viticulture :</li> <li>Sur l'enjeu agricole : le manque d'eau en période estivale est déjà régulièrement soulevé. L'anticipation d'une aggravation progressive de cette problématique (en particulier via les outils et démarches collectives existants liés au partage de la ressource : Organismes Uniques, SAGE, etc.) est essentielle pour l'avenir de l'agriculture et la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire d'Albret Communauté. A l'échelle départementale, le SDCI 47<sup>18</sup> mutualise les savoirs et les expériences, représente les collectivités irrigantes, développe des actions pour répondre à leurs besoins et agit pour la professionnalisation des structures collectives d'irrigation. Parallèlement, l'ACMG<sup>19</sup> propose aux agriculteurs et toutes personnes intéressées une assistance et des solutions techniques pour la gestion des aléas climatiques au quotidien.</li> <li>Sur l'enjeu viticole : le changement climatique a un effet plutôt positif actuellement sur la production viticole. Mais, il s'agit d'accompagner les acteurs de la filière dans un processus d'adaptation de l'AOC Buzet au fur et à mesure de l'évolution du climat. L'ACMG intervient régulièrement dans des sociétés coopératives agricoles (ex : STE Cadralbret – Nérac - distribution et de la commercialisation de fruits et légumes). Il s'agit d'étendre ces interventions dans le cadre d'une action ciblant les producteurs viticoles du territoire d'Albret Communauté.</li> </ul>														
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapas</b>					<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>						
										2018	2019	2020	2021	2022	2023
	a.	Déployer le label « Eau & Climat » sur le territoire d'Albret Communauté - Repérage des projets d'urbanismes urbains, industriels, touristiques, agricoles qui pourraient être pertinents pouvant potentiellement appliquer les principes du label « Eau & Climat » - Animation / expertise auprès des porteurs de projets repérés - Evaluation de la mise en œuvre du label, accompagnement à la labellisation					Nouveau	Animation	Cluster « Eau et adaptation au changement climatique »						
b.	Réaliser des économies d'eau / énergie en irrigation (conseil en pilotage de l'irrigation, diagnostic de matériels, suivi irrigations)					Nouveau	Animation	SDCI 47							

	c.	Animer des échanges sur « changement climatique & viticulture » sur le territoire d'Albret Communauté intervention d'experts et formateurs, organisation des journées techniques et à l'expérimentation	Nouveau	Animation	ACMGS						
Partenaires	<p>Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Albret Communauté et communes membres</li> <li>. Association Climatologique de la Moyenne-Garonne et du Sud-Ouest ► notamment en au titre de son expertise sur l'irrigation de précision à l'étape b.)</li> <li>. Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne ► notamment en tant qu'opérateur de l'étape b.)</li> <li>. Les porteurs des dynamiques collectives liées au changement climatique dans le Lot-et-Garonne</li> </ul> <p><i>Exemple sur la gestion de la ressource en eau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupement d'intérêt économique (GIE) Thématik'eau (16 entreprises et coopératives)</li> <li>- Cluster « Eau et adaptation au changement climatique » (créé en août 2014 à l'échelle de l'agglomération agenaise)</li> </ul>										
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	a.	Déployer le label « Eau e& Climat » (animation)	Cluster« Eau et adaptation au changement climatique »	3,3	1,7 - 50%	1,7 - 50%	Structures solliciteuses				
	b.	Réaliser des économies en irrigation (animation)	SDCI 47	1,7	1,7 – 100%	-	-				
	c.	Animer des échanges sur « CC & viticulture » (animation)	ACMGS	6,6	3,3 - 100%	-	-				
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>					
	a.	Convention(s) signée(s) entre le Cluster et le(s) solliciteur(e) / Démarche(s) ayant obtenu le label « Eau & Climat »	Nombre	0	2017	Au moins 1 (Barbaste <sup>20</sup> )		2019			
	c.	Réunions d'information / journées de démonstrations « CC & viticulture »	Nombre	0	2017	3		2019			
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p><b>b. Réaliser des économies en irrigation :</b> les économies d'énergies passent par un bon réglage du matériel d'irrigation et par l'accès des agriculteurs aux matériels innovants pour les stations de pompages.</p> <p><b>c. Animer des échanges sur « Changement climatique &amp; viticulture » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action existante à priori également sur l'Agglomération d'Agen, Bordeaux, Duras vallée du Dropt</li> <li>- Positionnement de l'ACMG en tant que consultant et partenaire intermédiaire entre le monde de la recherche et les entreprises de l'Albret. A noter que l'ACMG cherche à devenir CRT (Centre de Ressources Technologiques) sur la problématique d'adaptation aux changements climatiques et de gestion de la ressource en eau.</li> </ul>										

<sup>18</sup> Syndicat Départemental des collectivités irrigantes du Lot-et-Garonne : il regroupe notamment des institutions (Région, Département, Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne etc.) et autres acteurs de l'irrigation collective (Chambre d'Agriculture, entreprises privées et organismes publics).

<sup>19</sup> Association Climatologique de la Moyenne-Garonne et du Sud-Ouest

<sup>20</sup> La commune porte un projet de jonction avec Barbaste qu'ils ont prévu minéral. L'ACMG a exposé à la commune les avantages de le transformer en passage végétal irrigué. De même, la commune est confrontée à des risques d'invasions d'eau de ruissellement boueuses qui pourraient être guidées vers des zones d'infiltration. La commune pourrait assurer leur ressource en eau en créant un lac collinaire de nouvelle génération.

Thème	Déplacements - Mobilité										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <p>► Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</p> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <p>► Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</p> <p>► Orientation 6 : Favoriser la réduction des déplacements contraints (via le SCoT avec un renforcement des emplois, des services et commerces dans les pôles urbains), faire progresser les mobilités actives <u>les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture</u> et encourager le développement des nouvelles motorisations</p> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <p>► Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</p> <p>► Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</p> <p>► Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</p>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable Adaptation au changement climatique										
Lien Fiches-action	TEPOS : 7, 8 PCAET : Transports (7 à 10)										
N° / Action	7		Développer l'écomobilité en Albret								
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le grand public à la transition énergétique et aux démarches d'économie d'énergie</li> <li>- Réduire les consommations d'énergie liées aux déplacements domicile-travail</li> <li>- Faciliter la mobilité pour tous</li> <li>- Encourager les démarches éco-citoyennes</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sur le territoire d'Albret Communauté, la voiture est le moyen de locomotion le plus répandu pour répondre aux besoins de mobilité. Par exemple, près de 83% des déplacements domicile-travail sont assurés à partir de véhicules motorisés (voitures, camion ou fourgonnette).</li> <li>● <b>Le covoiturage</b> apparaît donc une alternative intéressante tant d'un point de vue économique (frais partagés), social (convivialité) et environnemental. Le territoire d'Albret Communauté ne compte à ce jour aucune aire de covoiturage, malgré le potentiel de certaines communes ciblées dans le Schéma des alternatives à la voiture individuelle. Ce schéma élaboré en 2012 par l'association « Au Fil des Séounes » liste les communes prioritaires pour l'aménagement d'aires de covoiturage sur la base de critères objectifs tels que : le nombre d'actifs par commune, la présence ou non de transports en commun, le nombre d'allers-retours journaliers entre les communes et les bassins d'emplois, etc.</li> <li>● Par ailleurs, la promotion de l'écomobilité doit être travaillée en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans le cadre de <b>plans de mobilité</b>, ce afin de sensibiliser directement leurs salariés pour maximiser les résultats.</li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	a.	Aménager un réseau d'aires de covoiturage en Albret	Nouveau	Animation	Au Fil des Séounes						
b.	Accompagner les plans de mobilité en Albret	Nouveau	Animation	Au Fil des Séounes							

Partenaires	<p><b>Partenariats techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Albret Communauté et les 14 communes ciblées par le le Schéma des alternatives à la voiture individuelle<sup>21</sup></li> <li>- Entreprise « Signaux Girod » (conception des panneaux positionnels et directionnels)</li> </ul> <p><b>Partenariats financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (LEADER)</li> <li>- Région Nouvelle-Aquitaine</li> <li>- Conseil départemental du Lot-et-Garonne</li> </ul>						
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilote</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	a.	Aménager un réseau d'aires de covoiturage en Albret	Au Fil des Séounes	21,2	4,2 -20%	16,9 - 80%	- Région Nouvelle-Aquitaine 13,5 % - Conseil département Lot-et-Garonne : 13,5% - Europe (LEADER) : 50%
	b.	Accompagner les plans de mobilité en Albret	Au Fil des Séounes	12,2	2,4 -20%	9,7 - 80%	
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>	
	a.	Communes dotées d'un aire	Nombre	0 (3 en 2018) <sup>22</sup>	2017	+ 3 minimum <sup>23</sup>	2020
	b.	Plans mobilités accompagnés	Nombre	0	2017	3	2020
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p><b>a. Aménager un réseau d'aires de covoiturage en Albret :</b> il convient d'accompagner la création d'aires par une communication au niveau local (presse, bulletins municipaux etc.) Les utilisateurs peuvent jusqu'alors s'appuyer sur le site internet de covoiturage du Conseil départemental de Lot-et-Garonne (<a href="http://www.covoiturage-47.fr">www.covoiturage-47.fr</a>). Le renforcement de communication autour des enjeux du covoiturage doit permettre d'augmenter la fréquentation de ce site Internet et le nombre d'inscription de nouveaux usagers.</p> <p><b>b. Accompagner les plans de mobilité en Albret :</b> L'objectif de cette action est d'accompagner les collectivités, administrations et entreprises du territoire dans l'élaboration de leur plans de Mobilité. Ces derniers sont une obligation règlementaire pour les structures regroupant plus de 100 salariés sur un même site. Cette situation concerne 3 entreprises privées sur le territoire, et 2 établissements publics. Afin d'étendre cette action au plus grand nombre, l'accompagnement sera également proposé aux structures volontaires et qui sont d'ores et déjà ciblées : Danival, Syngenta, Babcock Wanson, Epi de Gascogne, maison de retraite et lycées de Nérac, etc.</p>						

<sup>21</sup> Barbaste, Bruch, Lavardac, Réaup-Lisse, Vianne, Buzet, Feugarolles, Montesquieu, Calignac, Francescas et Moncrabeau, Lamontjoie, Moncaut et Montagnac-sur- Auvignon

<sup>22</sup> Les communes de Mézin et de Nérac se sont engagées dans l'aménagement d'aires de covoiturage sur leurs territoires (1 à Mézin et 2 à Nérac), qui verront le jour en 2018.

<sup>23</sup> Le schéma départemental classait les aires à réaliser selon 3 niveaux de priorité > priorité 1 : Nérac, Barbaste, Bruch, Lavardac, Mézin, Réaup-Lisse, Vianne, Buzet-sur- Baïse ; priorité 3 : Feugarolles, Montesquieu, Calignac, Francescas et Moncrabeau. Même si elles ne sont pas ciblées directement dans le schéma départemental, les communes de Lamontjoie, Moncaut et Montagnac-sur-Auvignon nous semblent aussi prioritaires (déplacements domicile-travail vers/ depuis Agen et Nérac).

Thème	Déplacements - Mobilité										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <p>▶ Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</p> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <p>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</p> <p>▶ Orientation 6 : Favoriser la réduction des déplacements contraints (via le SCoT avec un renforcement des emplois, des services et commerces dans les pôles urbains), <u>faire progresser les mobilités actives</u> les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture et encourager le développement des nouvelles motorisations</p> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <p>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</p> <p>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</p> <p>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</p>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable Adaptation au changement climatique										
Lien Fiches-action	TEPOS : 1,9 PCAET : Transports (7, 9) ; TEPOS (18)										
N° / Action	<b>8</b>		<b>Encourager les modes actifs de déplacements</b>								
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture</li> <li>- Développer les synergies avec les autres territoires (urbains-ruraux)</li> <li>- Stimuler l'économie locale (activité touristique etc.)</li> <li>- Créer une dynamique locale (habitants, touristes, associations, ...) autour de la transition énergétique</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Albret Communauté a déjà entrepris des actions en faveur de la mobilité notamment par le soutien à l'itinérance douce.</li> <li>● La valorisation de l'ancienne voie ferrée Port-Sainte-Marie/Condom constituera l'un des axes structurants du territoire. Ce projet s'inscrit dans une réflexion commune, engagée en 2013 entre le territoire de l'Albret et de la Tenarèze (Condom), le Réseau Ferré de France (RFF), les propriétaires de la voie ferrée, et les Chambres de Commerce du Gers et du Lot-et-Garonne. Intitulé « VITTAL » (Voie d'Intérêt Territorial de la Tenarèze à l'Albret), ce projet consiste à réhabiliter la voie ferrée, laissée à l'abandon depuis 2008 afin de développer l'activité ferroviaire dans une perspective touristique, de fret de marchandises et de transport des ordures ménagères. A ces usages, pourrait s'ajouter le développement d'une voie de transport des personnes, au moins à des moments précis de la journée, pour répondre aux besoins de mobilité des personnes. Outre ce premier scénario, Albret Communauté envisage aussi une deuxième possibilité : la conversion de la voie ferrée en voie verte</li> <li>● Les pratiques du deux-roues non motorisés sont également au cœur des préoccupations des habitants du territoire d'Albret Communauté qui déplorent le manque de linéaires (pistes / voies cyclables) notamment pour leurs pratiques quotidiennes.</li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>				<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>			
					<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
	a.	Développer l'itinérance douce sur l'ancienne voie férée Port-Sainte-Marie / Condom 2 options : - n°1 : Réhabilitation de la voie ferroviaire - n° 2 : Mutation en voie verte				Nouveau	Etude	Albret Communauté	Configuration, montage, préparation de projet		
b.	Promouvoir l'usage du vélo sur les trajets domicile-travail				A mettre en œuvre	Animation TEPOS	Albret Communauté et communes				

Partenaires	a.	Acteurs du territoire (éducatif, culturel etc.) Associations promouvant les modes doux de déplacements Communautés de communes du Confluent et des coteaux de Prayssas (Port Sainte Marie) et de la Tenarèze (Condom) Conseil départemental du Lot-et-Garonne Région Nouvelle-Aquitaine SNCF Réseau					
	b.	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine Associations promouvant les modes doux de déplacements Conseil départemental du Lot-et-Garonne					
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	a.	Développer l'itinérance douce sur l'ancienne voie férée Port-Sainte-Marie / Condom	Albret Communauté	A définir en fonction de l'option retenue			- Europe (Leader sur la thématique de l'itinérance douce) - Conseil départemental du Lot-et-Garonne (soutien aux voies vertes et pistes cyclables communautaires)
	b.	Promouvoir l'usage du vélo sur les trajets domicile-travail	Albret Communauté et communes membres	A définir par Albret Communauté			Sur la phase d'investissement : Conseil départemental du Lot-et-Garonne (soutien aux voies vertes et pistes cyclables communautaires)
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>	
	a.	A préciser après diagnostic fin : - Report modal (option 1) - Linéaire aménagé/fréquentation (option 2)	- % - ml	A définir en fonction de l'option retenue : - Réhabilitation de la voie ferroviaire - Mutation en voie verte		-	
	b.	Linéaires aménagés	ml	A définir suite à diagnostic	2017	A définir suite à diagnostic	

<p>Eléments liés à la mise en œuvre de l'action</p>	<p><u>a. Développer l'itinérance douce sur l'ancienne voie ferrée Port-Sainte-Marie / Condom</u>  Les étapes de projets seront les suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les études complémentaires, notamment pour alimenter la réflexion en vue de l'arbitrage entre les deux options.</li> <li>- Monter le projet dans toutes ces composantes : gouvernance, financement, maintenance, développement des activités complémentaires, etc.</li> <li>- Réaliser les travaux : réhabilitation des équipements et ouvrages, balisage etc.</li> <li>- Réaliser un appel à projet pour l'exposition sur la transition énergétique connexe à l'équipement</li> </ul> <p>Par ailleurs :</p> <p>La réhabilitation de la voie ferrée offre des perspectives de connexion avec d'autres itinéraires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Euro Véloroute n°3 « la Scandibérique » qui relie Trondheim (Norvège) à Saint Jacques de Compostelle (Espagne) en passant par l'Albret</li> <li>- La Véloroute V82 qui relie Lannemezan (Hautes Pyrénées) à Buzet sur Baïse (Albret)</li> <li>- La Véloroute de Bordeaux à Toulouse qui longe le canal latéral de la Garonne (prolongement du Canal du Midi) en passant par Feugarolles et Buzet-sur-Baïse</li> </ul> <p>Ce projet s'accompagnera également du développement de l'intermodalité et de l'écomobilité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le train touristique de l'Albret qui relie Nérac à Mézin</li> <li>- Le canoë kayak via la rivière « Gélise » et la rivière « Baïse »</li> </ul> <p><u>b. Promouvoir l'usage du vélo sur les trajets domicile-travail</u> : cette action sera conduite en lien avec les politiques d'aménagement des coeurs de bourgs et des villages d'une part et de l'accès à des services et des équipements éducatifs, culturels, sportifs, commerciaux d'autre part</p>
---	--

Thème	Déplacements - Mobilité										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <p>► Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</p> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <p>► Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</p> <p>► Orientation 6 : Favoriser la réduction des déplacements contraints (via le SCoT avec un renforcement des emplois, des services et commerces dans les pôles urbains), faire progresser les mobilités actives les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture et <u>encourager le développement des nouvelles motorisations</u></p> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <p>► Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</p> <p>► Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</p> <p>► Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</p>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable Adaptation au changement climatique										
Lien Fiches-action	TEPOS : 1 PCAET : Transport (7, 8) ; TEPOS (18)										
N° / Action	9		Encourager la mobilité électrique								
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les motorisations alternatives (ici véhicules électriques) et mailler le territoire d'Albret Communauté de bornes</li> <li>- Promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture (vélos à assistance électrique ici) Développer les synergies avec les autres territoires (urbains-ruraux)</li> <li>- Stimuler l'économie locale (activité touristique etc.)</li> <li>- Créer une dynamique locale (habitants, touristes, associations, ...) autour de la transition énergétique</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (Sdee 47) organise le service public de déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques dans le Lot-et-Garonne.</li> <li>• Sur le territoire d'Albret Communauté, il existe actuellement 14 bornes de recharge électriques et 20 sont prévus d'être installées<sup>24</sup>.</li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	a.	Réaliser l'achat de véhicules électriques	Engagé	Dépense matérielle	Albret Communauté						
	b.	Installer des bornes de recharge	A mettre en oeuvre	Dépense matérielle	Albret Communauté et communes						
c.	Faire réaliser l'achat de vélos électriques (collectivités et associations)	A mettre en oeuvre	Animation TEPOS	Albret Communauté							
Partenaires	a. ADEME Nouvelle Aquitaine b. Conseil départemental du Lot-et-Garonne c. Etat (via TEPCV) Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (Sdee 47)										
	b. AXIMUM (mandataire pour les bornes rapides) et CITEOS (mandataire - pour les bornes accélérées et rapides avec stockage d'énergie) ► marchés portant sur la fourniture et la pose des bornes de charges sur la région Nouvelle Aquitaine Bougyes énergies services ► marché de supervision, exploitation et gestion de la monétique										

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissements		Rappel Pilotes	Coût de l'action [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	a.	Réaliser l'achat de véhicules électriques	Albret Communauté	244,0	36,6 - 15%	207,4- 85%	Etat (TEPCV) : 70% Etat (Prime Bonus écologique) : 30%
	b.	Installer des bornes de recharge	Albret Communauté et communes	58,0	8,7 - 15%	49,3- 85%	Etat (TEPCV)
	c.	Faire réaliser l'achat de vélos électriques	Albret Communauté	0,8	0,2 - 30%	0,6- 70%	ADEME / Région Nouvelle Aquitaine (TEPOS)
Suivi / évaluation	Indicateurs		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectifs [année d'objectif]	
	a.	Véhicules électriques acquis	Nombre	0	2017	10	2019
	b.	Bornes de recharge mises en service	Nombre	14	2017	20	2019
	c.	Vélos électriques acquis	Nombre	0	2017	34	2019
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	Des solutions de mobilité électrique à déployer prioritairement dans le cadre de projets d'éco-mobilité (► Fiche-action n° PCAET 6) et dans le cadre de développement des modes doux de déplacements (► Fiche-action PCAET n°8)						

<sup>24</sup> 10 points de charge à Nérac (dont 8 déjà en service), 2 à Lavardac (déjà en service), 4 à Mézin (déjà en service), 2 à Feugarolles (en service au 30 juin 2018), 2 à Buzet-sur-Baïse (en service au 30 juin 2018), 0 à Barbaste

Thème	Déplacements - Mobilité										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <p>► Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</p> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <p>► Orientation 4 : <u>Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</u></p> <p>► Orientation 6 : <u>Favoriser la réduction des déplacements contraints</u> (via le SCoT avec un renforcement des emplois, des services et commerces dans les pôles urbains), faire progresser les mobilités actives les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture et encourager le développement des nouvelles motorisations</p> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <p>► Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</p> <p>► Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</p> <p>► Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</p>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable Adaptation au changement climatique										
Lien Fiches-action	TEPOS X PCAET : transport (7, 8, 9) ; TEPOS (18)										
N° / Action	<b>10</b>		<b>Encourager les solutions alternatives numériques au travail</b>								
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Limiter les déplacements avec les outils numériques, tout en maintenant du lien humain (faible densité de population sur Albret Communauté)</li> <li>– Développer des solutions alternatives numériques pour le tiers notamment pour les communes les plus éloignées / reculées du territoire d'Albret Communauté</li> <li>– Créer des micro-entreprises sur le territoire d'Albret Communauté</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire d'Albret Communauté fait l'objet de différentes actions ayant pour objectif le déploiement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), couverture hertzienne, points d'accès internet, préfiguration haut débit etc.</li> <li>• Parmi ces actions, l'ouverture d'un espace de co-working en avril 2015 (à Nérac ► « Le Kiosque Coworking »)</li> <li>• Cet espace est une opération à capitaliser notamment dans le cadre des nouvelles obligations de l'employeur notamment vis-à-vis du télétravail<sup>25</sup></li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	a.	Organiser des réunions d'information sur les nouveaux modes de travail	Nouveau	Animation <sup>26</sup>	Albret Communauté						
b.	Soutenir la création d'espaces de coworking : aménagements / équipements, animation d'espace etc.	Nouveau	Dépense matérielle	Porteurs de projets potentiels (co-working)							
Partenaires	Albret Communauté Communes d'accueil Conseil départemental du Lot-et-Garonne Opérateurs (ENEDIS) Fournisseur d'accès (Orange) Syndicat Lot-et-Garonne numérique Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne										
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>		<b>Détails recettes</b>			
	Organiser des réunions d'information		Albret Communauté	1,1	0,3 - 30%	0,8 - 70%		ADEME / Région Nouvelle Aquitaine (TEPOS)			

	( nouveaux modes de travail)					
	Soutenir la création d'espaces de coworking	Porteurs de projets potentiels (co-working)	15,0	9,0 - 60%	6,0 - 40%	Albret Communauté (développement économique)
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>	<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>	
	Réunions « Nouveaux modes de travail »	Nombre	0	2017	2	2019
	Espaces de co-working mis en service	Nombre	1	2018	3 dont Café de Pays - Nomdieu	2023
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	Les effets leviers de cette actions pourraient être : - L'opportunité de valoriser cette action dans le cadre du challenge inter-entreprises (« Au travail, j'y vais autrement », organisé chaque année lors de la Semaine Européenne de la Mobilité) - L'action concertée de tous les espaces de coworking (existants ou à venir) dans le but de favoriser les complémentarités et éviter la mise en danger de la viabilité économique de chacun					

<sup>25</sup> Réforme par ordonnance de l'article L.1222-10 du Code du Travail – septembre 2017

<sup>26</sup> Animation assurée par la mission TEPOS, les services Urbanisme et Développement économique (information aux entreprises)

Thème	Energies renouvelables										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : <u>Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</u></li> <li>▶ Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique (professionnels de la filière solaire renouvelable)</li> <li>▶ Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> <li>▶ Orientation 5 : <u>Amélioration des performances énergétiques dans les politiques de rénovation de l'habitat et dans les équipements publics (bâti et éclairage) ; intégrer des énergies renouvelables au bâti</u></li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique										
Lien Fiches-action	TEPOS : 10 PCAET : Patrimoine (1) ; Habitat 2) ; Tourisme (4) ; Agriculture (5) ; TEPOS (18)										
N° / Action	<b>11</b>	<b>Réaliser un cadastre solaire et déployer les énergies solaires</b>									
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimenter les échanges avec les élus, les habitants et autres acteurs du territoire sur les perspectives de développement de l'énergie solaire</li> <li>- Informer les propriétaires des bâtiments privés et publics du potentiel solaire et les encourager à investir</li> <li>- Développer les unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque et la production de chaleur à partir de la technologie solaire thermique</li> <li>- Favoriser la mobilisation d'entreprises locales pour renforcer la dynamique territoriale (emplois, activité économique)</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'évaluation du potentiel solaire est une étape indispensable pour pouvoir développer la production d'énergie solaire dans l'environnement bâti</li> <li>● La mise en place d'un cadastre solaire permettra à chaque acteur du territoire de cerner le potentiel de développement du solaire (thermique et/ou photovoltaïque) sur son propre site (maison, usine, hangar agricole, friche, parking, ...).Le cadastre, sous forme cartographique, pourrait être mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté, en vue de communiquer au plus grand nombre des possibilités d'actions en production d'énergie solaire.</li> <li>● Il conviendra ensuite de provisionner les moyens d'animation nécessaire pour l'accompagnement des porteurs de projets potentiels pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La couverture des bâtiments publics (▶ Fiche action n°1) notamment pour la mise en service d'unités de petites puissances (« grappes ») &gt; animation portée par le Sdee 47 à partir de 2018 ( + relais animation TEPOS)</li> <li>- La couverture des toitures des particuliers (▶ Fiche action n°2) notamment dans le cadre d'initiatives citoyennes (type centrales villageoises) &gt; animation portée par un opérateur type Energie Partagée ( + relais animation TEPOS)</li> <li>- La couverture des toitures agricoles (▶ Fiche action n°5) &gt; animation portée par la Chambre agriculture du Lot-et-Garonne ( + relais animation TEPOS)</li> </ul> </li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	a.	Elaborer un cadastre solaire (mise en service en septembre 2018)	Nouveau	Etude	Albret Communauté						
b.	Provisionner les moyens d'animation nécessaires au relais d'animation local	Nouveau	Animation TEPOS	Albret Communauté							

Partenaires	<p><u>Opérateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne : selon opportunité</li> <li>▶ Chambre agriculture du Lot-et-Garonne : convention-cadre avec Albret Communauté</li> <li>▶ Investissement participatif citoyens (type Réseau « Energie partagée ») : selon opportunité</li> </ul> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>ADEME / Région Nouvelle Aquitaine  Architectes des Bâtiments de France  CAUE du Lot-et-Garonne  Centre Regional des Energies Renouvelables (CRER)  Entreprises locales (ex : Fonroche Energie, basée à Roquefort)  Prestataire (élaboration cadastre solaire)</p>							
	Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissements		Rappel Pilotes	Coût de l'action [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
a.	Elaborer un cadastre solaire		Albret Communauté	40,0	12,0 - 30%	28,0 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (Fonds étude – crédits d'investissements)	
b.	Provisionner les moyens d'animation nécessaires au relais d'animation local		Albret Communauté	5,0	1,5 - 30%	3,5 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)	
Suivi / évaluation	Indicateurs		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectifs [année d'objectif]		
	a.	Visiteurs sur site internet (résultat cadastre)		Nombre/mois	0	2017	100	2019
	b.	Grappes solaires photovoltaïque installées		Nombre	0	2017	5	2020
	b.	Centrales Villageoises en service		Nombre	0	2017	3	2023
	b.	Centrale(s) mis(e) en service (toitures agricole / industriel et sol)		MWc	0	2017	100	2030
	b.	Solaire photovoltaïque : Production énergétique / émissions GES évitées		GWh/an t éq Co2 évitées	32 310	2015	108 1048	2030
	b.	Solaire thermique : Production énergétique		GWh/an	0,1	2015	15	2030
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p>Dans le SCoT, les élus d'Albret Communauté ont arrêté les priorités de développement de la filière solaire photovoltaïque (extrait SCoT):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement du photovoltaïque se réalise de préférence, par des installations intégrées au bâti</li> <li>- l'implantation des installations de champs photovoltaïque sera privilégiée sur des zones dégradées (friches industrielles, anciennes carrières, sites dégradés), et sur les espaces non dommageables à l'activité agricole, non cultivés et à faible intérêt environnemental et paysager</li> </ul> <p><u>Effets-leviers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. La Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne souhaite créer en 2018 une SAS solaire départementale regroupant plusieurs entreprises pour mutualiser les coûts d'investissements</li> <li>. L'entreprise Fonroche Energie, basée à Roquefort (Lot-et-Garonne) qui propose des panneaux photovoltaïques compétitifs</li> </ul> <p><u>Sur l'outil de modélisation « cadastre solaire » spécifiquement :</u></p> <p>Les cadastres solaires font partie de la démarche « Place Au Soleil », lancé en juin 2018 par le gouvernement. Pour dynamiser la filière de l'énergie solaire, ce dernier a décidé de créer les labels « Ville solaire » et « Département solaire », afin de valoriser l'engagement des collectivités locales dans le déploiement de l'énergie solaire. 100 Villes devraient être labellisées « Villes solaires » d'ici 2020. Pour obtenir ce label, il est nécessaire de réaliser un cadastre solaire (aujourd'hui, plus de 60 collectivités territoriales en France ont fait le choix de cet outil). Pour mesurer avec exactitude l'ensoleillement d'un site, cet outil devra ensuite être complété par un relevé de masques solaires (ensemble des éléments - arbres, bâtiments etc. - qui peuvent faire de l'ombre pendant la journée).</p>							

Thème	Energies renouvelables										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : <u>Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</u></li> <li>▶ Orientation 2 : <u>Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique (professionnels de la filière sylvicole)</u></li> <li>▶ Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique										
Lien Fiches-action	TEPOS : 1, 2, 11 PCAET : Patrimoine (1) ; Habitat (2) ; Tourisme (4) ; Agriculture (5) ; TEPOS 18										
N° / Action	<b>12</b>	<b>Développer la filière bois-énergie</b>									
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les acteurs sur l'énergie « bois »</li> <li>- Valoriser les ressources locales en circuit-court</li> <li>- Stimuler les projets des collectivités en chaufferie et/ ou réseau de chaleur biomasse solide</li> <li>- Développer l'économie locale (filiale bois...)</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le développement de réseaux de chaleur peut être envisagé en Albret</li> <li>● D'une part, les collectivités détiennent dans leur patrimoine des bâtiments situés à proximité les uns des autres (mairie, école, gymnase, salle des fêtes...). Ce système centralisé de production de chaleur leur permettrait d'acquiescer une autonomie énergétique.</li> <li>● D'autre part, l'utilisation du bois comme source d'énergie suppose de s'approvisionner en ressources locales. Il serait donc opportun de valoriser le massif forestier à l'est du territoire, frontalier avec les Landes pour développer la filière bois (sylviculteurs, exploitants forestiers, industriels etc.)</li> <li>● Enfin des centaines de stères de bois sont évacuées des berges de la Gélise et laissées à disposition des propriétaires. La majeure partie de ce bois n'est jamais évacuée par les propriétaires et reste sur la berge à la merci des crues. Face à ce problème récurrent, le comité de bassin de la Gélise œuvre depuis 2010 à valoriser ce bois en le mettant à disposition de la filière bois énergie.</li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>		<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	a.	Réaliser une étude du potentiel « bois énergie mobilisable »	A mettre en œuvre	Etude	Albret Communauté						
	b.	Mettre en service des chaufferies et/ou réseaux de chaleur bois	A mettre en œuvre	Animation TEPOS	Selon portage				→		
c.	Renforcer le programme « bois de rivière »	Engagé	Animation	Albret Communauté				→			
Partenaires	a. ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine Chambres consulaires (agriculture, commerces et industrie, et métiers et de l'artisanat) Conseil départemental du Lot-et-Garonne b. Porteurs de projets potentiels (bois-énergie) Prestataire étude (potentiel « bois énergie mobilisable »)										

		Communautés de communes du Confluent et des Coteaux et des Landes de Gascogne Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (Sdee 47)					
	c.	Association de réinsertion sociale Comité de bassin de la Gélise Conseil départemental du Lot-et-Garonne (synergie possible car en gestion l'entretien de la Balise) SARL du Relais					
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	a.	Réaliser une étude du potentiel	Albret Communauté	35,0	10,5 - 30%	24,5 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (Fonds études – crédits d'investissement)
	b.	Mettre en service des chaufferies et/ou réseaux de chaleur bois	Selon portage	29,7	8,9 - 30%	20,8 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)
	c.	Renforcer le programme « bois de rivière »	Albret Communauté	9,9	9,9 - 100%	A déterminer	
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>	
	a.	Etudes d'opportunité réalisées	Nombre	X	X	15	2030
	b.	Etudes de faisabilité réalisées	Nombre	X	X	5	2030
	b.	Appareils indépendants installés	Nombre	X	X	1 075	2030
		Chaudières individuelles installées	Nombre			45	
		Bois mobilisées (chaudières individuelles)	Tonnes/an			850	
	b.	Chaudière agricole mise en service	Nombre	X	X	1	2030
		Bois mobilisées (chaaudière agricole)	Tonnes/an			4 000	
b.	Chaudières collectives / RCU mis en service	Nombre	X	X	5	2030	
	Bois mobilisées (chaudières / RCU)	Tonnes/an			310		
c.	Bois broyés / valorisés (programme « bois de rivière »)	tonnes /an		96	2014	entre 200 et 300	2020
a. à c	Bois-énergie : Production énergétique / émissions GES évitées	GWh/an t éq Co2 évitées		78 14 600	2015	92 17 200	2030

<p>Eléments liés à la mise en œuvre de l'action</p>	<p><u>a. Réaliser une étude du potentiel « bois énergie mobilisable »</u> : les étapes de cette étude pourraient être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les potentiels en établissant un état des lieux détaillé des bâtiments à chauffer (localisation, caractéristiques du bâti, regroupements possibles...)</li> <li>- Recenser les acteurs locaux potentiellement impliqués dans le développement de la filière bois énergie locale en rapport avec une exploitation nécessairement durable de cette ressource.</li> <li>- Identifier les possibilités de développer des chaufferies / réseaux de chaleur alimentés au bois-énergie dans les secteurs publics et privés</li> <li>- Réaliser des notes d'opportunité</li> </ul> <p>Par ailleurs cette étude devra prendre en compte les interactions avec les territoires voisins (notamment pour intégrer les demandes de l'agglomération d'Agen et les synergies à développer avec la production de bois d'oeuvre.</p> <p><u>b. Développer les chaufferies et/ou réseaux de chaleur biomasse solide</u> : l'animation TEPOS portée par Albret Communauté devra permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'installation de chaudières bois-énergie, éventuellement couplées à des installations solaires thermiques pour des équipements publics (centres sportifs, établissements de soins, etc.), ou pour des installations privées (hôtels, unités de transformation agro-alimentaires, ...).</li> <li>- Faire réaliser des études de faisabilité par les porteurs de projets potentiels</li> <li>- Monter les projets dans toutes leurs composantes : technique, réglementaire et financière etc.</li> </ul> <p>A noter que le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne a d'ores et déjà repéré les projets suivants : Chaufferie Groupe scolaire (Montagnac-sur-Auvignon), Chaufferie groupe mairie + école (Xaintrailles), Chaufferie école (Montesquieu), Réseau de chaleur (Lavardac), Chaufferie bois (société DANIVAL à Andiran)</p>
---	---

Thème	Energies renouvelables																							
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : <u>Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</u></li> <li>▶ Orientation 2 : <u>Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</u> (agriculteurs)</li> <li>▶ Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>																							
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique																							
Lien Fiches-action	TEPOS : 13 PCAET : Patrimoine (1) ; Agriculture (4) ; TEPOS (14)																							
N° / Intitulé de l'action	<b>13</b>	<b>Développer des projets de production de biométhane</b>																						
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les ressources locales en circuit court</li> <li>- Diversifier les revenus des agriculteurs</li> <li>- Se réapproprier les enjeux énergétique y compris par le secteur rural</li> <li>- Faire baisser l'empreinte écologique des déchets du territoire</li> </ul>																							
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● En 2013-2014, la fédération des CUMA a réalisé sur une étude à l'échelle départementale (AMO Solagro). En 2014-2015, la Région a suivi la même démarche.</li> <li>● Le positionnement de deux structures départementales pour l'émergence de projets de production de biométhane (le syndicat départemental d'électricité et d'énergie et la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne)</li> <li>● Le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie du Lot-et-Garonne (Sdee 47) a réalisé en 2016, un schéma directeur départemental gaz ayant défini trois priorités d'actions dont une concerne la production de biogaz à partir des ressources du territoire en développant des unités territoriales de production de biométhane. Pour ce faire, ce syndicat a lancé un appel à projets « Développement d'unités territoriales de production de biométhane avec injection dans les réseaux de gaz naturel du Lot-et-Garonne » auquel a répondu la Communauté de communes d'Albret Communauté.</li> </ul>																							
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>					<b>Statut</b>		<b>Type</b>		<b>Pilotes</b>		<b>Calendrier</b>												
													<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>		<b>2023</b>	
	a.	Définir et caractériser les gisements potentiels méthanisables sur le territoire (▶ cadre de l'appel à projet du Sdee 47)					Engagé		Etude		Albret Communauté													
b.	- Réaliser les études d'opportunité pour définition des projets potentiels - Réaliser les études de faisabilité sur les projets potentiels jugés les plus opportuns : implantation et conception des projets, gestion des intrants et épandage, acceptabilité par les riverains éventuels, portage des investissements (SEM Energies, EPCI et communes, agriculteurs, financement participatif de tiers etc.) + points d'injection dans les réseaux (▶ cadre de l'appel à projet du Sdee 47) - Réaliser les futurs plans d'épandage des digestats des projets potentiels les plus opportuns					A mettre en œuvre		Etude		Sdee / Chambre agri 47														

	c.	- Définir le tour de table / réaliser des réunions de concertation avec les acteurs pressentis des projets potentiels les plus opportuns (éleveurs, différents fournisseurs de déchets valorisables en méthanisation) - Mettre en commun les différentes administrations pour faire avancer les projets les plus opportuns - Puis accompagner individuellement les porteurs de projets les plus opportuns	A mettre en œuvre	Animation	Sdee / Chambre agri 47						
	d.	Lancer les investissements sur les projets	Nouveau	Dépense matérielle	Selon portage						
Partenaires	<p><b>Opérateurs :</b>  ▶ Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne : cadre de l'appel à projets « Unités territoriales de méthanisation avec injection »  ▶ Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne: convention-cadre avec Albret Communauté</p> <p><b>Autres partenaires :</b>  ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine  Conseil départemental du Lot-et-Garonne  FD CUMA du Lot-et-Garonne  Cluster « Economie circulaire et matériaux recyclables »  Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Lot-Garonne-Baise (SMICTOM LGB)  Valorizon</p>										
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	a.	Définir et caractériser les gisements potentiels méthanisables	Albret Communauté	A définir suite à conventionn avec le Sdee 47	-	-	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (Fonds d'étude - Crédits d'investissements)				
	b.	Réaliser les études (opportunité, faisabilité, épandage)	Sdee / Chambre agri 47	Fonction du nombre de projets	-	-	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (Fonds études pour crédits d'investissement)				
	c.	Animer la concertation / accompagner les porteurs de projets	Sdee / Chambre agri 47	Fonction du nombre de projets	-	-	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)				
	d.	Lancer les investissements	Selon portage	A renseigner suite à étude de faisabilité	-	-	Fonds chaleur / AAP Biomasse chaleur industrie, agriculture et tertiaire (BCIAT / Fonds Metaqtion)				
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'objectif]</b>					
	Unité(s) de production de biométhane <u>avec injection</u> de méthane mise(s) en service		Nombre	0	2017	1 (min)	2030				
	Unité(s) de production de biométhane <u>sans injection</u> de méthane mise(s) en service		Nombre	0	2017	A définir suivant potentiel (sous réserve du prix de l'énergie)	2023				

Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	Quelques ratios financiers applicables pour un projet de production du biométhane (source : chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne) : 1 jour mobilisé / réunion d'information et 4 jours mobilisé / accompagnement réalisé (520 €/jour).
--	---

Thème	Energies renouvelables										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : <u>Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</u></li> <li>▶ Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique										
Lien Fiches-action	TEPOS : 12 PCAET : Patrimoine (1) ; TEPOS (18)										
N° / Action	<b>14</b>	<b>Accompagner les projets de microcentrales hydroélectriques (dans le cadre de réhabilitations de moulins à eau)</b>									
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique locale de territoire autour de l'hydroélectricité</li> <li>- Valoriser le patrimoine et les ressources locales</li> <li>- Accompagner la création de microcentrale(s) hydroélectrique(s)</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le territoire d'Albret Communauté se prête certainement à des installations, de type « microcentrales hydroélectriques », pour lesquelles des études de faisabilité sont nécessaires</li> <li>● Un travail d'identification des sites de production potentiels doit être engagé avec l'appui de la DDT et du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.</li> <li>● Albret Communauté est propriétaire d'un moulin dénommé « Moulin des Tours de Barbaste ». A l'intérieur du bâtiment, est installée une turbine qui date de 1930 mais qui est actuellement hors service et qui sera réarmée afin d'alimenter en électricité les bâtiments communautaires situés à proximité. Le « Moulin du Petit Nérac » est un autre site pour lequel le réarmement de la turbine a été étudié.</li> <li>● A noter également que deux sites de production ont été réactivés sur la commune de Lavardac par des acteurs privés : le Moulin de Lasserens (entreprise HPK - travaux en cours) et le Moulin de Lavardac.</li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapas</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	a.	Réaliser une étude du potentiel de développement de solutions hydroélectricité : micro et pico, fil de l'eau, turbinage sur conduite d'eau potable etc.	A mettre en œuvre	Etude	Albret Communauté						
	b.	Porter une mission animation auprès des porteurs de projets potentiels	A mettre en œuvre	Animation TEPOS	Albret Communauté						
c.	Lancer les investissements sur les deux projets dont les études ont été finalisées (Moulin des Tours à Barbaste + Petit Nérac)	A mettre en œuvre	Dépense matérielle	Albret Communauté / Ville de Nérac							

Partenaires	ADEME / Région Nouvelle Aquitaine Association des Amis des Moulins (sauvegarde et valorisation de ce patrimoine, classé monument historique) Communes concernées Conseil départemental du Lot-et-Garonne DDT du Lot-et-Garonne DREAL Nouvelle Aquitaine Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (Sdee 47)						
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissements		Rappel Pilotes	Coût de l'action [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	a.	Réaliser une étude de potentiel (hydro-électricité)	Albret Communauté	15,0	7,5 - 50%	7,5 - 50%	DDT et du Conseil départemental de Lot-et-Garonne (estimation à faire confirmer)
	b.	Porter une mission d'animation	Albret Communauté	6,6	2,0 - 30%	4,6 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)
	c.	Lancer les investissements	Albret Communauté / Ville de Nérac	361,8	108,5 - 30%	253,3 - 70%	DDT 47 (via Agence de l'Eau) / Communes concernées
Suivi / évaluation	Indicateurs		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectifs [année d'objectif]	
	b.	Porteurs de projets rencontrés	Nombre	0	2017	A définir suite à étude de potentiel	idem
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<u>Point de vigilance</u> : il s'agira pour chaque projet de microcentrale d'évaluer les impacts sur les milieux aquatiques : modification des débits en aval des prises d'eau et des restitutions, perturbation du transport solide par rétention des sédiments dans les retenues, impacts sur la température des eaux, modifications morphologiques et paysagères des cours d'eau par incision des rivières et transformation de la végétation riveraine, fragmentation des écosystèmes (blocage des populations de poissons par des ouvrages infranchissables pour les poissons) etc.						

Thème	Energies renouvelables												
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : <u>Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</u></li> <li>▶ Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>												
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique												
Lien Fiches-action	TEPOS : 12 PCAET : Patrimoine (1) ; TEPOS (18)												
N° / Action	15	Favoriser le développement de la géothermie											
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le patrimoine et les ressources locales</li> <li>- Encourager la géothermie (PAC) pour l'équipement de la maison individuelle, notamment en remplacement des chaudières fioul</li> </ul>												
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil régional d'Aquitaine, l'ADEME et le BRGM ont réalisé un outil d'aide à la décision permettant de déterminer l'exploitabilité des aquifères, pour alimenter une installation géothermique très basse énergie type pompe à chaleur eau-eau ou basse énergie type échange direct.</li> <li>• Sur le territoire d'Albret Communauté, le potentiel est apprécié comme étant « à démontrer » sur la géothermie « très basse énergie » et « avéré » sur la géothermie « basse énergie ».</li> <li>• De ce fait, la mise en oeuvre de la présente fiche-actions visent deux cibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la <u>géothermie « très basse énergie »</u> : Les maisons individuelles (PAC) notamment en remplacement des chaudières fioul Les bâtiments collectifs et tertiaires, petits réseaux de chaleur, piscines et serres (jusqu' à 100 m)</li> <li>- Pour la <u>géothermie « très basse énergie » (jusqu'à 200 mètres de profondeur)</u> : les gros réseaux de chaleur, piscines et serres, industrie</li> </ul> </li> </ul>												
Modalité de mise en œuvre	Etapas				Statut	Type	Pilote	Calendrier					
								2018	2019	2020	2021	2022	2023
a.	Travail d'animation autour de la filière géothermie et moyens relatifs à : - Communication / promotion proactive et pédagogique de la filière : réunions d'information, retours d'expérience etc. - Identification des potentiels notamment pour les (les) projet(s) de géothermie « basse énergie » - Rédaction de notes d'opportunité technico-économique - Accompagnement dans la réalisation d'études de type faisabilité - Accompagnement dans la concrétisation et le suivi des projets				Nouveau	Animation TEPOS	Albret Communauté						

Partenaires	<p><u>Partenariats techniques</u> étroits avec le BRGM et l'ADEME Nouvelle Aquitaine</p> <p><u>Partenariats institutionnels</u> / financiers avec l'ADEME / Etat (études de faisabilité, aide à l'investissement (hors particuliers) via l'appel à projets Fonds Chaleur en Nouvelle-Aquitaine</p> <p><u>Association des professionnels de la filière</u> : installateurs, bureaux d'études, entreprises locales (Fonroche Géothermie) etc.</p>						
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissements</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	a.	Porter une mission d'animation géothermie	Albret Communauté	6,6	2,0 - 30%	4,6 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectifs [année d'Objectif]</b>	
	a.	Production énergétique / émissions GES évitées	GWh/an t éq CO2	2,8 370	2015	A définir suite à l'étude de potentiel par le groupe de travail	
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p><u>Opportunité</u> : la contrainte de disposer d'un minimum de terrain pour les sondes géothermales est un avantage dans un territoire rural ou l'habitat diffus est principalement chauffé au fioul, comme c'est le cas sur territoire d'Albret Communauté.</p> <p><u>Point de vigilance</u> : les temps d'animation / information devront permettre d'insister sur les bénéfices économiques pour les acteurs et pour le territoire d'Albret Communauté : bénéfice direct de la production et des achats d'énergie évités, revenus de la taxe, bénéfices indirects de la création d'emplois le plus souvent non délocalisables etc.</p>						

Thème	Energies renouvelables												
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 1 : <u>Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</u></li> <li>▶ Orientation 2 : Faire de la sphère économique, un acteur majeur de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 4 : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>▶ Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>▶ Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>												
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie Réduction de la production de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique												
Lien Fiches-action	TEPOS : 12 PCAET : Agriculture (5) ; TEPOS (18)												
N° / Action	<b>16</b>	<b>Expérimenter la mise en service de « petits aérogénérateurs »</b>											
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le patrimoine et les ressources locales</li> <li>- Renouer avec un savoir-faire local</li> </ul>												
Contexte de l'action	Actuellement, le territoire d'Albret Communauté ne compte pas d'installation éolienne. Le Schéma Régional Eolien Aquitain envisageait l'installation de cinq éoliennes dans le Lot-et-Garonne et repère sur le territoire d'Albret Communauté, près de 26 000 ha de surfaces préférentielles pour l'installation d'éoliennes (soit 32% de la surface intercommunale). Lors des travaux du SCoT, les installations de « grandes éoliennes » a été au cœur des débats notamment au regard de leurs impacts potentiels sur les paysages auxquels sont attachés de nombreux habitants. Au final, il a été évoqué la possibilité d'étudier la mise en service de « petits aérogénérateurs ». Il s'agira de définir précisément les potentialités et les contraintes sur les zones concernées. Ces zones sont celles où ce type d'installation peut répondre à une demande dans le milieu rural ou en zones non connectées au réseau, en particulier en autoconsommation dans les exploitations agricoles ou pour la réhabilitation de moulins à vent.												
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>				<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>					
	a.	Travail d'animation autour de la filière éolienne et moyens relatifs à : - Communication / promotion proactive et pédagogique de la filière : réunions d'information, retours d'expérience etc. - Identification des potentiels notamment pour les (les) projet(s) d'aérogénérateur(s) - Rédaction de notes d'opportunité technico-économique - Accompagnement dans la réalisation d'études de type faisabilité - Accompagnement dans la concrétisation et le suivi des projets						Nouveau	Animation TEPOS	Albret Communauté	2018	2019	2020

Partenaires	Albret Communauté ADEME Nouvelle-Aquitaine Association des Amis des moulins de Lot et Garonne Association Française des Professionnels du Petit Eolien (AFPPE) Conseil départemental du Lot et Garonne Chambre d'agriculture du Lot et Garonne Fournisseurs d'électricité Pôle Energie 11 (retours d'expériences) Région Nouvelle-Aquitaine Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (Sdee 47)						
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissement</b>		<b>Rappel Pilote</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	a.	Porter une mission d'animation	Albret Communauté	6,6	2,0 - 30%	4,6 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)
Suivi / évaluation	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année d'objectif]</b>	
	a.	Petit aérogénérateur installé	Nombre	X	X	1	2023
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<u>Opportunités :</u> - Certains porteurs de projets se sont signalés à Albret Communauté dans le temps d'élaboration du présent PCAET (ex : moulin à vent de Larqué à Fieux) - Les machines utilisées dans le secteur agricole offrent souvent de meilleures performances techniques et économiques que celles destinées au marché des particuliers - Pour entreprendre un projet de petit éolien avec une démarche qualité, il est indispensable de se rapprocher de professionnels reconnus, par exemple via l'AFPPE.						

Thème	Urbanisme / aménagement durables du territoire										
Axes / orientations concernés	<p><b>Axe 1 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Orientation 1 : Valoriser des potentiels de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire d'Albret Communauté</li> <li>► Orientation 3 : Renforcer, préserver et adapter les espaces d'attractivité et se prémunir contre les vulnérabilités</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Albret Communauté, un territoire pour la transition (énergétique et écologique) au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Orientation 4 : <u>Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation</u></li> <li>► Orientation 6 : <u>Favoriser la réduction des déplacements contraints (via le SCoT avec un renforcement des emplois, des services et commerces dans les pôles urbains)</u>, faire progresser les mobilités actives les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture et encourager le développement des nouvelles motorisations</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Orientation 7 : Communiquer, sensibiliser, et concerter</li> <li>► Orientation 8 : Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</li> <li>► Orientation 9 : Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</li> </ul>										
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique ✓										
Lien Fiches-action	TEPOS X PCAET : Habitat (2) ; Transport (7 8, 9) ; EnR (11, 12, 13)										
N° / Action	17	<b>Favoriser l'aménagement et la planification durables du territoire dans le cadre de la mise en oeuvre du SCoT</b>									
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Freiner une urbanisation mal maîtrisée qui augmente l'usage de l'automobile et réduit l'utilisation des commerces et services, imposant de renforcer les équipements urbains et les réseaux</li> <li>- Communiquer sur les risques naturels potentiellement exacerbés par les changements climatiques<sup>27</sup></li> <li>- Favoriser l'aménagement et la planification durables du territoire dans le cadre de la mise en oeuvre du SCoT</li> </ul>										
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès 2015, Albret Communauté s'est engagé à réaliser un SCoT conforme au référentiel de la transition énergétique et écologique (notamment à travers l'évaluation GES SCoT® qui a mis en évidence le poids du levier urbanistique pour infléchir les émissions de Gaz à Effet de Serre – GES ► Evaluation environnementale)</li> <li>• Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, il s'agit maintenant de faire appliquer le référentiel établi aux documents (soumis à une obligation de prise en compte des PCAET) et aux opérations d'urbanisme infraSCoT</li> <li>• Pour cela, Albret Communauté devra être à même d'accompagner les communes dans l'aménagement et la planification durables de leur territoire (reprise des PLU en cours)</li> </ul>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Etapes</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
a.	Elaborer et mettre en œuvre un SCoT comprenant un volet « climat-air-énergie »		Engagé	Etude	Albret Communauté	Depuis 2015					
b.	Inciter et valoriser les démarches d'urbanisme et d'aménagement exemplaires / pilotes		A mettre en œuvre	Animation	Albret Communauté				→		
Partenaires	ADEME / Région Nouvelle Aquitaine CAUE / Conseil départemental du Lot-et-Garonne : ressources techniques Communes membres / services instructeurs : mise en œuvre des documents et des opérations d'urbanisme Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne (DDT 47)										
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût de l'action [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>		<b>Détails recettes</b>			

	a.	Elaborer et mettre en œuvre un SCoT comprenant un volet « climat-air-énergie »	Albret Communauté	18,4	5,5 - 30%	12,9 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (Fonds Etudes)
	b.	Inciter et valoriser les opérations et documents d'urbanisme exemplaires / pilotes	Albret Communauté	19,8	19,8 - 100%	X	X
Suivi / évaluation	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année d'objectif]</b>	
	a.	Evolution des émissions annuelles de GES générées par l'aménagement du territoire à l'échéance du SCoT par rapport à la situation actuelle	t éq CO <sub>2</sub> / habitant	5,2	2030	3,1 ► scénario PADD 1,3 ► scénario PADD ambitieux	2030
	a.	Réduction des émissions territoriale GES dans le secteur des transports (1 <sup>er</sup> levier d'action)	% par au niveau d'émission de 2012	X	X	-10% -21%	2021 2030
	b.	Opérations et documents d'urbanisme exemplaires / pilotes	Nombre	?	2017	?	2020
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p><b>b. Inciter et valoriser les démarches d'urbanisme et d'aménagement exemplaires et pilotes :</b> cette étape pourra être mise en œuvre à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La constitution d'un réseau des chargés d'urbanisme « durable » dans les communes membres et coordonné par Albret Communauté</li> <li>- La prise en charge de la thématique « Aménagement et la planification durables » au sein de la cellule « urbanisme réglementaire » d'Albret Communauté (environ 1 jour par semaine) pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des supports (fiches méthodologiques, recueil d'expériences thématiques) adaptés aux différents publics cibles sur la thématique « air-énergie-climat »</li> <li>- Mettre en place d'une stratégie de mobilisation des publics -cibles (plaquette d'information aux pétitionnaires de permis de construire, formation des services urbanisme et services techniques des communes, journées techniques pour les professionnels de la construction etc.)</li> </ul> </li> </ul>						

<sup>27</sup> Risque de « retrait gonflement des argiles » bien connu et suivi mais qu'il est nécessaire de faire connaître et de prendre en compte dans les opérations de construction neuve notamment sur le secteur des coteaux au sud de la vallée de la Garonne, risque « inondations » dans le fonds de vallées du sous bassin des Rivières de Gascogne (12 communes couvertes par un PPR d'inondations)

Thème	Transversal															
Axes / orientations concernés	<b>Axe 3 : Albret Communauté, coordinatrice et animatrice de la politique Climat Air Energie sur son territoire</b> ▶ Orientation 7 : <u>Communiquer, sensibiliser, et concerter</u> ▶ Orientation 8 : <u>Accompagner la montée en compétence des acteurs vers les utilités de la transition énergétique et écologique</u> ▶ Orientation 9 : <u>Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique</u>															
Domaine d'incidence	Réduction de la consommation d'énergie ✓ Réduction de la production de GES ✓ Augmentation de la production d'énergie renouvelable ✓ Adaptation au changement climatique ✓															
Lien Fiches-action	TEPOS : 1, 2 PCAET : toutes les fiches-actions concernées															
N° / Action	18	Mettre en œuvre / suivre la programmation PCAET														
Objectifs de l'action	– Accompagner le territoire d'Albret Communauté à l'organisation d'une stratégie énergétique locale particulièrement à travers la mise en œuvre d'actions de « massification » (patrimoine public, solaire et bois-énergie) – Animer et coordonner le programme PCAET pour faire d'Albret Communauté un territoire à énergie positive – Evaluer, suivre et communiquer sur les résultats de mise en oeuvre du PCAET															
Contexte de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Albret Communauté est née de la fusion de trois communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017</li> <li>Albret Communauté étant déjà engagé dans les démarches TEPCV et PCAET, souhaite renforcer son équipe d'animateurs territoriaux</li> <li>Pour cela, Albret Communauté recrutera une équipe chargée d'animer et de communiquer sur les politiques PCAET / TEPOS</li> <li>Cette équipe sera par ailleurs chargé d'engager un travail de mobilisation des acteurs du monde économiques sur des thématiques innovantes du PCAET (stockage et capture du carbone, hydrogène renouvelable etc.)</li> </ul>															
Modalité de mise en œuvre	Etapas						Statut	Type	Pilote	Calendrier						
										2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	a.	Recruter un chef(fe) de projet + chargé(e) de mission TEPOS					Engagé	Animation TEPOS								
	b.	Communiquer / informer / sensibiliser sur les enjeux de transition énergétique et écologique . Organiser annuellement un Forum annuel « PCAET » . Doter Albret Communauté d'une communication événementielle (salon, visite de sites, colloque, etc.) . Créer et alimenter un outil internet dédié (bilan actions, renseignements des indicateurs etc.)					A mettre en œuvre									
	c.	- Actualiser le système d'indicateurs et en faire son analyse - Evaluer les effets des actions par la mise en place de méthodes internes d'évaluation afin de faciliter l'évaluation ex-ante					A mettre en œuvre									
d.	Engager un travail de veille (technologique, réglementaire et financière) : stockage carbone, filière hydrogène renouvelable etc.					A mettre en œuvre										
Partenaires	ADEME / Région Nouvelle Aquitaine Cluster « Energies et Stockage » en Nouvelle-Aquitaine Communes membres (dont Ville de Nérac pour le salon de l'habitat) Département du Lot-et-Garonne Tous les porteurs de projets / partenaires de la programmation PCAET															

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement		Rappel Pilote	Coût de l'action [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	a.	Recruter une équipe d'animation TEPOS	Albret Communauté	195,0	58,5- 30%	136,5- 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)
	b.	Communiquer / informer / sensibiliser sur les enjeux TEE	Albret Communauté	15,0	4,5 - 30%	10,5 - 70%	ADEME / Région Nouvelle-Aquitaine (TEPOS)
Suivi / évaluation	Indicateur		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectif [année d'objectif]	
	b.	Forums « PCAET en Albret » organisés	Nombre/an	X	2017	1 (min)	-
	b.	Visiteurs sur outil internet PCAET dédié	Nombre	X	2017	A définir	-
	b.	Enquête de notoriété et de satisfaction	% de la population connaissant le PCAET	X	X	10%	2020
Eléments liés à la mise en œuvre de l'action	<p><u>Sur le recrutement de l'équipe d'animation TEPOS :</u></p> <p>- Les deux profils recrutés [animateur(rice) principal(e) + animateur(rice) dédié(e)] devront permettre l'émergence de projets sur les thématiques suivantes (sensibilisation, formation, appui individuel, accompagnement d'initiatives locales, expertise EnR) et rechercher les complémentarités avec les autres procédures en cours. Ces deux profils seront affectés au service « Pôle aménagement et développement économique » de la Communauté de communes d'Albret Communauté.</p> <p><u>Sur la communication / l'information / la sensibilisation sur les enjeux de transition énergétique et écologique :</u></p> <p>- La mise en œuvre du PCAET doit être l'occasion d'une appropriation et d'une implication collectives des porteurs de projets / partenaires pressentis, en particulier des acteurs du monde économique et du tissu associatif local. Pour cela, un Forum PCAET sera organisé chaque année pour faire le point sur l'avancement des actions, permettre le partage des retours d'expériences mais également pour porter à la connaissance de tous les résultats du système d'indicateurs mis en place par Albret Communauté.</p> <p><u>Sur la veille (technologique, réglementaire et financière) :</u></p> <p>- <i>Filière hydrogène renouvelable</i> : la Région, cheffe de file en matière d'accompagnement des solutions énergétiques innovantes, propose un accompagnement pour les projets hydrogène renouvelable (études et investissements). 4 territoires ont été soutenus dans ce cadre: la Communauté de communes des Landes d'Armagnac et les agglomérations de Pau, de la Rochelle et d'Angoulême. Il s'agira pour l'équipe d'animation de se rapprocher de porteurs de projets potentiels pour la production ou d'utilisation d'H2 renouvelable.</p> <p>- <i>Capture et stockage du carbone</i> : les solutions industrielles peinent à émerger en raison de la faiblesse du prix du CO2 en Europe (du moins au-delà de démonstrateurs, exemple : ENERGIECAPT). La mise en œuvre de projets de compensation carbone en forêt est par contre plus courante. Par exemple, dans la forêt privée, le CRPF accompagne les entreprises dans ce type de projet. Il en existe deux sur le territoire d'Albret Communauté. Tous les deux sont des reboisements de terres agricoles : l'un à Montesquieu (robinier faux-acacia sur 5 ha), l'autre à Nérac (feuillus, sur 1,8 ha). Ces accompagnements devant se réaliser en adéquation avec les objectifs de la filière bois (cf. fiche-action n°11).</p>						



N O	Orientation	NO S	Objectif stratégique	Mots-clés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		
		2.2	Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau	Ressource en eau (quantité et qualité) Fonciers agricole et forestier Continuités écologiques/ réservoirs de biodiversité Biodiversité, qualité des paysages (préservation, restauration) Habitats naturels/ espèces (fragmentation et vulnérabilité donc CC)					X	X							X				X	X		
		2.3	Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain	Modes de déplacement alternatifs à la voiture-solo Nouvelles motorisations Report modal / plateformes multimodales, réduction des trafics poids lourds Réduction de consommations d'énergie (bâtiments), pollution lumineuse du ciel nocturne EnRs, bois énergie, réseaux de chaleur Agro-écologiques, AB Ecoconstruction / qualité de l'air intérieur	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		2.4	Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation	Déchets résiduels réduction, stockage, valorisation), installations de traitement des déchets Déchets du BTP, biodéchets, déchets d'emballages														X						X
		2.5	Etre inventif pour limiter les impacts du CC	Ressource forestière (protection) Stratégies locales d'adaptation et de prévention des risques Documents de planification et d'urbanisme des risques climatiques Espaces naturels littoraux et rétro littoraux (montée du niveau de la mer)						X								X	X			X	X	
3	Une Nouvelle Aquitaine solidaire	3.1	Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux	Réciprocités alimentaires « ville-campagne » Offre équilibrée entre territoires littoraux, urbains et ruraux en matière d'habitats Contrepoids des grands pôles urbains par rapport à la métropole Villes et les bourgs (animation de leurs bassins de proximité) Egalité à l'intérieur des villes							X	X									X	X		
		3.2	Affirmer les centres-bourgs et centres-villes comme échelons incontournables d'un accès équitable aux services et équipements	Centres-bourgs et les centres villes (reconquête) Accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi + droits /services publics Déserts médicaux Culture, sports							X	X										X	X	
		3.3	Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité	Gouvernance / coopération entre les acteurs de la mobilité Optimisation des offres de transport existantes / intermodalité Adaptation de l'offre aux demandes (tourisme, loisirs, déplacements professionnels) Offre ferroviaire Pôles d'échanges multimodaux Territoires fragiles mal desservis				X			X	X											X	X
		3.4	Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages	Fibre / déploiements non filaires Couverture mobile Numérique et publics les plus fragiles e-santé Télétravail / coworking Information (niveau de service)											X								X	X

**Rappel de la numérotation des Fiches-actions du PCAET du territoire d'Albret Communauté :**

1	Favoriser la transition énergétique du patrimoine public et mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie
2	Accompagner la rénovation du bâti résidentiel ancien
3	Promotion d'une économie dynamique permettant le développement d'activités industrielles et tertiaires durables
4	Augmenter la qualité environnementale des hébergements et équipements touristiques
5	Inciter les agriculteurs à s'engager dans des actions d'atténuation / adaptation aux changements climatiques
6	S'adapter aux effets des changements climatiques sur le territoire d'Albret Communauté
7	Développer l'écomobilité en Albret
8	Encourager les modes actifs de déplacements
9	Encourager la mobilité électrique
10	Encourager les solutions alternatives numériques au travail
11	Réaliser un cadastre solaire et déployer les énergies solaires
12	Développer la filière bois-énergie
13	Développer des projets de production de biométhane
14	Accompagner les projets de microcentrales hydroélectriques
15	Favoriser le développement de la géothermie
16	Expérimenter la mise en service de « petits aérogénérateurs »
17	Favoriser l'aménagement et la planification durables du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT
18	Mettre en œuvre / suivre la programmation PCAET

# VI. LE DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION DU PLAN D'ACTION

## VI.1 LES INSTANCES DE SUIVI-EVALUATION DU PCAET

Albret Communauté a l'ambition que son projet territorial PCAET engendre une dynamique de changements individuels et collectifs (modes de consommation, modes de production, déplacements, etc.). La démarche d'évaluation du programme est donc importante pour mesurer la performance du programme, tant d'un point de vue quantitatif (au regard des émissions de GES, de kWh produits ou évités, d'emplois créés, etc.) que qualitatif (l'implication des habitants, la synergie entre acteurs, l'ingénierie, etc.).

### Le Comité de pilotage

Un Comité de pilotage PCAET assurera aussi les missions « de suivi et d'évaluation ». En effet, son rôle est de se projeter dans une direction avant d'agir, de suivre l'avancement du programme et de veiller à sa cohérence. Le Comité de pilotage, composé d'élus et d'experts, sera donc le plus à même de vérifier si la stratégie initiale est bien mise en œuvre et si certains ajustements sont éventuellement nécessaires.

Il se réunira plusieurs fois au cours du programme pour l'évaluation, notamment pour évoquer les questions suivantes :

- En amont du lancement de PCAET pour valider les questions évaluatives
- En phase de lancement pour expliciter le plan de collecte des informations
- Lors du point intermédiaire pour réagir aux premières analyses
- En phase de finalisation pour prendre en compte le bilan du programme et soumettre des recommandations à la conférence des Vices Présidents et au Conseil Communautaire

### Le chargé de projet TEPOS et le Pôle développement territorial

L'évaluation ne constitue pas une étape « à part » mais s'organise tout au long du programme. Le chargé de projet TEPOS mettra donc en œuvre l'évaluation au fur et à mesure de l'animation du programme (voir Fiche-action n°18). Cela se traduit notamment par l'élaboration d'un outil de reporting permettant de mettre en exergue ce qui a été réalisé, ce qu'il reste à faire et les priorités à fixer. Il sera chargé de faire le bilan intermédiaire puis final de la programmation. Il analysera notamment la pertinence, l'efficacité et l'efficience du PCAET. Il déterminera la méthodologie appropriée pour :

- Choisir les questions évaluatives
- Définir les indicateurs
- Collecter les données (indicateurs de suivis, entretiens individuels, enquêtes par questionnaire, groupe focus, ...)
- Analyser et rédiger des bilans
- Emettre des recommandations
- Diffuser et valoriser l'évaluation

Il travaillera en collaboration avec les chargés de mission du pôle développement territorial d'Albret Communauté, ainsi qu'avec les instances d'élus. En effet, l'ensemble des programmes mis en œuvre en Albret (LEADER etc.) visent à répondre, en partie, aux mêmes enjeux territoriaux. Par exemple, dans le cadre de LEADER (qui recouvre le développement durable du territoire), une expertise externe pour l'évaluation intermédiaire (en 2018) et finale (en 2020) sera mobilisée. Le prestataire choisi propose une « formation-action » afin d'accompagner Albret Communauté dans la méthodologie et la maîtrise des outils d'évaluation. Ce regard externe et neutre bénéficiera à la démarche d'évaluation PCAET et participera à l'appropriation de ces outils.

## VI.2 LA CAPITALISATION DES INDICATEURS DANS UN OUTIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Un **outil de suivi et d'évaluation des actions PCET** a été construit. Cet outil, à **utilisation simple et à manipulation facilitée** pour l'évaluateur / évaluatrice, comprend les rubriques suivantes :

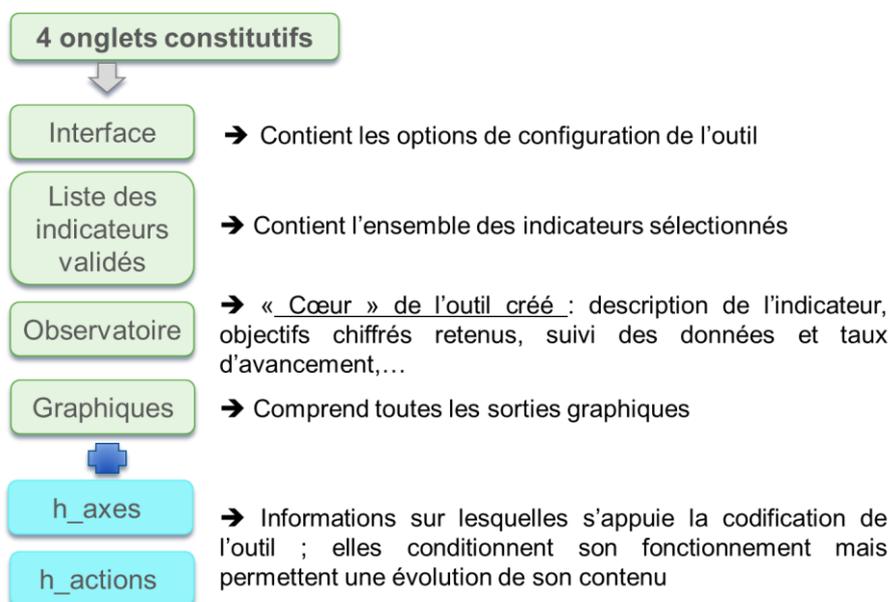


Figure 34 : Architecture de l'outil de suivi / évaluation PCAET - Artelia

L'outil comprend **53 indicateurs**. Ils sont présentés dans le cartouche « Suivi-évaluation » des Fiches actions (Section VII). Le dispositif comprend **36 indicateurs de réalisation (68 %)** et **17 indicateurs d'impacts (32 %)**.

- Les **indicateurs de réalisation** concernent les actions. On les mesure en unités physiques ou monétaires (ex :le nombre de points lumineux rénovés etc.)
- Les **indicateurs d'impact** se rapportent aux conséquences du programme au-delà de ses effets immédiats. Ils permettent d'avoir une appréciation directe des atténuations d'émissions et de consommation énergétique.

Cet outil comprend également une **fonctionnalité automatisée « Production de graphiques »** permettant de visualiser l'avancée de chaque action par rapport à son objectif initial.

Cette fonctionnalité permettra notamment d'alimenter les réflexions de l'instance chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la programmation PCAET : respect du calendrier prévisionnel, avancement des différentes actions par rapport aux objectifs prédéfinis.

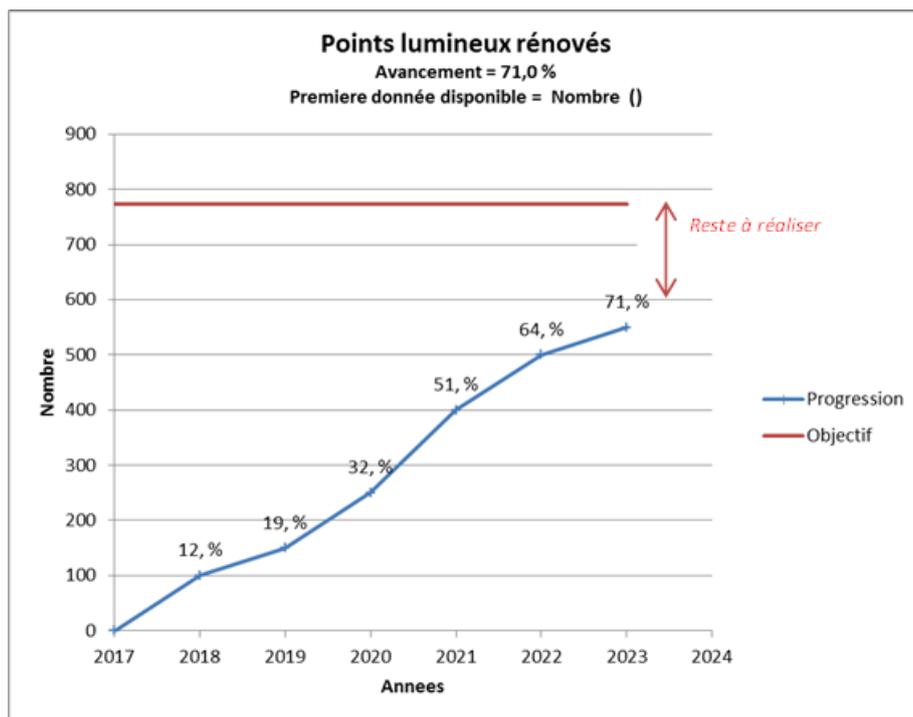


Figure 35 : Exemple de visuel fourni par l'outil de suivi / évaluation du PCAET d'Albret Communauté - Artelia

# VII. ANNEXES

## VII.1 TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

### Figures

Figure 1 : Historique et trajectoire des émissions nettes de gaz à effet de serre en France entre 1990 et 2050 - Source(données 2005 à 2017) : inventaire CITEPA secten –format Plan Climat Kyoto –avril 2018 .....	3
Figure 2 : Objectifs stratégiques du SRCAE Aquitaine .....	4
Figure 3 : Fiches thématiques synthétiques - Documents de travail non contractuels Région Nouvelle-Aquitaine – Région Nouvelle Aquitaine5	5
Figure 4 : Schéma simplifié de la gouvernance de l'énergie et du climat – RAC .....	6
Figure 5 : Gouvernance du PCAET d'Albret Communauté - ARTELIA .....	8
Figure 6 : Schéma cartographique de synthèse – Adaptation au changement climatique– Artelia .....	12
Figure 7 : Répartition des consommations énergétiques par habitant et par secteur en 2012– Source Artelia d'après Orecca.....	13
Figure 8 : Facture énergétique du territoire d'Albret Communauté en 2015 – ADEME / Région Nouvelle Aquitaine .....	14
Figure 9 : Répartition des productions sur le territoire d'Albret Communauté - Artelia d'après sources diverses .....	15
Figure 10 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2012 - Source Artelia d'après Orecca .....	15
Figure 11 : Schéma cartographique de synthèse – Consommations énergétiques (résidentiel / transports) – Artelia .....	16
Figure 12 : Schéma cartographique de synthèse – Production énergétique– Artelia .....	17
Figure 13 : Répartition des émissions de polluants le territoire d'Albret Communauté – Artelia d'après Atmo Nouvelle Aquitaine .....	18
Figure 14 : Répartition des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire d'Albret Communauté, du Lot-et-Garonne et de la région Nouvelle Aquitaine – Artelia d'après Atmo Nouvelle Aquitaine .....	19
Figure 15 : Stocks de carbone par occupation des sols sur le territoire d'Albret Communauté en 2012, Artelia d'après données ALDO .....	21
Figure 16 : Flux de carbone par occupations des sols sur le territoire d'Albret Communauté - Artelia d'après données ALDO .....	21
Figure 17 : Estimation de l'impact des pratiques agricoles sur le stockage du carbone- ADEME (2014) .....	22
Figure 18 : Estimation du potentiel de stockage du carbone sur le territoire d'Albret Communauté - Artelia .....	23
Figure 19 : Le réseau de transport, les postes sources ENEDIS sur le territoire d'Albret Communauté – RTE .....	25
Figure 20 : Répartition des productions électriques photovoltaïques entre 2011 et 2016 sur le territoire d'Albret Communauté – Artelia d'après ENEDIS .....	26
Figure 21 : Evolution des consommations liées à l'éclairage public sur le territoire d'Albret Communauté entre 2014 et 2016 – Artelia d'après SDEE 47 .....	28
Figure 22 : Carte prévisionnelle de déploiement des bornes de charges pour véhicules électriques sur le Lot-et-Garonne – SDEE 47 .....	29
Figure 23 : Perspectives-du-biométhane (nouvelles-filières-et-potentiels).....	32
Figure 24 : Cartographie de l'acheminement du gaz en Lot-et-Garonne - SDEE 47, Réalisation : SOLAGRO/AEC – 2016.....	33
Figure 25 : Répartition des consommations de gaz sur le territoire d'Albret Communauté en 2016 – Artelia d'après données GrDF.....	34
Figure 26 : Carte du potentiel de développement de réseaux énergétiques - Observatoire des réseaux.....	36
Figure 27 : Vers une synergie entre les réseaux d'énergie – CRE .....	36
Figure 28 : Gouvernance dans le domaine air-énergie-climat sur le territoire d'Albret Communauté – Artelia .....	37
Figure 29 : Répartition sectorielles des « budgets Carbone » de la SNBC2 (en MtCO <sub>2</sub> eq) – Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire .....	44
Figure 30 : Répartition par secteur des émissions de GES sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA.....	48
Figure 31 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie finale sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA .....	52
Figure 32 : Production d'énergie renouvelable sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA .....	54
Figure 33 : Part des EnR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire d'Albret Communauté – ARTELIA .....	56
Figure 34 : Architecture de l'outil de suivi / évaluation PCAET - Artelia .....	101
Figure 35 : Exemple de visuel fourni par l'outil de suivi / évaluation du PCAET d'Albret Communauté - Artelia .....	102
Figure 36 : Répartition des points lumineux selon les compétences – Artelia d'après SDEE 47 .....	109
Figure 37 : Représentation des différentes technologies d'éclairage au sein du patrimoine des communes d'Albret Communauté et géré par leSDEE47 – Artelia d'après SDEE 47 .....	109

### Tableaux

Tableau 1 : Séquestration de dioxyde de carbone sur le territoire de la C.C.G.S.T, Artelia d'après ALDO.....	20
Tableau 2 : Répartition des consommations électriques entre 2011 et 2016 sur le territoire d'Albret Communauté – Artelia d'après ENEDIS .....	26
Tableau 3 : Bilan initial et travaux projetés sur 11 communes d'Albret Communauté – Artelia d'après SDEE 47 .....	27
Tableau 4 : Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR pour les postes sources compris sur le territoire d'Albret Communauté .....	30
Tableau 5 : Liste des bonnes pratiques, actions et projets réalisés et en cours sur le périmètre d'Albret Communauté en lien avec la transition énergétique et écologique (non exhaustif).....	38
Tableau 6 : Application de l'objectif 4 % sur le territoire d'Albret Communauté - ARTELIA.....	51

## VII.2 *METHODOLOGIE D'ELABORATION DU BILAN TERRITORIAL*

### VII.2.1 *Base de données Orecca*



#### VII.2.1.1 Méthodologie et limites

De manière générale, une donnée peut être produite selon deux approches :

- Une approche « bottom-up », où les données locales sont agrégées afin d'en estimer les données territoriales
- Une approche « top-down », où l'information régionale est désagrégée à l'échelle locale en utilisant des clés de répartition pertinentes

Les chiffres publiés par l'ORECCA sont issus d'une combinaison de ces deux approches, en fonction des données disponibles, afin de garantir à la fois une précision optimale des informations locales mais également une exhaustivité et une concordance entre les données locales et régionales.

#### VII.2.1.2 Méthodologie d'élaboration des bilans territoriaux de consommation énergétique

##### (a) Sources de données - consommation d'énergie finale

Le tableau suivant présente une liste des principales sources utilisées pour l'élaboration des données de consommation d'énergie finale. Les données produites par l'ORECCA sont disponibles de l'échelon régional à l'intercommunalité, sous réserve du respect des règles de confidentialité des données.

	Produit énergétique	Données régionales	Données infrarégionales
Secteur résidentiel	Produits pétroliers	CPDP SOeS	INSEE CEREN + Traitement ORECCA
	Gaz	SOeS	INSEE CEREN + Traitement ORECCA SOeS
	Electricité	RTE ERDF	INSEE CEREN + Traitement ORECCA SOeS
	Energies renouvelables	SOeS DRAAF Traitement ORECCA	INSEE CEREN + Traitement ORECCA
	Vapeur et chauffage urbain	SOeS FEDENE	INSEE CEREN + Traitement ORECCA
	Autres	Solaire thermique : SOeS Géothermie : ALEC Pompes à chaleur : Observ'Er	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale
Secteur tertiaire	Produits pétroliers	CPDP SOeS	INSEE CEREN + Traitement ORECCA
	Gaz	SOeS	INSEE CEREN + Traitement ORECCA SOeS
	Electricité	RTE ERDF	INSEE CEREN + Traitement ORECCA SOeS
	Energies renouvelables	SOeS ADEME Traitement ORECCA	INSEE CEREN + Traitement ORECCA
	Vapeur et chauffage urbain	SOeS FEDENE	INSEE CEREN + Traitement ORECCA
	Autres	Solaire thermique : SOeS Géothermie : ADEME+ALEC+BRGM Pompes à chaleur : Observ'Er	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale
Secteur des transports	Produits pétroliers	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1] Ferroviaire : SNCF + Conseil Régional + AIRAQ Autres transports : CPDP	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1] Ferroviaire : SNCF + Conseil Régional + AIRAQ Autres transports : AIRAQ
	Gaz	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1]	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1]
	Electricité	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1] Ferroviaire : SNCF + Conseil Régional + AIRAQ	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1] Ferroviaire : SNCF + Conseil Régional + AIRAQ
	Energies renouvelables	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1]	Routier : Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1]
	Vapeur et chauffage urbain	-	-
	Autres	-	-
Secteur industriel	Produits pétroliers	CPDP EACEI DREAL	EACEI DREAL AIRAQ
	Gaz	SOeS EACEI DREAL	SOeS EACEI DREAL AIRAQ
	Electricité	SOeS EACEI DREAL	SOeS EACEI DREAL AIRAQ
	Energies renouvelables	EACEI DREAL	EACEI DREAL AIRAQ
	Vapeur et chauffage urbain	EACEI DREAL	EACEI DREAL AIRAQ
	Autres (charbon, autres combustibles)	EACEI DREAL	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale
Secteur agricole	Produits pétroliers	CPDP SOeS	INSEE AIRAQ
	Gaz	CPDP SOeS	INSEE SOeS AIRAQ
	Electricité	RTE SOeS	ERDF SOeS AIRAQ
	Energies renouvelables	SOeS	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale
	Vapeur et chauffage urbain	-	-
	Autres énergies	-	-

Source : Note sur la mise à disposition des données par l'ORECCA Version du 23/06/2015

### (b) Sources de données - énergies renouvelables

Les tableaux suivants présentent une liste des sources utilisées pour l'élaboration des données concernant les énergies renouvelables. Les données produites par l'ORECCA sont disponibles de l'échelon régional à l'intercommunalité, sous réserve du respect des règles de confidentialité des données.

Electricité d'origine renouvelable	Données régionales	Données infrarégionales
Hydraulique	RTE SOeS	SOeS (puissances par commune pour les installations <12 MW) Traitement ORECCA
Biomasse	RTE	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale
Solaire photovoltaïque	RTE (puissance, production) SOeS (nombre d'installations)	SOeS (puissances par commune) Traitement ORECCA
Biogaz	ADEME + Conseil Régional	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale
Déchets	UIOM	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale
Autres	Eolien : pas de production Energies marines : pas de production	

Chaleur d'origine renouvelable	Données régionales	Données infrarégionales
Biomasse industrie	SOeS DREAL	DREAL AIRAQ
Bois énergie des ménages	SOeS DRAAF Traitement ORECCA	INSEE CEREN Traitement ORECCA
Chaudières bois tertiaire	SOeS ADEME	ADEME AIRAQ Traitement ORECCA
Géothermie	ADEME ALEC BRGM	ADEME ALEC BRGM Exploitants
Déchets	UIOM	UIOM
Solaire thermique	SOeS Observ'Er	Données non disponibles à l'échelle infrarégionale

Biocarburants	Données régionales	Données infrarégionales
Biocarburants	Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1]	Traitement DREAL/CEREMA/AIRAQ [1]

Source : Note sur la mise à disposition des données par l'ORECCA Version du 23/06/2015

### (c) Sources de données - émissions de polluants et de GES

Les données d'émissions sont produites conjointement par AIRAQ et par l'ORECCA, selon les recommandations du « Guide pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques », élaboré par le Pôle de Coordination des Inventaires Territoriaux.

## VII.3 LISTE DES COMMUNES ET SITES AYANT ENGAGE UN COE DURANT LA CAMPAGNE 2010-2012 DU SDEE 47

	Communes	Désignation des sites COE
1	Lasserre	Mairie
2		Salle polyvalente
3	Montesquieu	Mairie
4		Salle des fêtes Montesquieu
5		Salles des fêtes de Becquin
6		Atelier municipal
7		Local associatif
8		Ecole
9	Nérac	Trésor Public
10		Espace culturel
11		Ecole Jean Rostand
12		Ecole Marie Curie
13		Ecole Jean Moulin
14		Ecole Jacques Prévert
15		Cinéma le Margot
16		Club house tennis
17		Restaurant scolaire
18		Centre Hausman
19		Centre Samazeuilh
20		Vestiaires foot
21		Vestiaires stade municipal
22		Tanneries
23		Vestiaires d'athlétisme
24		Gymnase Charles Dieulivol
25		Abattoirs
26		Mairie
27		Gymnase Michel Bert + salle d'Arts Martiaux
28		Maison du tourisme
29		Salle des Ecuyers
30		Octroi
31		Halte Nautique
32	Vianne	Centre d'animations
33		Salle Henri IV
34		Mairie
35		Salle Ambroise Croizat
36		Salle Villalonga
37		Groupe scolaire
38	Lannes Villeneuve de Mezin	Mairie Lannes
39		salle des fêtes Lannes
40		Ecole, cantine Lannes
41		Mairie Villeneuve
42		Ecole, cantine Villeneuve
43	Reaup Lisse	Mairie Réaup
44		salle réunion Réaup
45		Salle classe, cantine
46		Salle des fêtes
47		Mairie de Lisse, salle réunion, salle polyvalente

	Communes	Désignation des sites COE
48	Barbaste	Mairie
49		Salle des sports
50		Ecole élémentaire
51		Ecole Maternelle
52		Locaux associatifs "Le couvent"
53		Ateliers municipaux
54		Locaux associatifs (ancienne école Lusseignan)
55	Restaurant scolaire + réfectoire (Monplaisir)	
56	Locaux associatifs (restaurant du cœur)	
57	Lamontjoie	Mairie Ecole Bibliothèque
58		Ancienne Poste
59		Vestiaires de football
60		Gite communal
61	Sos - Gueyze - Meylan	Mairie de Sos
62		Ecole Sos
63		Salle polyvalente + annexe - sos Gueyze Meylan
64		Mairie Gueyze
65		Mairie Meylan
66		Local foot - Sos
67	Saint-Laurent	Mairie
68		Salle de réunion
69		Ecole
70		Bibliothèque
71		garage
72	Thouars-sur- Garonne	Foyer des associations
73		Mairie

## VII.4 L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE D'ALBRET COMMUNAUTE

Dans cette annexe, les acronymes suivants signifient :

EP = Eclairage Public

EIS = Eclairage des Infrastructures Sportives

SLT = Signalisation Lumineuse Tricolore

### Le patrimoine communal au 31/12/2016

#### Répartition du patrimoine par compétence

Le tableau ci-dessous indique les compétences transférées par la commune au SDEE 47 et le patrimoine correspondant.

	EP	EIS	SLT
<b>Nombre d'armoires</b>	177	18	6
<b>Nombre de points lumineux</b>	3883	233	48

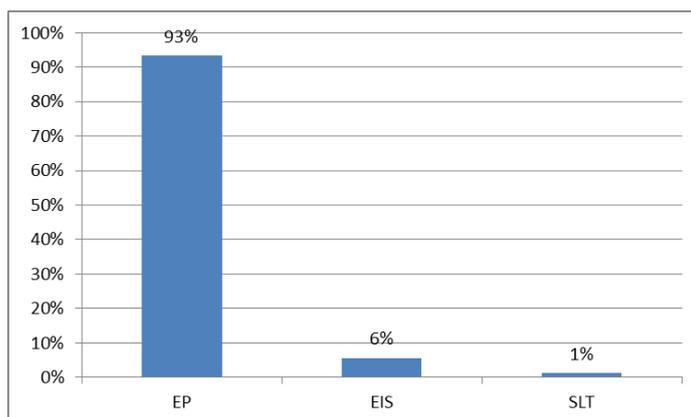


Figure 36 : Répartition des points lumineux selon les compétences – Artelia d'après SDEE 47

#### Types de sources lumineuses (compétence éclairage public)

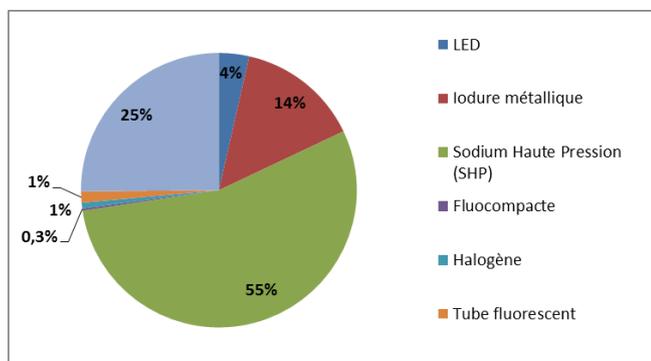


Figure 37 : Représentation des différentes technologies d'éclairage au sein du patrimoine des communes d'Albret Communauté et géré par leSDEE47 – Artelia d'après SDEE 47

## La maintenance

---

*Les dépannages réalisés en 2016*

	<b>EP</b>	<b>EIS</b>	<b>SLT</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>372</b>	<b>23</b>	<b>43</b>	<b>438</b>
- Dépannages courants	290	23	17	<b>330</b>
- Pannes générales de circuit	79	0	26	<b>105</b>
- Interventions urgentes	3	0	0	<b>3</b>

## VII.1 *LISTE DES ACRONYMES*

BBC = Bâtiment Basse Consommation  
BT = Basse Tension  
CEE= Certificats d'Economie d'Énergie  
CEP = Contrat en Energie Partagée  
CCI 47 = Chambre de Commerces et d'Industrie du Lot-et-Garonne  
CD 47 = Conseil Départemental du Lot-et-Garonne  
CMA 47 = Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot-et-Garonne  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COP 21 = 21e conférence des parties  
COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques  
CRE = Commission de Régulation de l'Énergie  
CUMA= Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole  
ELD = Entreprise Locale de Distribution  
EIE = Espace Info > Energie  
EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
EnR & R = Energies renouvelables et de récupération  
GES = Gaz à Effet de Serre  
GIP = Groupement d'Intérêt Public  
HT = Haute Tension  
OPAH = Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat  
NH<sub>3</sub> = Ammoniac  
NOx = Oxyde d'azote  
PCAET= Plan Climat Air Energie Territorial  
PCDMR = Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux  
PDL = Point de Livraison  
POPE = Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique  
PPE = Programmation pluriannuelle de l'Énergie  
PLH = Programme Local de l'Habitat  
PLU = Plan Local d'Urbanisme  
PR2E = Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique  
PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (de l'habitat privé)  
TEE = Transition Énergétique et Ecologique  
SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale  
SDE 47 =Syndicat Départemental d'Energie du Lot-et-Garonne  
SNBC = Stratégie Nationale Bas Carbone  
SRADDET = Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires  
SRCAE = Schéma Régional Air Energie Climat  
S3REnR = Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables  
TCCFE= Taxe communale sur la consommation finale d'électricité  
TECV = Transition Énergétique pour la Croissance Verte  
UTFC= Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt